

# **Programme d'action de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay**

# Sommaire

p.5 **Introduction**

p.6 **Lexique**

## **Les espaces agricoles du plateau de Saclay**

p.10 **Les exploitations du périmètre d'étude**

p.11 Les exploitations agricoles

p.14 Les autres structures agricoles

p.16 **Les contraintes communes à l'ensemble des exploitation agricoles**

p.17 Les circulations agricoles

p.18 Les dégâts de gibier

p.18 La fonctionnalité des espaces agricoles

p.20 **Les outils de protection et de préconication**

p.21 Les périmètres régionaux d'intervention foncière du plateau de Saclay

p.22 Les conventions de surveillance et d'intervention foncières

p.23 Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF)

## **Les espaces naturels et forestiers du plateau de Saclay**

p.28 **Les milieux ouverts**

p.30 **Diagnostic des espaces forestiers**

p.31 Diagnostic écologique

p.31 Exploitation des boisements

p.34 Les forêts publiques

p.34 Les forêts et boisements privés

p.36 **Les milieux humides**

p.37 Diagnostic écologique

p.38 Diagnostic hydrologique

p.42 **Le patrimoine naturel remarquable et les protections**

p.44 **Les continuités écologiques : la trame verte bleue**

## **Création de la zone de protection naturelle agricole et forestière**

p.50 **La préfiguration**

p.52 **La loi**

## **Le programme d'action**

p.57 **Les objectifs**

p.57 **Animation, suivi et coordination du programme d'action**

p.57 Durée du programme d'action

p.58 Pilotage et animation du programme

p.59 **Les fiches action**

p.61 A. Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF

p.75 B. Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers

p.90 C. Développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants

## **Annexes**

p.110 **1. Schéma régional de cohérence écologique de la région Île-de-France**

p.112 **2. Dispositions législatives relatives au programme d'action de la ZPNAF**

p.114 **3. Création du comité de pilotage**

p.116 **4. Schéma directeur du réseau cyclable sur le Sud plateau à horizon 2030**

p.118 **5. Tableau des coûts estimatifs**

p.126 **6. Table des acronymes**



# Introduction

Avec ses terres fertiles, le plateau de Saclay est l'un des derniers espaces agricoles fonctionnels intégrés au Grand Paris. Les espaces agricoles, naturels et forestiers recouvrent environ 80% du plateau de Saclay. Une réelle cohérence physique et fonctionnelle perdure au sein de ces espaces peu morcelés malgré la présence de zones urbanisées ou d'infrastructures routières importantes. L'activité économique agricole sur le territoire est dynamique: les exploitants agricoles font en effet preuve d'une maîtrise technique et ont su se diversifier afin de s'adapter au mieux au contexte péri-urbain.

Les espaces naturels et forestiers constituent une réelle «ceinture verte» autour du plateau agricole. Les franges boisées sont également des éléments forts de l'identité du plateau qui doivent être pensés en lien avec l'agriculture. Les espèces principales (châtaignier, chêne sessile) ont des racines profondes qui fixent le sol et limitent l'érosion, réduisant le ruissellement lors des fortes pluies. En plus de leurs fonctions économiques et environnementales, ces espaces ouverts jouent un rôle social fort. Les espaces boisés, en partie ouverts au public, accueillent de nombreux usagers et l'activité agricole s'ouvre de plus en plus au monde urbain (points de distribution de produits agricoles locaux, partenariats avec les collectivités, développement des activités équestres, etc.).

Au fondement de la stratégie d'aménagement de Paris-Saclay, il y a l'attention portée à la géographie du plateau et le souhait valoriser ce qui en fait la singularité: l'étendue agricole, les vallons et les coteaux boisés. Le projet a choisi de rompre avec un modèle qui juxtapose lotissements pavillonnaires et zones industrielles pour se construire sur les valeurs de compacité et de mixité, les nouveaux

quartiers sont compacts, afin de maintenir l'urbanisation nouvelle dans des limites strictes. L'essentiel de l'aménagement du campus se fait sur les domaines universitaires existants, à la marge du plateau du plateau de Saclay, sur des terres non agricoles. La loi garantit que les intentions seront bien respectées, avec la protection stricte de l'urbanisation de 4115 hectares (dont plus de 2469 ha réservés à l'activité agricole).

---

**Il s'agit de créer des synergies avec les exploitations du territoire afin d'enrichir la dynamique agricole existante. Mais il s'agit surtout de reconnaître le formidable atout que représente son existence au contact direct des nouveaux quartiers, tant d'un point de vue fonctionnel que paysager.**

---

L'attractivité de Paris-Saclay tient entre autres de sa capacité à inventer de nouvelles formes de coopération entre le monde agricole et urbain, en sortant d'une vision fondamentalement déséquilibrée, les terres agricoles et les espaces naturels étaient perçues comme une réserve foncière, et à travailler à une nouvelle alliance entre la ville, l'agriculture et le vivant. Le plateau de Saclay forme un ensemble naturel et agricole qui est aujourd'hui couvert par des périmètres institutionnels différents. Les différentes collectivités ont toutes pris la mesure de l'enjeu de préservation de ces espaces, tant pour leur valeur paysagère et environnementale, que pour leur valeur économique, support d'une agriculture moderne, en lien avec les habitants.

# Lexique

## **Acteur concerné**

Les acteurs concernés sont des acteurs du territoire qui sont intéressés par une action donnée, bien qu'ils ne souhaitent pas directement participer à sa mise en œuvre.

## **Écosystème**

Un écosystème caractérise un milieu dans lequel les conditions physicochimiques sont relativement homogènes et permettent le développement d'un ensemble d'organismes vivants. Dans un milieu, les conditions climatiques (température, l'humidité, etc.), géologiques (caractéristiques du sol) et hydrologiques (eaux souterraines par exemple) définissent un biotope, un lieu de vie qui permet le développement de certaines espèces végétales, animales et fongiques.

## **Écotone**

Un écotone est une zone de transition écologique entre plusieurs écosystèmes.

## **Espèce nuisible**

Se dit d'une espèce animale ou végétale indigène dont la présence cause des dommages, en particulier à l'agriculture.

## **Espèce invasive**

Une espèce exotique envahissante est une espèce (animale ou végétale) exotique (non indigène) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

## **Jachère**

Pratique agricole consistant à maintenir inutilisée pendant une certaine période une surface agricole pour lui permettre de reconstituer ses réserves en eau, sa capacité de production, etc.

## **Matière organique**

La matière organique du sol est composée d'organismes vivants, de résidus de végétaux et d'animaux et de produits en décomposition. Elle ne représente, en général, que quelques pourcents (0,5 à 10 %) de la masse du sol.

**Méthanisation**

La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

**Partenaire technique**

Les partenaires techniques sont des acteurs du territoire qui apportent un appui technique au pilote d'une action donnée pour participer concrètement à sa mise en œuvre.

**Pilote opérationnel**

Le pilote opérationnel assure au quotidien le suivi de l'action, en fédérant les acteurs pour en faciliter la mise en œuvre. Il associe le référent institutionnel à la démarche.

**Référent institutionnel**

Le référent institutionnel est un membre du comité de pilotage de la ZPNAF dont les compétences institutionnelles recouvrent l'action concernée. Il fait le lien entre l'action dont il assure le suivi et les politiques publiques qui peuvent apporter, entre autres, des sources de financement. Il est également le relais du pilote opérationnel lors du comité de pilotage.

**Trame verte bleue**

La « trame verte et bleue » (TVB) est une démarche issue du Grenelle de l'environnement. Elle vise à maintenir et reconstituer un réseau écologique national pour que les espèces animales et végétales puissent circuler et assurer leur survie. Ce réseau écologique, composé de réservoirs de biodiversité, reliés entre eux par des corridors écologiques, inclut une composante verte (milieux herbacés et arborés) et une composante bleue (milieux humides) qui forment un tout indissociable.

# Les espaces agricoles du plateau de Saclay

Le plateau de Saclay est aujourd'hui surtout connu pour la qualité de ses terres et des productions qui en sont issues, ce qui se traduit par des rendements supérieurs aux moyennes nationales et locales.

Ce potentiel est issu d'une lente évolution des pratiques agricoles et de l'occupation de ce territoire. Du fait de leur texture et de leur structure, les limites de plateau sont de qualité inférieure. Il s'agit des zones de sables de Fontainebleau et des zones d'argiles à meulière. Cependant, l'assolement adopté au sein de ces zones est le même que dans les zones de meilleure qualité.

Les espaces ouverts (agricoles essentiellement) ont subi d'importants prélèvements au cours des années 1980 et au début des années 1990 pour des projets

urbains. Près de 1000 ha de terres agricoles ont été urbanisées entre 1982 et 2008, avec un ralentissement de cette consommation d'espaces qui est intervenu dans le milieu des années 90. À noter que le versant et le fond de la vallée de la Mérantaise est préservé des changements d'affectation des sols par l'existence du site classé de la vallée de la Mérantaise (site classé 6813 du 3 septembre 1976) et de l'urbanisation depuis la création du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en 1985.

#### Rendements moyens du blé (qtx/ha) au niveau national et local

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| Europe            | <b>56</b>      |
| France            | <b>74</b>      |
| Seine et Marne    | <b>81</b>      |
| Plateau de Saclay | <b>85 à 95</b> |

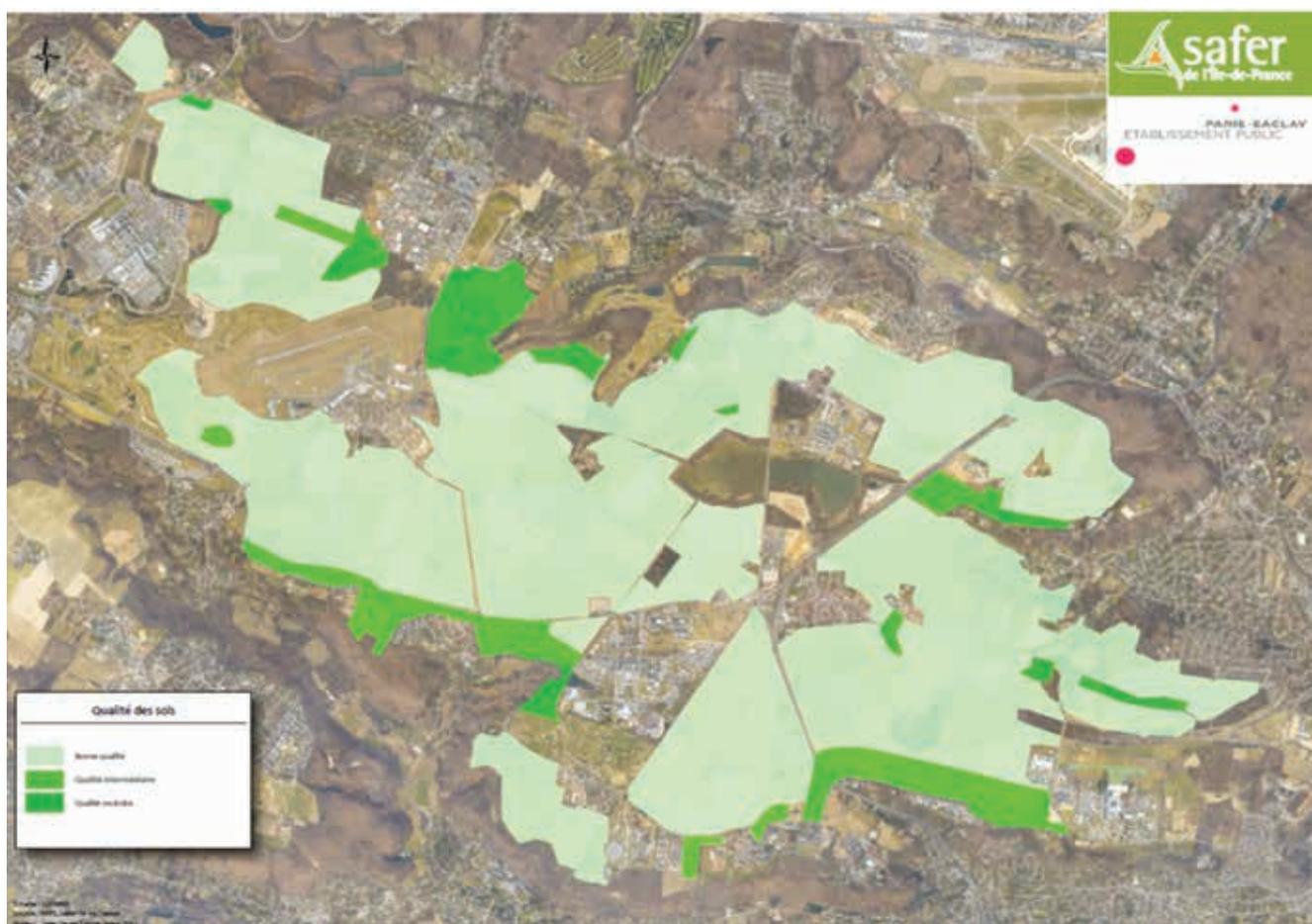


Figure 1: La qualité agronomique des sols

- Bonne qualité
- Qualité intermédiaire
- Qualité moindre

# Les exploitations du périmètre d'étude



Une exploitation agricole près de l'étang de la Minière, dans la vallée de la Bièvre

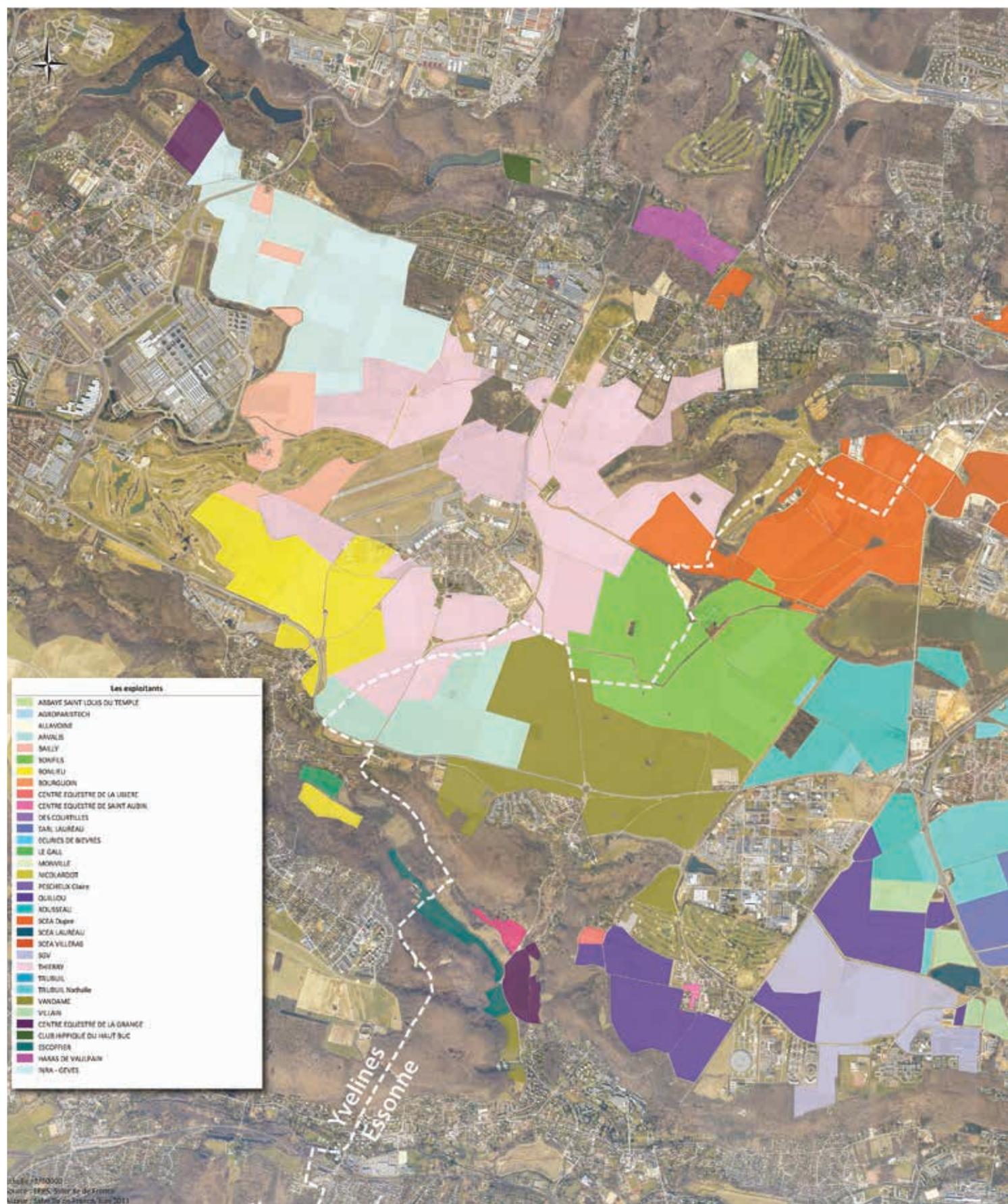
# **À ce jour, une quinzaine d'exploitations agricoles sont en activité sur le plateau de Saclay, aussi bien des exploitations en grandes cultures et en polyculture que des organismes de recherche.**

## **Les exploitations agricoles**

Les installations ou reprises d'exploitations sont essentielles à la préservation de l'activité et des espaces agricoles et doivent se construire à partir du projet de l'agriculteur potentiel. Sur le plateau de Saclay, les dernières reprises d'exploitation ont clairement permis de dynamiser les espaces agricoles en renouvelant les pratiques et en diversifiant les productions.

De nombreuses exploitations ont fait le pari d'une stratégie territorialisée : « produire, transformer et commercialiser en local », stratégie porteuse d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée pour le territoire. L'objectif est de rapprocher l'offre et la demande de produits agricoles et alimentaires de proximité, en favorisant le développement et la promotion de l'ensemble des filières de proximité dans les secteurs périurbains ; vente directe, transformation des productions de l'exploitation, développement de prestations pour les collectivités (entretiens des chemins, etc.), prestations agritouristiques, AMAP, etc.

Par ailleurs, les exploitants du plateau de Saclay sont dans une dynamique qui tend à limiter les intrants grâce au développement de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture biologique. Cette dynamique est d'autant plus pertinente dans le contexte périurbain qu'est le plateau de Saclay. Cette évolution des pratiques permet de préserver voire d'accentuer la présence de structures refuges pour les auxiliaires de culture dans le paysage, c'est-à-dire les prédateurs de nuisibles en milieu agricole.





**Figure 2: Les exploitations agricoles de la ZPNAF en 2012**

- Abbaye Saint-Louis du Temple
- AgroParisTech
- Allavoine
- Arvalis
- Bailly
- Bonfils
- Bonlieu
- Bourguoin
- Centre équestre de la Lisière
- Centre équestre de Saint-Aubin
- Des Courtilles
- EARL Laureau
- Écuries de Bièvres
- Le Gall
- Monville
- Nicolardot
- Pescheux Claire
- Quillou
- Rousseau
- SCEA Dupre
- SCEA Laureau
- SCEA Villeras
- SGV
- Thierry
- Trubuil
- Trubuil Nathalie
- Vandame
- Villain
- Centre équestre de la Grange
- Centre hippique du Haut Buc
- Escoffier
- Haras de Vaulpain
- INRA- Geves

# Les autres structures agricoles

## Les organismes de recherche

Le plateau de Saclay est réputé pour son rayonnement scientifique. Il s'avère qu'un nombre important d'instituts de recherche et d'enseignement supérieur qui sont déjà établis ou s'établiront prochainement sur le plateau, travaillent dans le domaine des sciences du vivant et de l'environnement, qu'il s'agisse d'agriculture (INRA, AgroParisTech, IDEEV, etc.), de biodiversité (Paris Sud) ou de sciences climatiques (CEA-LSCE).

Le plateau de Saclay tend à devenir un lieu d'expérimentation qui contribue à l'émergence d'une agriculture innovante dans la ZPNAF et à la construction d'un territoire périurbain durable et dynamique qui concilie harmonieusement la ville et l'agriculture. Pour cela, il faut poursuivre la démarche d'ores et déjà initiée de construction de liens solides et durables entre les différents acteurs pour faire partager ces ambitions de co-construction d'un territoire exemplaire.

Il faut conjuguer harmonieusement les différentes envies et dynamiques afin de faire émerger des projets concrets. Les animateurs du LabEx BASC<sup>1</sup> s'y sont employés ces dernières années avec Terre et Cité afin d'initier de nombreux projets entre acteurs locaux et acteurs de la recherche (ateliers de Saclay, etc.). L'animation de ces dispositifs de manière transversale sur le territoire est l'un des éléments clés de la réussite du projet d'ensemble. En animant un espace d'échange entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire, Terre et Cité agit à une échelle pertinente pour jouer un rôle dans cette animation et enrichir cette dynamique sur le territoire.

**1. Le laboratoire d'excellence BASC fédère douze laboratoires dans un projet de recherche multidisciplinaire orienté vers la compréhension et la prédiction de la dynamique des socio-écosystèmes dans le contexte des changements globaux, en particulier des changements climatiques.**

### **Les centres équestres**

Les centres équestres se développent rapidement et sont actuellement une petite dizaine. De plus, la proximité de sites naturels remarquables accroît l'intérêt pour les urbains de mettre leurs animaux en pension dans les établissements du périmètre pour pouvoir profiter des nombreux itinéraires de randonnée et de promenade. Néanmoins, la rareté du foncier limite le développement de ces activités. Ces structures sont dans leur quasi-totalité à la recherche de foncier pour développer leur société ou créer de nouvelles activités (poulinières, etc.).

De plus, les centres équestres sont confrontés à l'absence de filière d'approvisionnement en paille et à la question de la gestion de leurs effluents d'élevage. La mise en place de partenariats éleveurs de chevaux et céréaliers permettrait d'apporter des réponses à ces problématiques.

### **Les pépiniéristes**

Les pépiniéristes du territoire ont su s'adapter au contexte périurbain en se regroupant pour constituer le GIE (groupement d'intérêt économique) des « pépinières franciliennes » afin de gagner en visibilité et de proposer une offre riche et importante aux consultations lancées par les collectivités. Le GIE regroupe sept pépinières et représente 252 ha de production en pleine terre (arbres tiges, plantes de haie, conifères, etc.) et 14 ha de production hors-sol (arbustes, conifères, arbres tige, etc.). Ces entreprises sont ainsi devenues des prestataires importants pour plusieurs communes ou communautés d'agglomération. Elles se sont aujourd'hui lancées dans une démarche pertinente de valorisation des végétaux locaux.

# **Les contraintes communes à l'ensemble des exploitations agricoles**

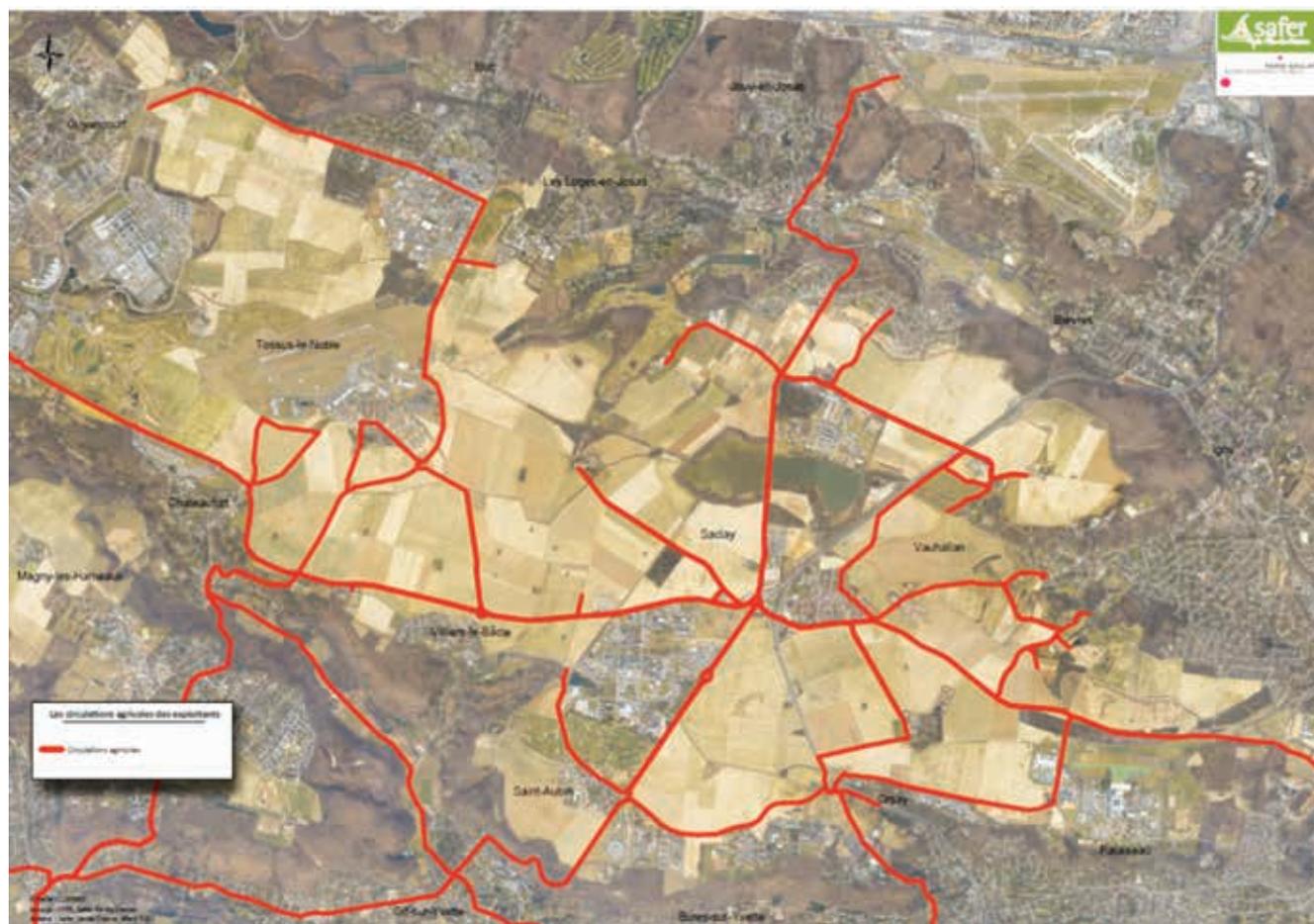
## Les circulations agricoles

Les circulations des engins agricoles et forestiers représentent des flux modestes comparativement au trafic des autres véhicules. Ils sont pour autant vitaux à l'économie forestière et agricole, qui par nature a une forte dimension spatiale. Les déplacements répondent à des besoins propres à l'économie agricole ou forestière, mais également à des enjeux territoriaux et de société, tels que l'entretien et la mise en valeur des paysages ou l'épandage des effluents urbains.

L'augmentation des déplacements domicile-travail, la création de grandes infrastructures routières, l'aménagement des centres bourgs (ralentisseurs, rétrécissements de voiries, bac à fleurs, etc.), sont autant d'évolutions qui peuvent perturber le passage des engins,

caractérisés par leur encombrement et leur vitesse réduite. De plus, les exploitants circulent sur de nombreux axes qui sont le plus souvent très fréquentés. Ces difficultés de circulation sont particulièrement fortes en période de moisson. Pour pallier à cette difficulté, les exploitants ont fait évoluer les plages horaires pendant lesquelles ils empruntent ces itinéraires fréquentés afin d'être en décalage avec les plages horaires des entrées et sorties de bureau.

Une vigilance toute particulière devra donc être apportée aux voies de circulations mises en exergue en **figure 3**. Il sera nécessaire d'engager une concertation avec les exploitants lors d'éventuels travaux sur celles-ci (largeur minimale, éviter les ralentisseurs, etc.).



**Figure 3: Le périmètre d'étude des circulations agricoles**

— Circulations agricoles

## Les dégâts de gibier

Les dégâts aux cultures, qui sont loin d'être anecdotiques, sont principalement occasionnés par des sangliers, pigeons, corbeaux et lapins. Pour lutter contre la prolifération de cette faune, les agriculteurs ont investi (effaroucheurs) ou font appel à des piégeurs, des fauconniers, etc. Ils ont également fait évoluer leur assolement. Par exemple, plus aucune culture de pois, très attractive pour les herbivores, n'est implantée sur le plateau.

Les dégâts engendrés sur les boisements doivent également être pris en compte car dans certains secteurs, le renouvellement des arbres pourrait être remis en cause par une pression du gibier trop importante.

Aucune solution satisfaisante n'ayant été identifiée aujourd'hui pour empêcher ces dégâts quotidiens, les exploitants appellent de leurs vœux la mise en place d'outils de régulation efficaces de la faune à l'échelle du plateau qui associerait l'ensemble des acteurs du territoire (État, communes, recherche, etc.).

Il est important aujourd'hui d'envisager une gestion globale de la faune en milieu agricole et forestier et l'articuler au mieux avec les plans de gestion actuels qui sont établis territoire par territoire et dans la limite des autorisations de tirs délivrées (au regard notamment de la présence d'espèces protégées, etc.).

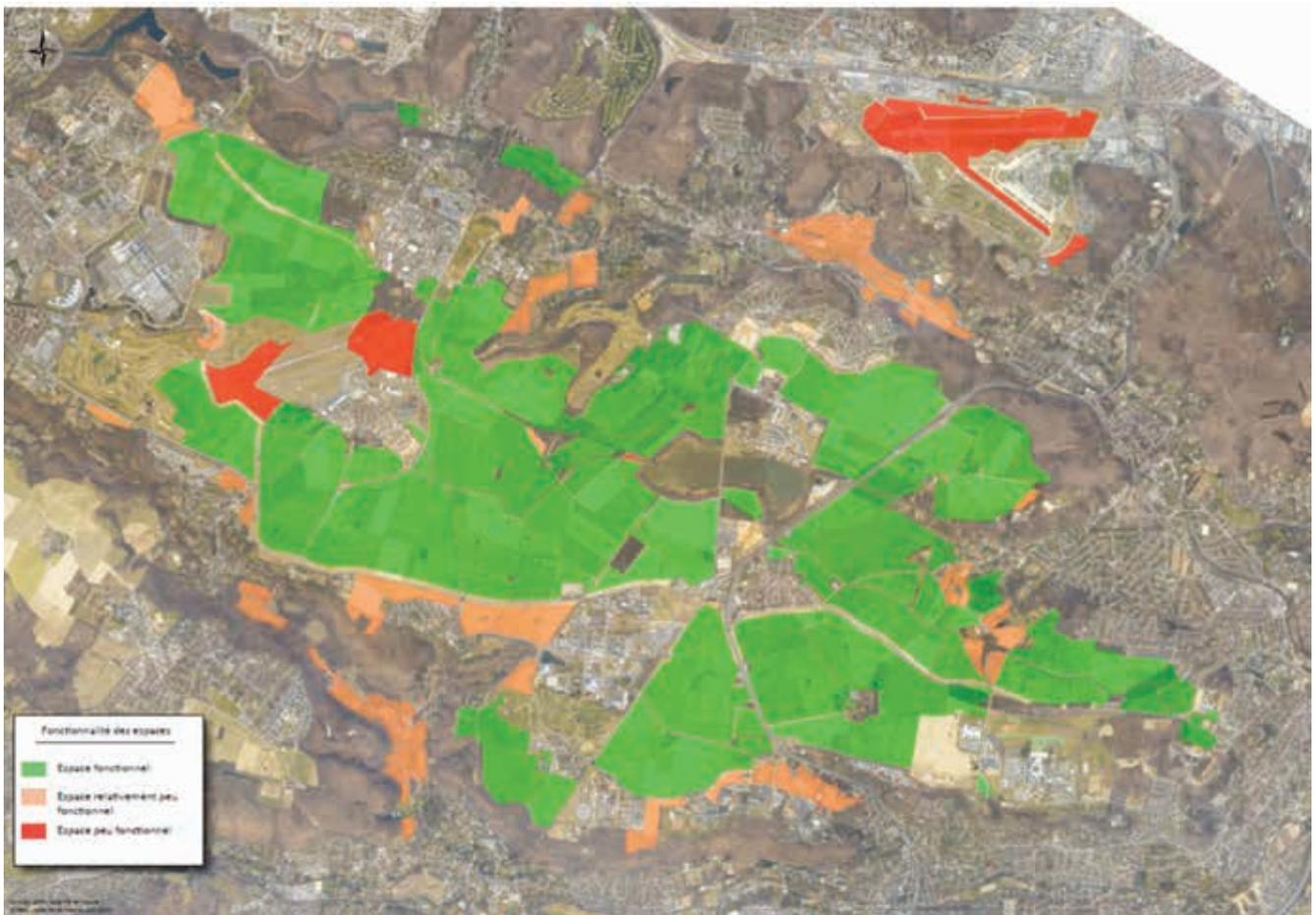
## La fonctionnalité des espaces agricoles

L'objectif de la synthèse présentée en **figure 4** est, au regard des éléments de diagnostics évoqués précédemment, de donner une vision globale du fonctionnement de l'agriculture sur le territoire en mettant en avant les espaces agricoles qui sont fonctionnels, ceux qui le sont moins et de faire ressortir les menaces qui pèsent sur l'activité agricole. Les espaces agricoles ont été classés de la manière suivante :

- **ensembles fonctionnels (en vert) :** ils regroupent des secteurs dans lesquels les exploitations sont bien structurées où les parcelles sont compactes et regroupées autour du siège d'exploitation. Les problèmes de circulation sont peu nombreux. Les exploitants peuvent être majoritairement propriétaires de leurs terres ou fermiers (bail rural de 9 ans ou plus). Ce sont des exploitations robustes. La présence d'outils de protection, directe ou indirecte, peut être

un critère supplémentaire, venant renforcer la robustesse des exploitations et assurer la pérennité du fonctionnement. L'usage des parcelles est par ailleurs compatible avec la qualité agronomique des sols. Enfin, ces ensembles sont éloignés des zones urbaines et des gênes qu'elles peuvent engendrer (circulations, dépôts sauvages, dégradation, etc.);

- **ensembles relativement fonctionnels (en orange) :** ils correspondent à des secteurs moins bien structurés où les parcelles peuvent être morcelées, éloignées des sièges d'exploitations, la qualité des sols est sans doute médiocre, etc. Les circulations sont rendues plus difficiles par l'organisation du parcellaire, par une densité élevée d'infrastructures et/ou par l'absence d'aménagement adéquats. La proximité de l'urbanisation ou des intentions d'urbaniser commence à induire une certaine instabilité. Ce sont des secteurs où les exploitations



**Figure 4: La fonctionnalité des espaces agricoles en 2011**

- Espaces fonctionnels
- Espaces relativement peu fonctionnels
- Espaces peu fonctionnels

fonctionnent relativement bien mais que des projets d'urbanisation peuvent fragiliser. Ce sont, le plus souvent, des espaces « tampons » entre les espaces fonctionnels (vert) et les espaces déjà peu fonctionnels (rouge) ;

• **ensembles peu fonctionnels (en rouge) :**

ils comprennent des exploitations dont les parcelles sont fortement morcelées ou enclavées dans les zones urbaines, et dispersées par rapport au siège d'exploitation. La structure « éclatée » des exploitations

et la proximité avec l'urbain rendent les circulations agricoles très difficiles et coûteuses. Les baux précaires peuvent être nombreux. Ce sont des secteurs particulièrement fragiles mais qui peuvent contenir des exploitations dynamiques profitant notamment de la demande d'une agriculture de proximité. Les conditions d'exploitation (parcellaire, qualité des sols, contraintes spécifiques, horaires d'intervention, etc.) rendent compliqués la mise en culture de ces espaces.

# Les outils de protection et de préconisation

**Deux outils de protection des espaces agricoles, le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) et les conventions de surveillance et d'intervention foncière, contribuent à maintenir les fonctionnalités agricoles. Dans la vallée de la Mérantaise, les espaces ouverts de fond de vallée dédiés à l'élevage et/ou aux chevaux sont protégés par la charte du parc naturel régional (PNR) et le site classé. Le PNR conduit par ailleurs une politique à destination des éleveurs (circuits courts, aides aux clôtures, réouverture de friches, etc.).**

## **Les périmètres régionaux d'intervention foncière du plateau de Saclay**

Les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) en **figure 5** (p. 22) sont des périmètres de protection instaurés par la région Île-de-France. Ils intègrent aussi bien des espaces naturels qu'agricoles. Bien que n'étant pas opposables juridiquement, ces périmètres ont pour vocation de préserver dans la durée les espaces :

- soumis à de fortes pressions urbaines ;
- constituant de grandes liaisons ou coulées vertes ;
- d'intérêt écologique régional, national ou européen.

Leurs limites sont établies avec le concours des collectivités territoriales. Le PRIF est voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'agence des espaces verts (AEV) puis par le conseil régional d'Île-de-France. Au sein de ce périmètre, l'AEV est autorisée à acquérir des espaces naturels, à l'amiable, par voie de préemption (par le biais de la SAFER), ou, dans certains cas, par expropriation. La ZPNAF touche à la fois le PRIF du plateau de Saclay (2 034 ha) et le PRIF de la Haute vallée de Chevreuse (1 974 ha).

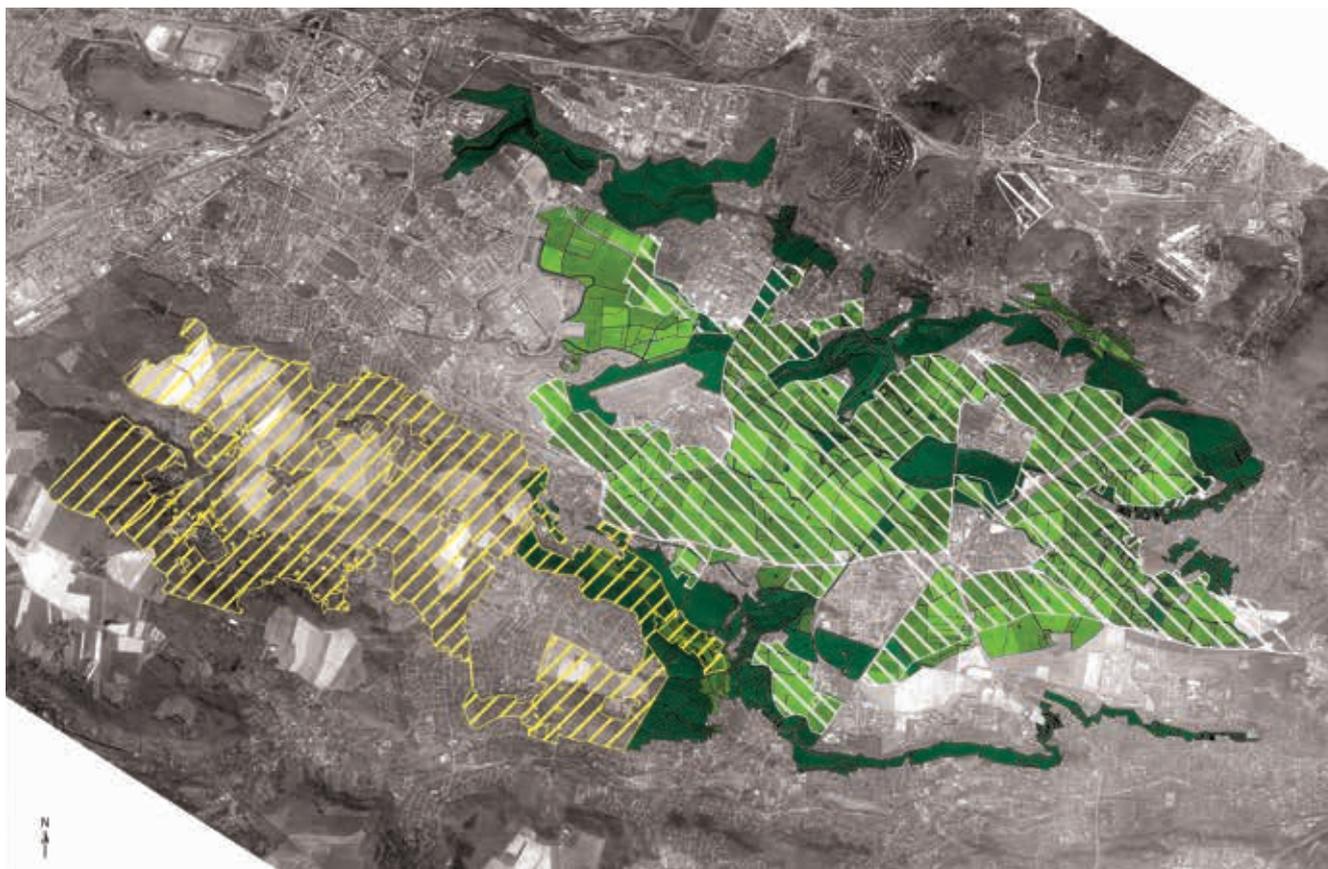


Figure 5: PRIF de la Haute vallée de Chevreuse et PRIF du plateau de Saclay

#### PRIF

-  Plateau de Saclay
-  Haute vallée de Chevreuse

#### Zone de protection

-  Espaces à vocation agricole
-  Espaces naturels ou forestiers

## Les conventions de surveillance et d'intervention foncière

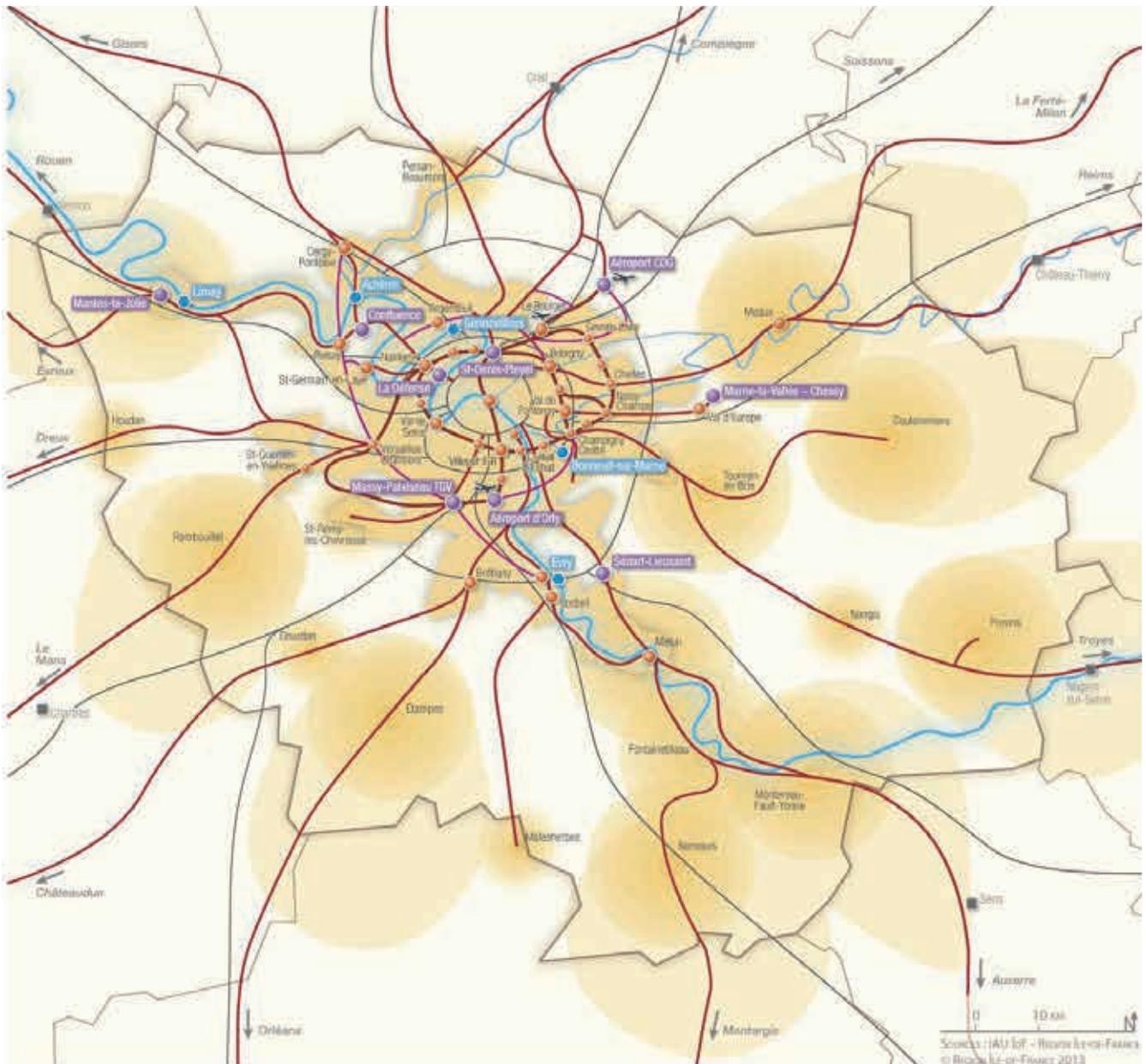
Le premier aspect de ce dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles de la Collectivité, se traduisant par la transmission aux collectivités par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) des informations relatives aux projets de vente portant sur ces espaces. Les informations transmises sont issues des déclarations d'intention d'aliéner adressées à la SAFER par les propriétaires dans le cadre du droit de préemption dont cette dernière est titulaire sur les espaces agricoles et naturels.

Le second aspect du dispositif concerne l'intervention de la SAFER par exercice de son droit de préemption à la demande de la Collectivité sous réserve que le bien soit compatible avec l'assiette d'intervention de la SAFER et les objectifs qu'elle doit poursuivre. L'AEV a par ailleurs d'ores et déjà mis en œuvre ce type de convention avec la SAFER sur le périmètre du PRIF et ce dès 1990.

# Le schéma directeur de la région Île-de-France

Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) de 2013, baptisé « Île-de-France 2030 », privilégie la densification. Il identifie le plateau de Saclay comme étant un des territoires

d'intérêt métropolitain, pour lesquels les principales orientations sont déclinées territorialement.



**Figure 6: Le SDRIF de 2013 « Relier et structurer: une région plus connectée et plus durable »**

- |   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| — Réseau ferré radial renforcé et fiabilisé ou optimisé | ■ Porte métropolitaine, plaque tournante des échanges de niveau national | ★ Agglomération centrale          |
| — Réseau Grand Paris Express                            | ● Gare TGV existante ou en projet  | ● Bassin de déplacement structuré |
| — Tangentielle tram-train                               | ● Port   |                                   |
| — Réseau routier principal des grandes voies radiales   | ● Pôle d'échange du réseau métropolitain                                 |                                   |
| — Le fleuve, armature du transport fluvial              |  |                                   |

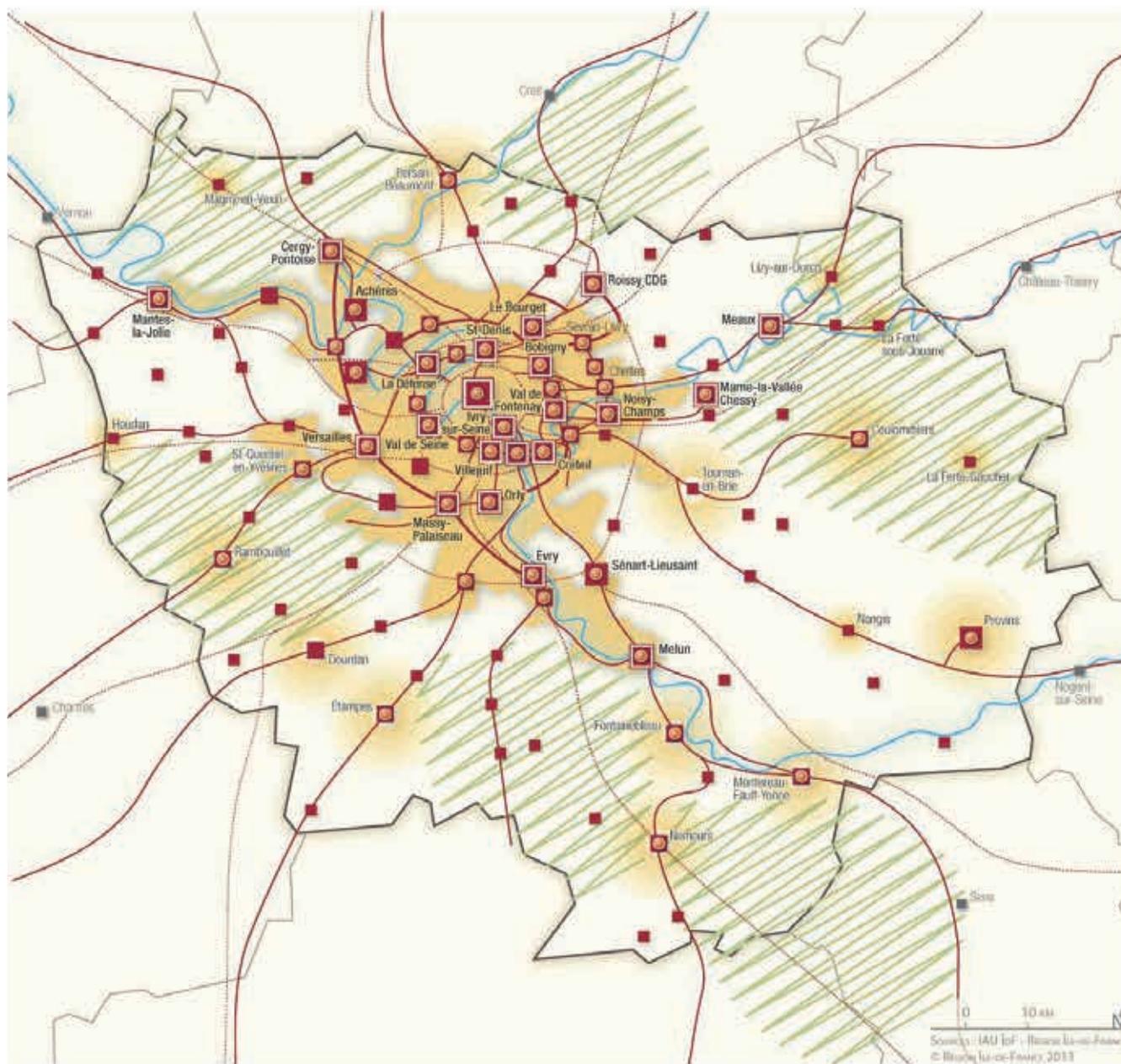
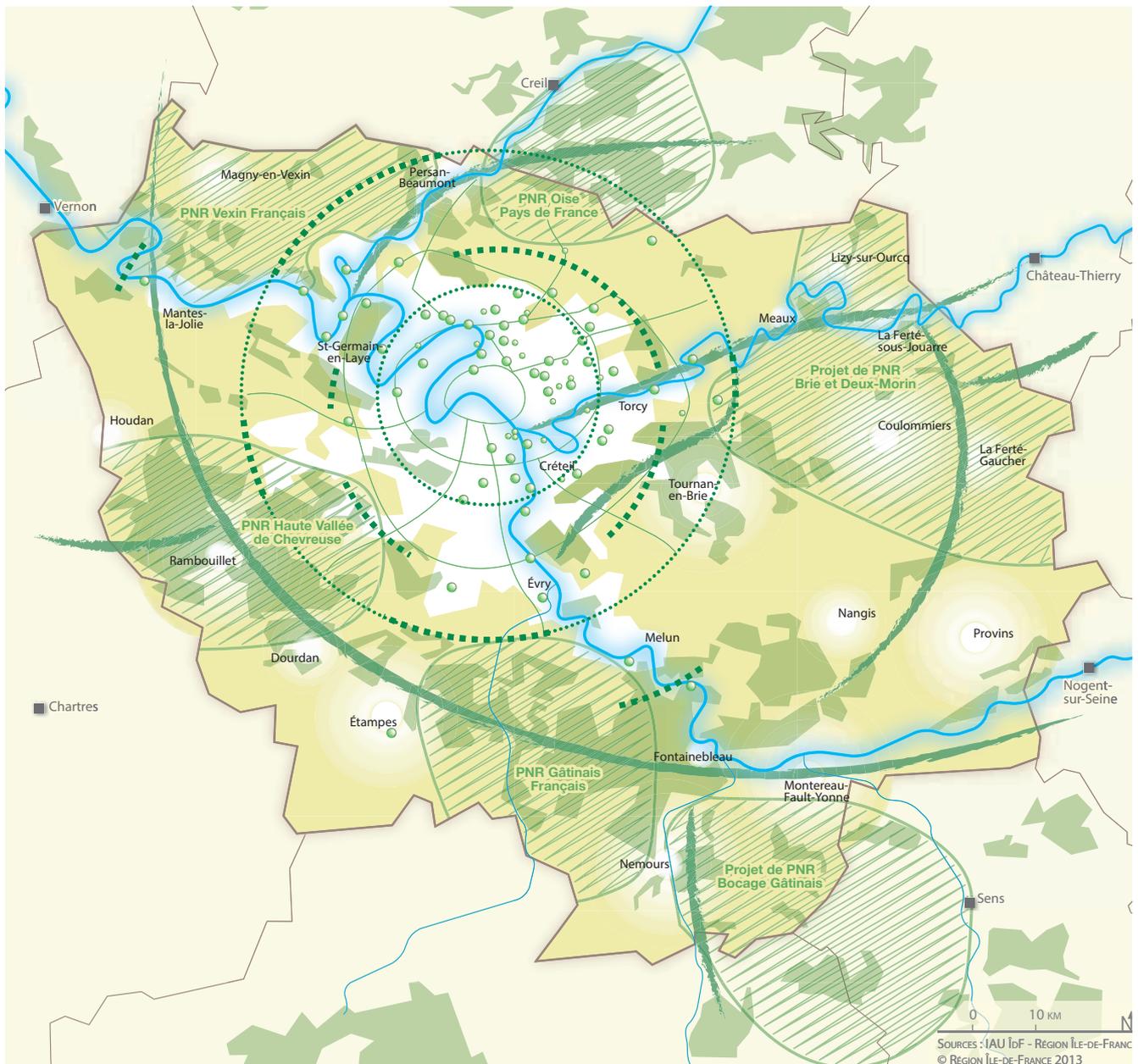


Figure 6: Le SDRIF de 2013 « Polariser et équilibrer: une région plus diverse et attractive »

-  Agglomération centrale
-  Bassin de vie de l'espace rural
-  Parc naturel régional
-  Pôle d'importance régionale
-  Pôle de centralité
-  Gare (TC, GPE, TGV)
-  Réseau de transports collectifs
-  Réseau routier principal
-  Le fleuve



**Figure 6: Le SDRIF de 2013 «Préserver et valoriser: une région plus vivante et plus verte»**

- Espace boisé
- Espace agricole
- Ceinture verte
- Limites d'urbanisation
- Pôle de centralité de l'espace rural
  
- Agglomération centrale
- Liaison verte majeure
- Espace vert et de loisirs à créer
  
- PNR existant, en extension ou en projet
- Continuité écologique majeure
- Vallée fluviale

SOURCES : IAU IdF - RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
© RÉGION ÎLE-DE-FRANCE 2013

# **Les espaces naturels et forestiers du plateau de Saclay**

**Les différents milieux du plateau de Saclay constituent des habitats et des micro-habitats variés pour l'ensemble des groupes faunistiques et floristiques. C'est l'équilibre entre ceux-ci qui va déterminer pour partie l'intérêt global du territoire et, localement, l'intérêt de chaque milieu. Le patrimoine observé résulte des gestions passées et des exigences écologiques des espèces mais aussi des échanges entre les différentes populations présentes au niveau régional. Les milieux forestiers sont aussi des espaces de production de bois, excellent matériau et énergie renouvelables.**

# Les milieux ouverts

## **Le plateau de Saclay est avant tout un plateau mis en valeur par une activité agricole principalement intensive comme les céréales et le colza.**

Il se caractérise par une organisation en grandes parcelles de forme géométrique. Ces parcelles agricoles, sont généralement des surfaces remembrées qui constituent aussi un milieu très homogène peu favorable pour la biodiversité. Les espèces qui changent de micro-habitats lors de leur cycle biologique sont donc exclues de cet écosystème. Ces milieux favorisent largement les espèces généralistes, ayant un fort potentiel d'adaptation. Cependant, la prise en compte des problématiques environnementales par les exploitants du territoire favorise l'évolution des pratiques agro-culturelles et la mise

en place d'aménagement en faveur de la biodiversité tel que l'implantation de haies. Quelques friches et zones buissonnantes d'intérêt sont présentes sur le territoire, elles résultent de l'abandon progressif ou brutal de secteurs entiers (empiérement, jachère) de parcelles autrefois dévolues à une activité humaine. La strate herbacée est rapidement accompagnée par le développement de jeunes ligneux. Ces milieux sont favorables pour la biodiversité, tout particulièrement pour l'entomofaune et l'avifaune.



**Les champs autour de la ferme de la Minière à Guyancourt**

# Diagnostic des espaces forestiers



Les forêts du plateau de Saclay

## Diagnostic écologique

Le plateau agricole de Saclay est entouré d'un bandeau forestier quasi-continu (forêt domaniale de Versailles, forêt domaniale de Port Royal, forêt domaniale de Palaiseau, forêt domaniale de Verrières). Ces coteaux sont intéressants pour la biodiversité du fait de l'hétérogénéité spécifique et paysagère des peuplements, la présence simultanée d'arbres appartenant à toutes les classes d'âge, l'abondance des « accidents sylvicoles » (arbres à cavités, arbres attaqués par des champignons, etc.) et enfin par l'abondance de bois mort à terre et sur pied. Au sein de la zone agricole, les boisements sont très dispersés et de faibles dimensions ; souvent constitués par de jeunes peuplements issus de friches. Ces boisements apportent

une diversité de micro-habitats importante, la présence d'une strate herbacée basse et de quelques feuillus sans strates intermédiaires offre un ensemble contrasté. Cependant leurs dimensions et la surface totale représentée sont souvent trop faibles pour que cela constitue des habitats pérennes pour la biodiversité.

Les écotones sont les zones de transition entre les milieux ouverts et les parcelles boisées. On y trouve de nombreuses plantes buissonnantes (aubépines, prunelliers, etc.) dont la floraison est mise à profit par de nombreuses espèces d'insectes pour s'abriter ou s'alimenter.

## Exploitation des boisements

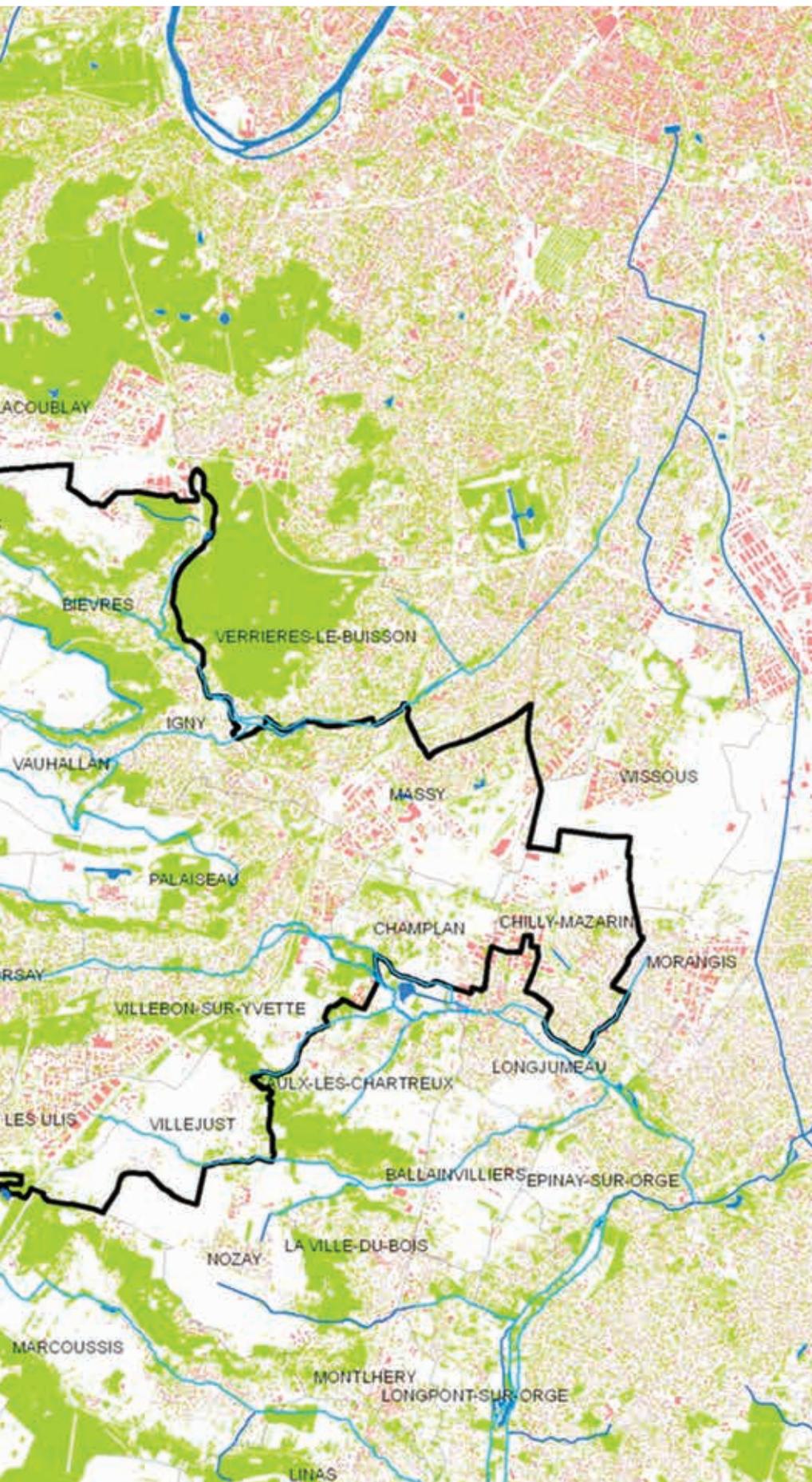
Les forêts et boisements occupent près de 20 % du plateau, principalement sur les coteaux là où la mécanisation de l'agriculture n'a pas été possible. Dans les pentes, ils sont souvent morcelés et mités par l'habitat, sur les plateaux et dans les pentes, ils sont aussi protégés en site classé ou inscrit.

Les 1031 ha recensés au cadastre sont répartis dans 1008 parcelles cadastrales et 485 comptes de propriété différents. Ces massifs constituent une donnée fondamentale du paysage. Les essences rencontrées sont essentiellement feuillues (chênes, châtaigniers, etc.) et sont représentées par des taillis, des futaies et des futaies avec taillis.

Deux entreprises d'exploitation et de première transformation des bois existent sur et à proximité de la zone. Leur maintien est essentiel pour la pérennité de l'entretien des boisements par l'organisation de coupes d'éclaircie et de récolte régulières :

- la scierie Lafon à Bièvres ;
- la scierie Rivière à Choisel.





**Figure 7: Les forêts du périmètre à l'étude**

- Zone d'étude
- Communes de l'EPSP
- Bâti
- Surfaces boisées et arborées

## Les forêts publiques

Il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner la gestion des espaces boisés du territoire afin d'assurer une fourniture durable de biens et services par les forêts.

Ces défis ne peuvent être relevés que par une meilleure coordination des acteurs

et une communication avec les habitants du territoire. Il apparaît ainsi essentiel de renforcer les modes de gouvernance territoriale des forêts publiques en tenant davantage compte des besoins et contraintes des populations usagères ces espaces boisés.

## Les forêts et boisements privés

La qualité sylvicole de certains boisements est parfois limitée car ils ne sont que peu ou pas gérés du fait par exemple d'accès difficiles, ou d'une parcellisation des propriétés en trop petites unités, inférieures à la taille critique pour être exploitable qui est de 4 ha environ.

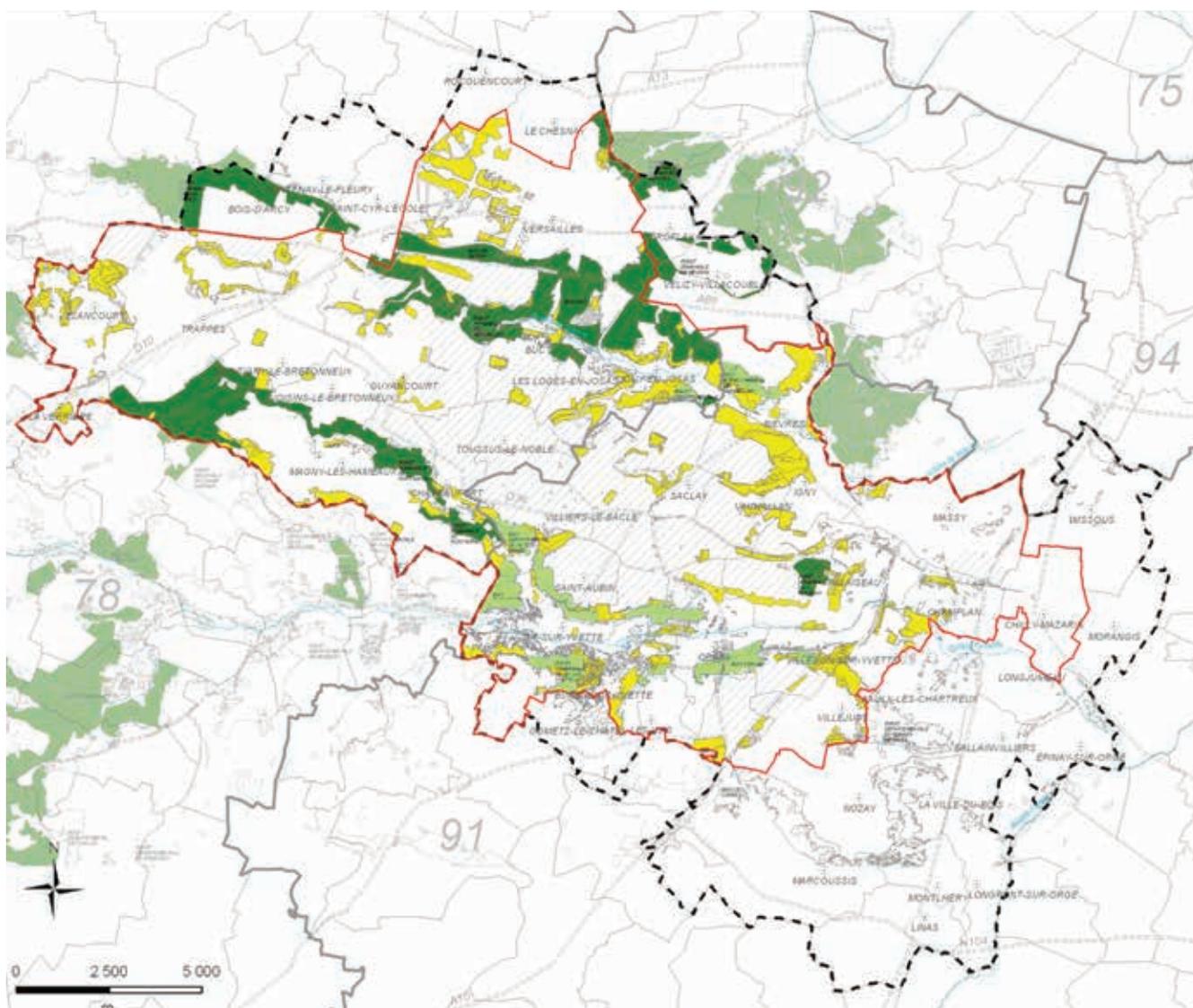
Les forêts privées de plus de 25 hectares doivent être gérées conformément à un plan simple de gestion (PSG) agréé par le centre régional de la propriété forestière (CRPF). Ce document est élaboré par le propriétaire forestier, il est valable pour une durée de 10 à 20 ans. Le PSG comporte notamment :

- un programme d'exploitation des coupes (le PSG fixe alors la nature, l'assiette, la périodicité des coupes ainsi que leur quotité soit en surface pour les coupes rases, soit en volume ou en taux de prélèvement) ;
- un programme des travaux de reconstitution des parcelles parcourues par des coupes et, éventuellement, un programme des travaux d'amélioration sylvicole.

Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) d'Île-de-France élaboré par le CRPF en tenant compte des Orientations régionales forestières (ORF) publiées en 2000, a été approuvé par le Ministre chargé des forêts le 27 janvier 2006. Le SRGS préside à l'élaboration des PSG comme des autres documents de gestion durable, règlements types de gestion et codes des bonnes pratiques sylvicoles, qui doivent lui être conformes.

Il intègre les différents rôles joués par la forêt : la production de bois de qualité reste un objectif majeur. La diversification des sylvicultures, la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique, le respect de la diversité biologique, l'approvisionnement en matière première des entreprises de la filière bois grâce à des récoltes de bois soutenues, ainsi que l'écoute de la demande sociale, garantissent la multifonctionnalité et la gestion durable de la forêt.

Les propriétaires de bois peuvent s'adresser au CRPF qui les orientera vers une gestion durable de leurs parcelles et répondra à toutes leurs questions. Il organise notamment des réunions forestières à leur intention au cours desquelles les principes de gestion durable sont présentés et exposés.



**Figure 8: Les propriétés forestières**

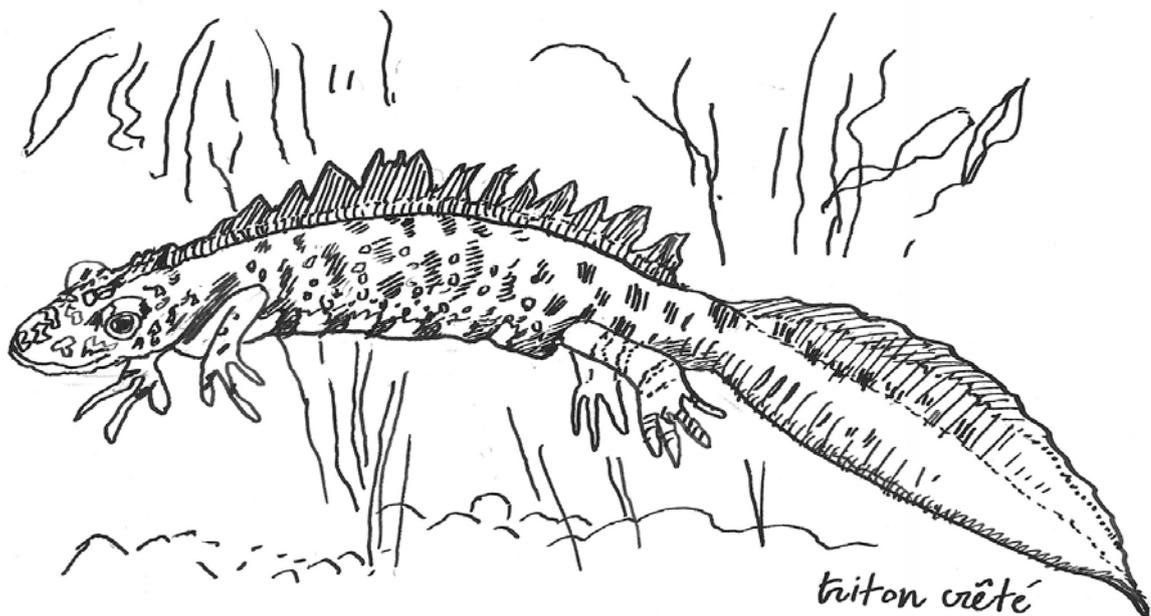
**Propriété forestière**

- domaniale
- communale
- privée

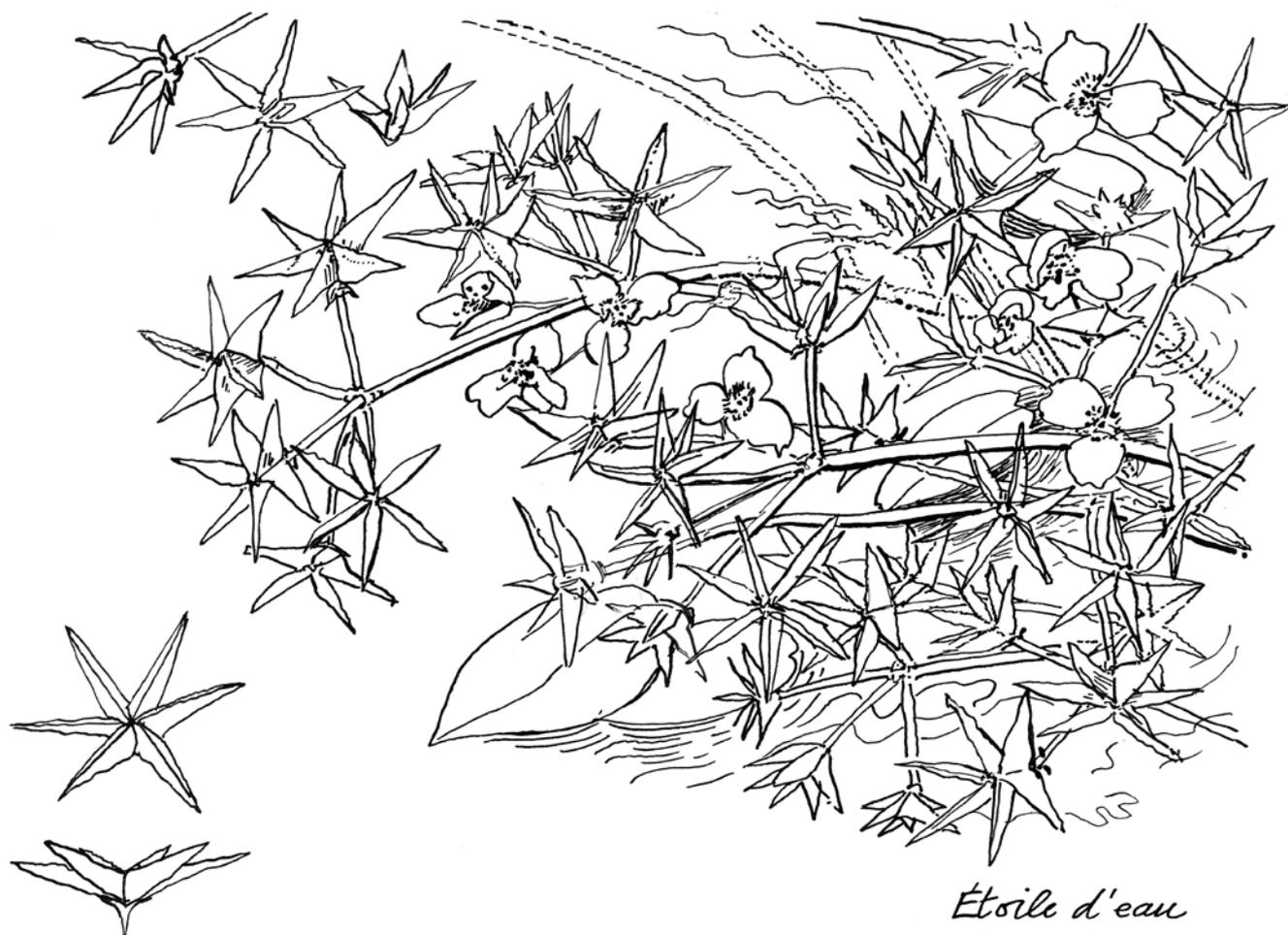
- Zone d'étude de l'évaluation environnementale
- - - Périmètre prévisionnel de l'EPA Paris-Saclay
- ▨ Opération d'intérêt national
- Limite départementale
- Limite communale
- Chef-lieu de commune
- ==== Routes principales
- Rivières principales

**La forêt publique  
représente près de 70 %  
des surfaces.**

# Les milieux humides



*Triton crêté*



*Étoile d'eau*

## Diagnostic écologique

Le territoire est divisé en deux principaux bassins versants : le bassin versant de l'Yvette au sud et le bassin versant de la Bièvre au nord. Les zones humides sont actuellement dans un état très hétérogène. Les rigoles drainent les eaux hors du plateau en passant parfois par des points d'eau, les étangs de Saclay en particulier (réserve ornithologique). Ces milieux fragiles sont très sensibles à l'eutrophisation.

---

**Par ailleurs, les milieux humides offrent une grande diversité de micro-habitat qui contribue au développement harmonieux de la faune et de la flore : talus, dépressions ponctuelles, dispositifs anti-érosion, plages de gravier, zones inondables plantées, prairies humides, bosquets et haies d'arbustes forment autant d'habitats pour les batraciens, les insectes, les oiseaux et les chiroptères.**

---

Plusieurs mares, plus ou moins anciennes, sont localisées en bordure du plateau, notamment sur les argiles à meulière.

Ces mares sont souvent caractérisées par des milieux oligotrophes à mésotrophes et sont le plus souvent des habitats diversifiés, favorables aux amphibiens, en particulier pour les tritons crêtés (*Triturus cristatus*) et les tritons palmés (*Lissotriton helveticus*), des espèces emblématiques du plateau.

Une des autres espèces majeures du plateau est l'étoile d'eau (*Damasonium alisma*), une espèce végétale pionnière amphibie qui affectionne les plus bas niveaux des grèves limoneuses et vaseuses des étangs et des mouillères dont le niveau, variable, assure une période d'exondation estivale. Le développement de cette plante est favorisé par la mise à nu du substrat.

Cette espèce se retrouve ainsi dans les zones piétinées par le bétail des prairies marécageuses et sur les chemins fangeux. Actant la rareté et la fragilité de l'espèce sur son territoire et en compensation du projet d'aménagement, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay) a initié en 2014 un plan d'action et de conservation visant à sauvegarder les populations de *D. alisma* sur le territoire mais aussi à favoriser son expansion. Plusieurs mouillères ont été créées afin d'accueillir cette espèce.

Les enjeux écologiques sur le site sont liés à un ensemble de mares et mouillères. L'intérêt et le bon fonctionnement de ces milieux sont liés à plusieurs paramètres :

- la multiplicité des mares et mouillères, qui permettent d'avoir une diversité des conditions écologiques propres à maintenir des populations abondantes d'espèces rares comme l'étoile d'eau et les amphibiens ;
- l'existence de connexions entre les sites au bénéfice des amphibiens ;
- une gestion hydraulique favorable, permettant une alimentation en eau alternant les phases d'inondation (en hiver) et d'exondation (en été) ;
- un entretien régulier des mouillères par un labour, permettant de préserver le caractère « pionnier » de ces milieux ;
- la conservation ou le renforcement d'un lien entre les sous-populations de triton crêté du secteur et celles de la forêt de Palaiseau.

Des diagnostics écologiques fins sont réalisées chaque année afin de suivre la colonisation des milieux créés par la faune et la flore. Le triton crêté (*Triturus cristatus*) et l'étoile d'eau sont de bons indicateurs de la qualité de ces nouveaux espaces humides.

## Diagnostic hydrologique

Le plateau de Saclay fut une terre très marécageuse jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle furent entrepris les travaux hydrauliques nécessaires à l'alimentation en eau du parc du château de Versailles. Colbert, ministre du roi Louis XIV, et Gobert, surintendant des bâtiments, mirent en œuvre trois grands projets pour capter l'eau : les étangs supérieurs de Trappes et d'Arcy, les étangs inférieurs du plateau de Saclay et la machine de Marly. Ces travaux ont fortement modifié la morphologie du site. De légères pentes ont notamment été créées pour drainer, rassembler les eaux pluviales et les amener, par un réseau de rigoles et d'aqueducs, jusqu'aux étangs du Pré Clos, de Saclay, d'Orsigny et du Trou Salé.

Ces aménagements ont assaini le territoire et ont transformé le plateau en un lieu de production agricole intensive. Bien qu'il y ait des traces d'activités agricoles sur le plateau qui date du VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, il a en fallu attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que le caractère agricole de ce site se confirme avec le drainage des parcelles qui a augmenté considérablement la fertilité des sols. La maîtrise des eaux de ruissellement sur le plateau par le réseau de rigoles complété au fil du temps par le drainage de la quasi-totalité des terres, a permis à la fois une agriculture particulièrement fertile sur le plateau et de réduire le risque d'inondations dans les vallées.



La rigole du Trou Salé à Guyancourt

Depuis les années 1980, la gestion, la restauration et la protection des rigoles sont devenues des enjeux majeurs sur le plateau de Saclay. Le syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) a mis en place en partenariat avec divers acteurs, un contrat pluriannuel de restauration des rigoles, aqueducs et étangs du plateau de Saclay.

Ce contrat doit répondre à plusieurs objectifs :

- la restauration des fonctions hydrauliques, écologiques et récréatives des rigoles et étangs ;
- la maîtrise des ruissellements du plateau pour protéger les vallées de l'Yvette et de la Bièvre contre les risques de crues.

Des portions de rigoles ont été cassées par l'aménagement d'infrastructures de transport, ce qui a créé des discontinuités. La question de l'entretien des rigoles est un sujet essentiel pour les exploitations agricoles du territoire. Par ailleurs, d'un point de vue hydrologique, le plateau de Saclay constitue la surface d'alimentation de la nappe des sables de Fontainebleau. Cette dernière est contenue dans la formation géologique du même nom et repose sur un socle imperméable.

Les sources naissent alors en pied de versant et en fond de vallée, alimentant les cours d'eau et donnant naissance aux multiples zones humides, ouvertes ou boisées, des fonds de vallées. La question des inondations des villages essentiellement en fond de vallée lors d'événements pluvieux majeurs se pose à l'origine même des concentrations de pluie, à savoir, sur le plateau de Saclay.

Le temps de transfert par la nappe des eaux de précipitation depuis le plateau jusque dans les vallées est très largement supérieur au temps des ruissellements superficiels.

En résumé, le plateau joue actuellement une surface de concentration majeure des eaux de pluie, renforcée en période d'été après une période sèche (quand les sols sont secs) et

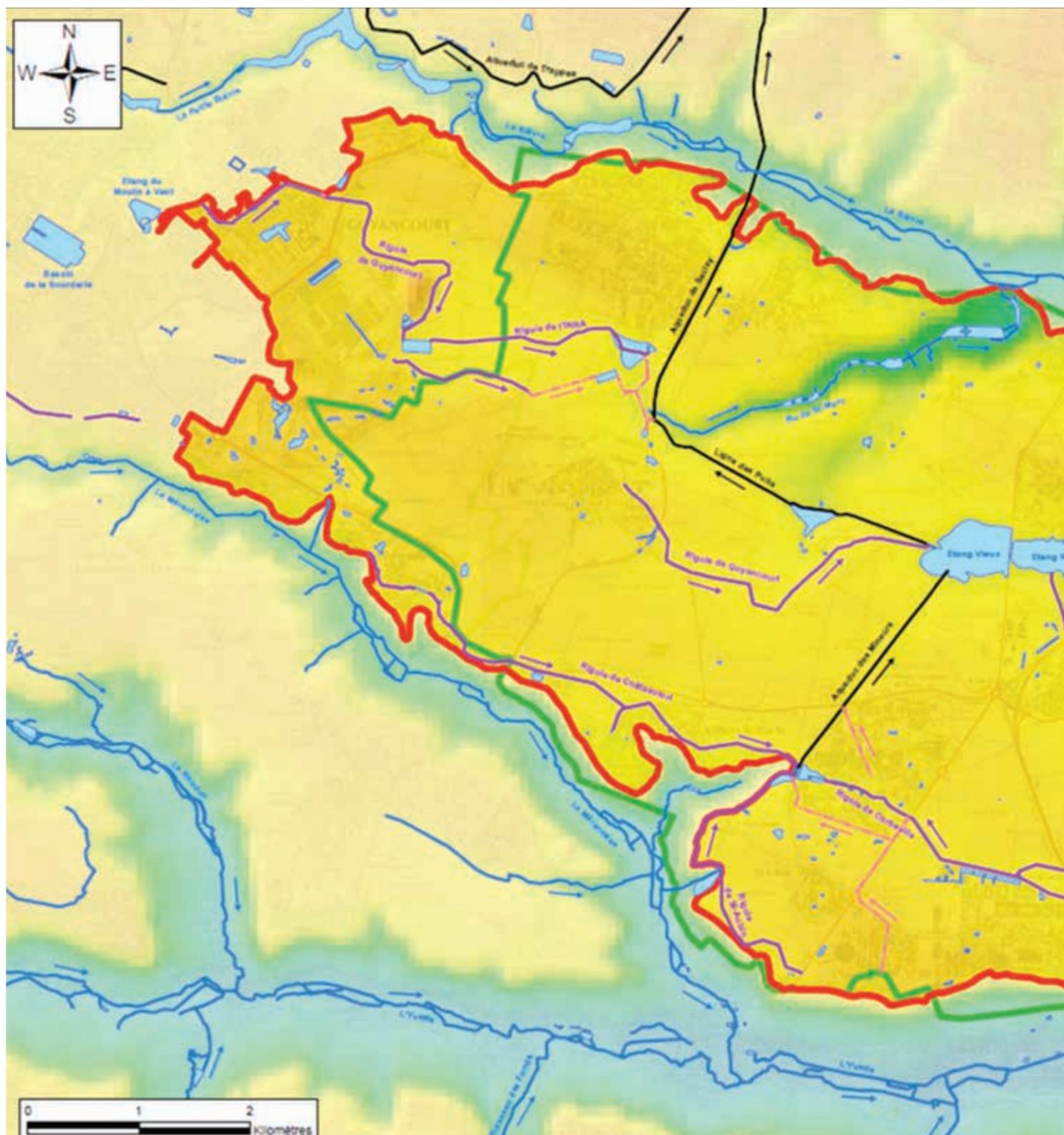
en hiver lorsque les sols sont gorgés et que le débit des drains agricoles s'additionne aux ruissellements. Cette masse de précipitation se retrouve alors concentrée par les fossés et talwegs et dévale les versants pour générer l'inondation des vallées bâties.

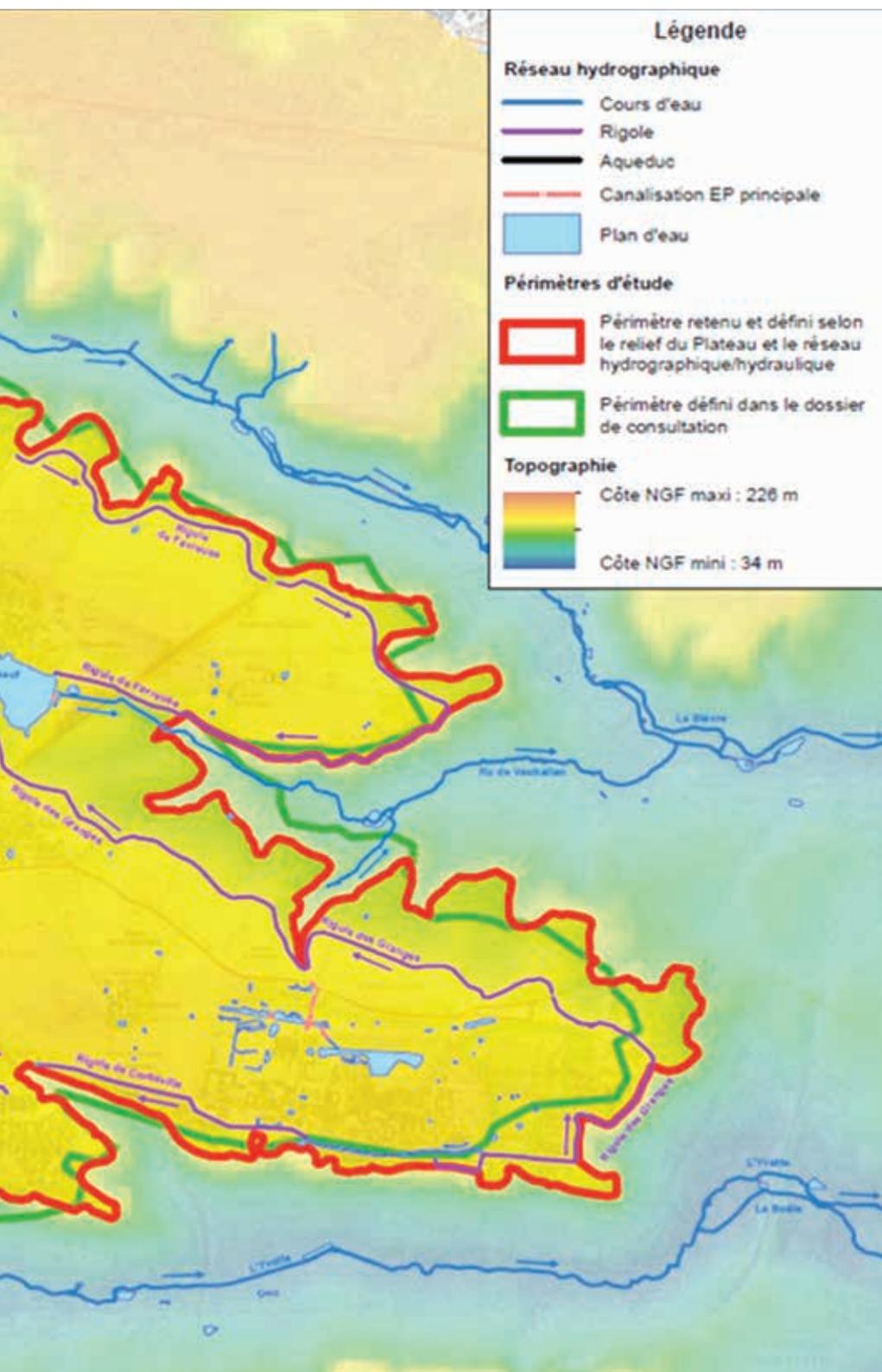
Dans une logique de solidarité de bassin, l'orientation des activités agricoles sur les franges du plateau de Saclay constituent un enjeu important vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et agricoles de la vallée de la Mérantaise. La Mérantaise est une rivière placée sous la compétence du syndicat de l'Yvette (SIAHVY) et dont la vallée fait partie du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse depuis 1985. La rivière, ses ripisylves et ses zones humides constituent en effet un formidable enjeu de biodiversité remarquable et d'écosystèmes fonctionnels. Des travaux de restauration écologique ont permis de rétablir les continuités écologiques et de redonner aux milieux des fonctionnalités écologiques.

---

**Il est nécessaire de mettre en place une gestion de l'eau équilibrée et durable sur le plateau de Saclay, pour retenir et retarder ces ruissellements artificiels, à la fois pour garantir les fonctionnalités agricoles mais également pour la gestion du risque inondation sur le plateau et dans les vallées, et le maintien de la biodiversité d'où l'étude de gouvernance sur le plateau de Saclay co-pilotée par le SYB, la communauté Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay qui a été initié en mai 2016 et s'est achevé début 2017.**

---





**Figure 9: Réseau hydrographique du plateau de Saclay**

**Réseau hydrographique**

- Cours d'eau
- Rigole
- Aqueduc
- Canalisation EP principale
- Plan d'eau

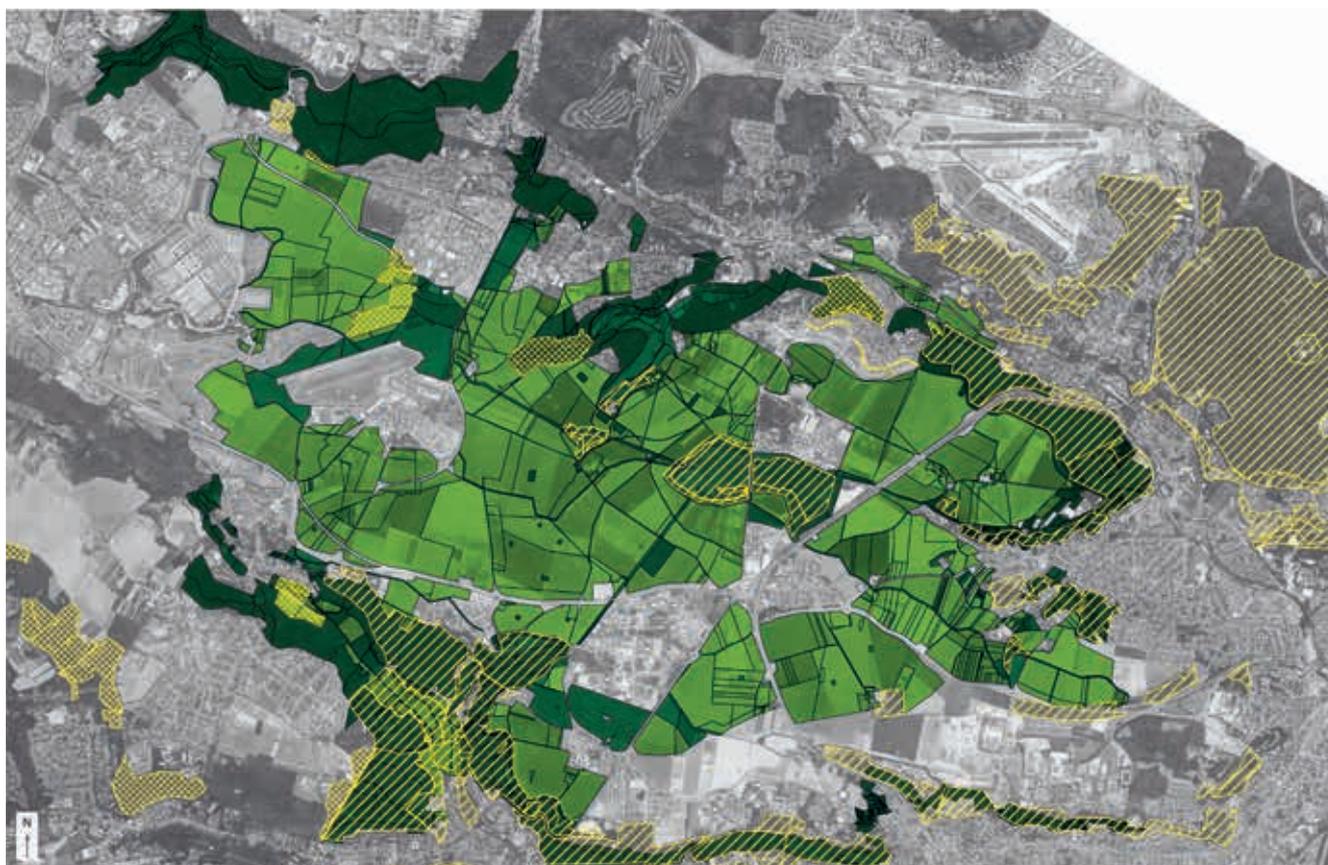
**Périmètres d'étude**

- Périmètre retenu et défini selon le relief du Plateau et le réseau hydrographique/hydraulique
- Périmètre défini dans le dossier de consultation

**Topographie**

- Côte NGF maxi : 228 m
- Côte NGF mini : 34 m

# **Le patrimoine naturel remarquable et les protections**



**Figure 10: Espaces naturels sensibles (ENS) au sein de la ZPNAF**

■ Espaces naturels sensibles des Yvelines

■ Espaces naturels sensibles de l'Essonne

#### **ZPNAF**

■ Espaces consacrés à l'activité agricole

■ Espaces naturels ou forestiers

En fond de vallée, les zones humides sont naturellement présentes. D'une grande qualité écologique, elles hébergent une flore et une faune patrimoniale remarquable.

Les services écologiques rendus sont tout aussi importants: filtration et auto-épuration de l'eau, accueil d'une riche biodiversité, cadre de vie et attractivité pour un tourisme vert, etc.

Cette richesse est officiellement reconnue: zones Natura 2000, sites classés pour le paysage, zones naturelles d'intérêt écologique et floristique, réserves naturelles, etc.

# Les continuités écologiques : la trame verte bleue



L'étang de la Minière

## **Garant de qualité de vie pour ses habitants, ressource économique avec des rendements agricoles parmi les meilleurs de France, sujet de recherches scientifiques au cœur de grands enjeux comme la santé, l'alimentation ou le climat, l'environnement naturel compte parmi les plus grands atouts de Paris-Saclay.**

---

**Les grandes étendues naturelles du territoire comme les étangs, rivières et rigoles, les espaces boisés soulignant les coteaux ou les parcs et jardins des zones urbanisées constituent autant de continuités naturelles qui abritent une faune et une flore diversifiées et facilitent leurs déplacements sur le territoire.**

---

La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, du territoire. Le plateau de Saclay ainsi que les grandes vallées qui l'entourent sont à l'écart des corridors d'intérêt national ou interrégional. Cependant, des corridors d'intérêt régional traversent tout de même les vallées (vallée de la Bièvre, de l'Yvette, de la Mérantaise et du Rhodon).

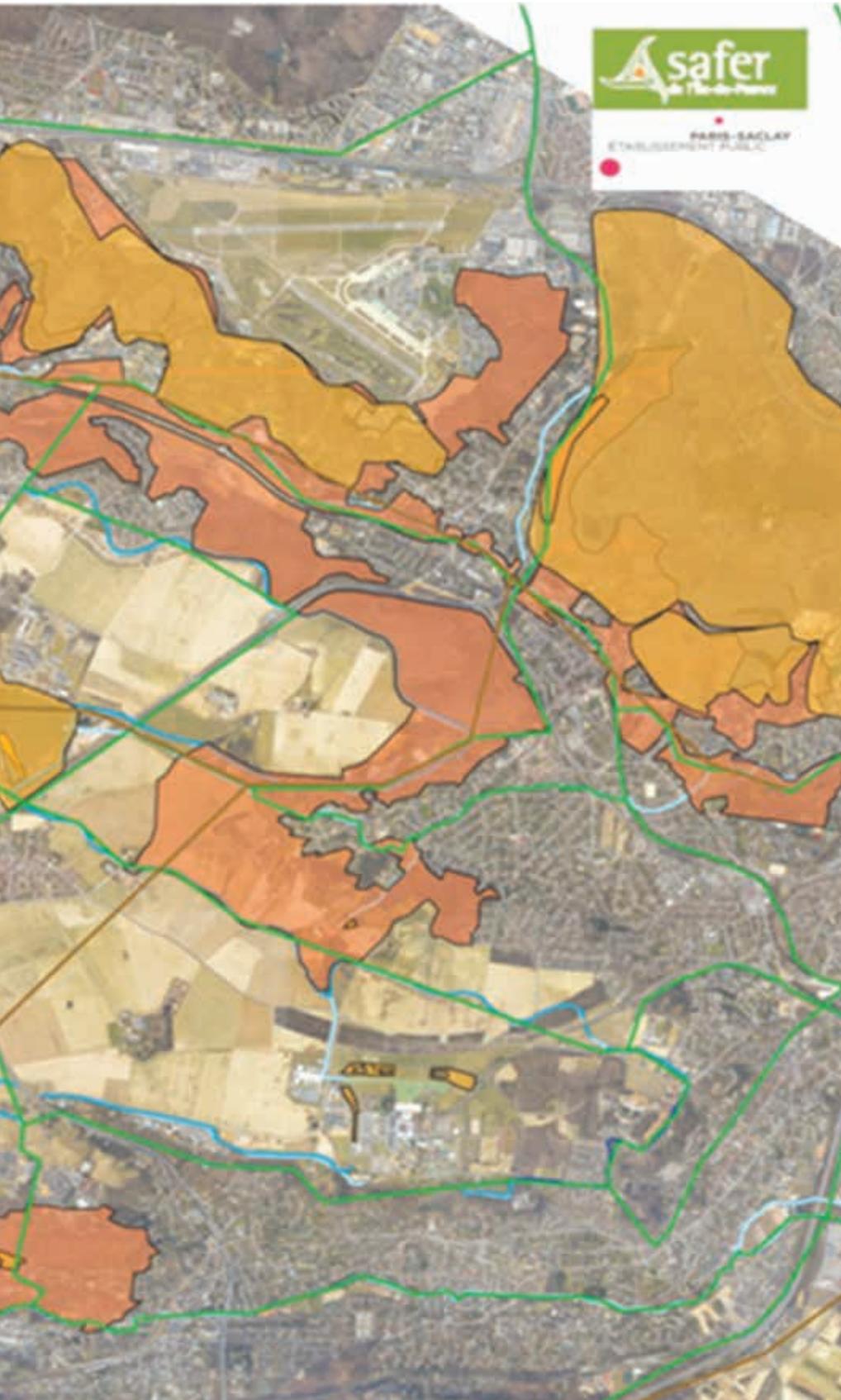
Au sein de la ZPNAF, le réseau hydrographique joue un rôle déterminant de continuités écologiques d'autant que les cours d'eau sont souvent accolés à des zones boisées et à une grande diversité de milieux aquatiques (courant et stagnant). Toutefois, ces cours d'eau sont soumises à de fortes perturbations hydromorphologiques, notamment dans les parties aval urbanisées.

Un schéma régional des continuités écologiques (SRCE) a été adopté en 2013 (**Annexe 1**). Plusieurs continuités écologiques ont été identifiées sur le plateau de Saclay, en particulier :

- au niveau de la Bièvre, un corridor boisé et herbacé d'intérêt régional majeur, continuité écologique aquatique et servant au déplacement de la grande faune d'intérêt infrarégional ;
- au niveau de l'Yvette, un corridor boisé et herbacé d'intérêt régional majeur, continuité écologique aquatique d'intérêt interrégionale assurant une connexion écologique de zones humides d'intérêt local ;
- la présence de connexions écologiques de zones humides d'intérêt régional majeur, permettant notamment la connexion entre les étangs de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- au niveau du ruisseau de Vauhalla, un corridor boisé, continuité aquatique et continuité herbacée d'intérêt infrarégional.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie a retenu les vastes massifs boisés à l'Ouest (forêts de Rambouillet et de Port Royal) comme noyaux de biodiversité de même que les étangs de Saclay et de Saint-Quentin. Les vallées de l'Yvette et de la Bièvre, bien que fragmentées par l'urbanisation, sont des « zones complémentaires ».





**Figure 11: Les continuités écologiques**

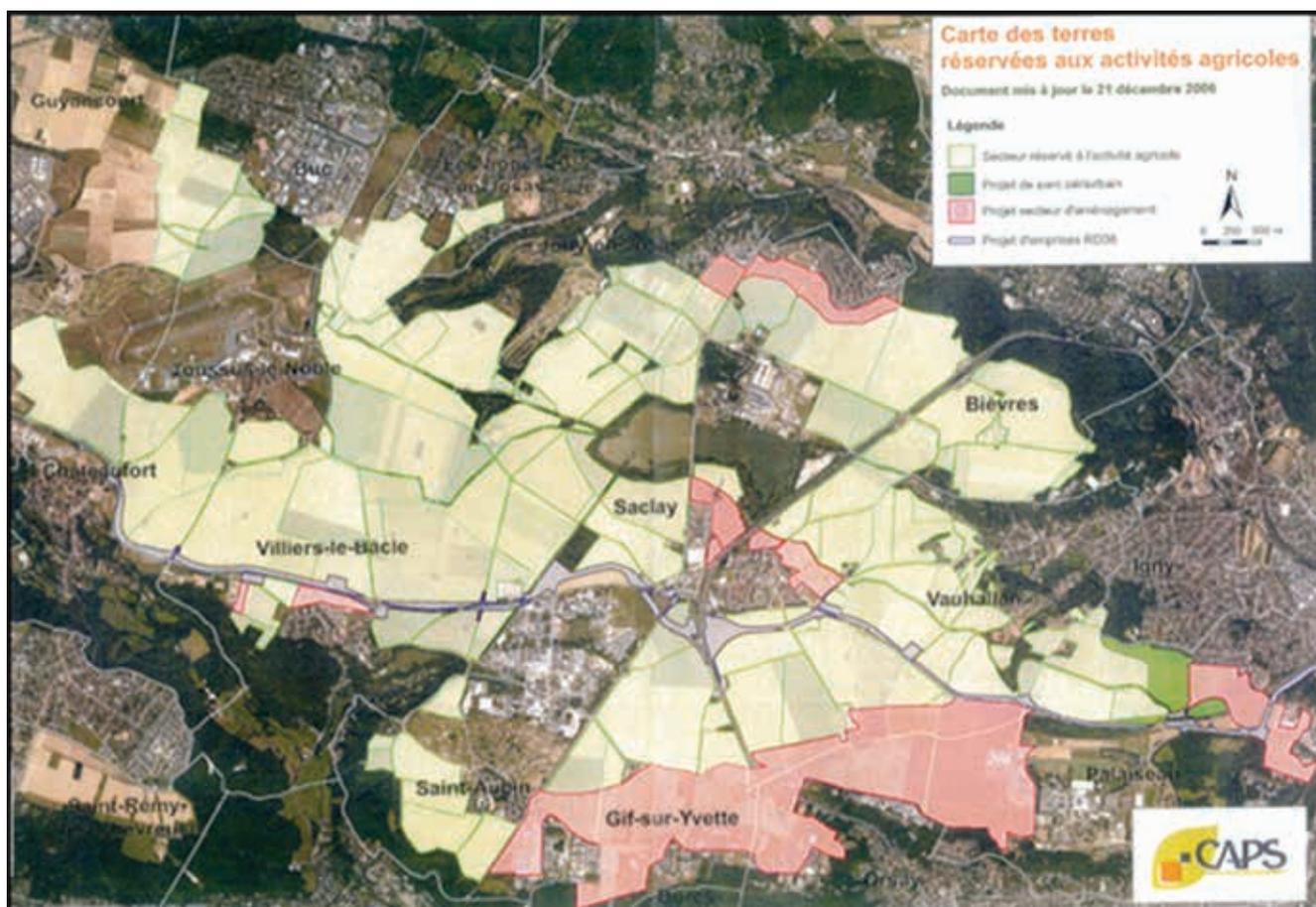
- Réseau hydrologie complet
- Rigole aérienne
- Rigole souterraine
- Trame herbacée
- Axe de circulation de grands ongulés et de la faune
- Site à enjeu moyen
- Site à enjeu fort



# **Création de la zone de protection naturelle, agricole et forestière**

# La préfiguration

**Compte tenu de la qualité agronomique des sols, de la proximité des espaces agricoles avec d'importants espaces urbanisés, et de la présence de nombreux organismes de recherche, la mise en place de protection des espaces agricoles du « plateau de Saclay » a rapidement mobilisé de nombreux acteurs (politiques et associatifs) avec la volonté d'aller au-delà du PRIF et du SDRIF existant.**



**Figure 12: La carte des terres réservées aux activités agricoles**

- Secteur réservé à l'activité agricole
- Projet de parc périurbain
- Projet secteur d'aménagement
- Projet d'entreprises

Les premiers engagements en faveur de l'agriculture datent de 1990 lorsque les élus du Syndicat intercommunal d'études et de programmation du plateau de Saclay (SIPS) (composé de 15 communes, 10 en Essonne et 5 dans les Yvelines) ont arrêté le Schéma directeur du plateau de Saclay. Dans le cadre de ce Schéma directeur, les élus ont acté la préservation de 2 000 ha de surface agricole utile pour le maintien de la vocation rurale et la protection de l'espace agricole. C'est sur cette base et à partir d'une carte des espaces agricoles à protéger de ce schéma qu'a été créé le PRIF du plateau de Saclay.

En 2006, les élus de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay confirment leur attachement à la sauvegarde des terres agricoles du plateau en publiant la « carte des terres réservées aux activités agricoles » sur leur territoire.

En 2008, la mission de préfiguration de l'opération d'intérêt national (OIN) prévoit de créer un espace sanctuarisé d'au moins 1 800 hectares contigus pour en préserver le caractère naturel, agricole, paysager et rural. Cette zone sanctuarisée, non urbanisable, sera finalement portée à 4 115 ha dans le décret d'application de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Aux seuls espaces agricoles (2 469 ha) ont été, en outre, ajoutés les espaces naturels et forestiers.

Le périmètre de protection créé se veut être le corollaire d'un projet d'aménagement urbain. Il se veut également être complémentaire des périmètres existants et du travail de protection des espaces ouverts (zone Natura 2000, parc naturel régional, périmètre régional d'intervention foncière, ZNIEFF) menés par les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, communes, Syndicat mixte du parc naturel régional, etc.).

# La loi

**La loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 reconnaît le rôle des espaces agricoles, naturels et forestiers sur le plateau de Saclay et ses vallées avec la création de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF). Le décret du 27 décembre 2013 délimite son périmètre sur une surface totale de 4 115 ha environ, dont environ 2 469 hectares de terres agricoles.**

Une des conséquences directe de cette création est réglementaire ; la loi indique que l'interdiction d'urbaniser dans la zone de protection vaut servitude d'utilité publique quelles que soient les dispositions des PLU actuelles et à venir. La loi enjoint aux communes de mettre en compatibilité leurs PLUs dans un délai de six mois après la parution du décret.

La loi du Grand Paris du 3 juin 2010 préconise par ailleurs qu'au « sein de la zone de protection, l'Établissement public de Paris-Saclay élabore, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la zone de protection, un programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. »

La ZPNAF et le programme d'action sont des outils importants pour préciser les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière et la préservation des espaces naturels et des paysages. Pour qu'ils prennent tout leur sens et qu'ils soient réellement mis en œuvre sur le long terme, il faut cependant que ces outils soient conçus et construits en interaction avec les acteurs locaux qui auront à les gérer et à vivre avec au quotidien.

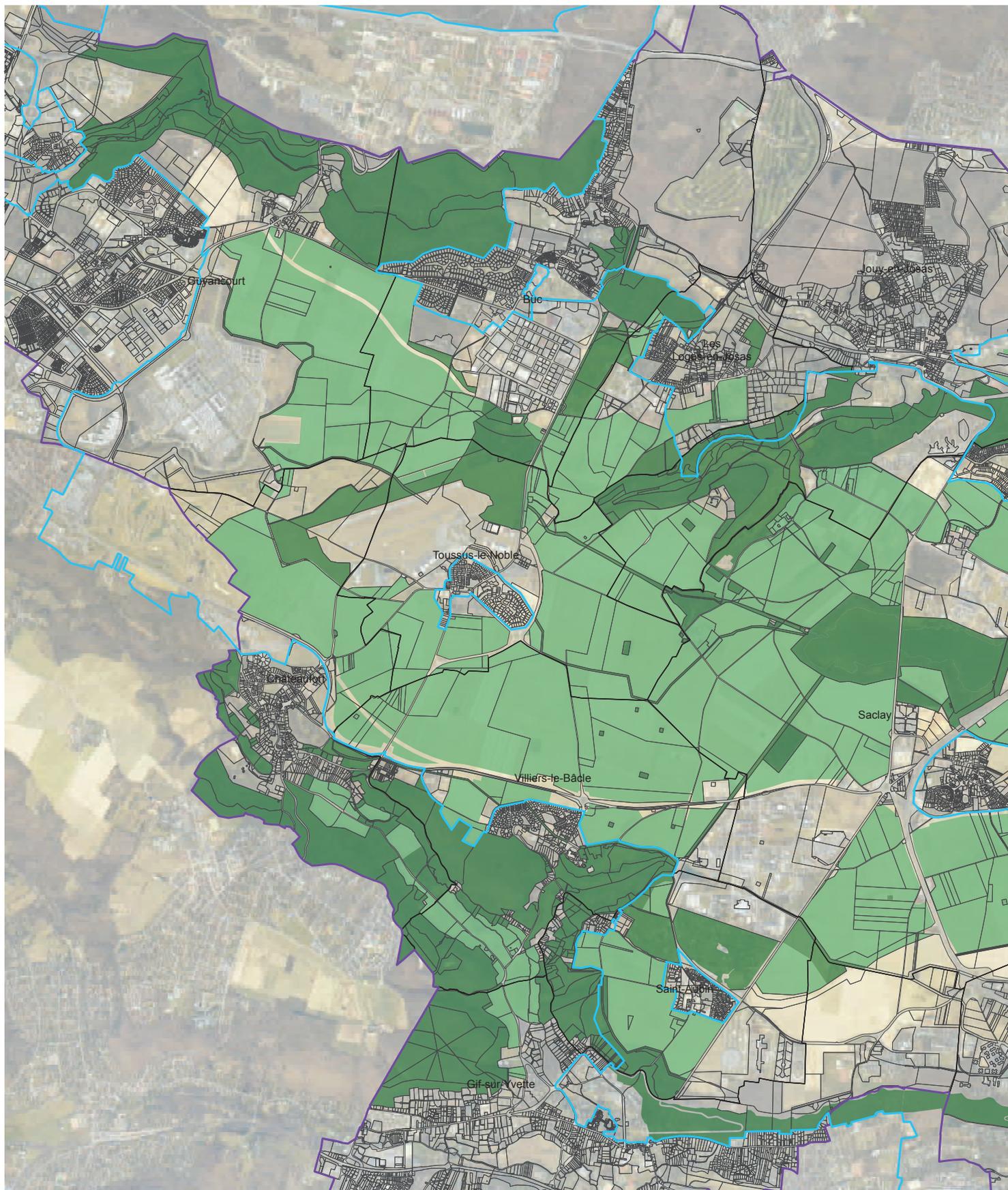
Ces propositions se font l'écho de réflexions menées depuis plusieurs années par l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier les agriculteurs. La ZPNAF, qui a pour objectifs de préserver l'agriculture du plateau et des vallées, doit permettre le maintien des exploitations en place tout en accompagnant les agriculteurs dans leur dynamique d'ouverture et de diversification déjà en cours. Afin de donner une visibilité aux agriculteurs pour leurs projets, il est nécessaire de mettre en place une stratégie foncière cohérente et transversale à l'échelle du territoire. À une échelle plus locale, il convient de sensibiliser et informer les acteurs des outils existants et les soutenir dans une démarche évolutive intégrant les réflexions foncières menées sur chacun des projets d'aménagement.

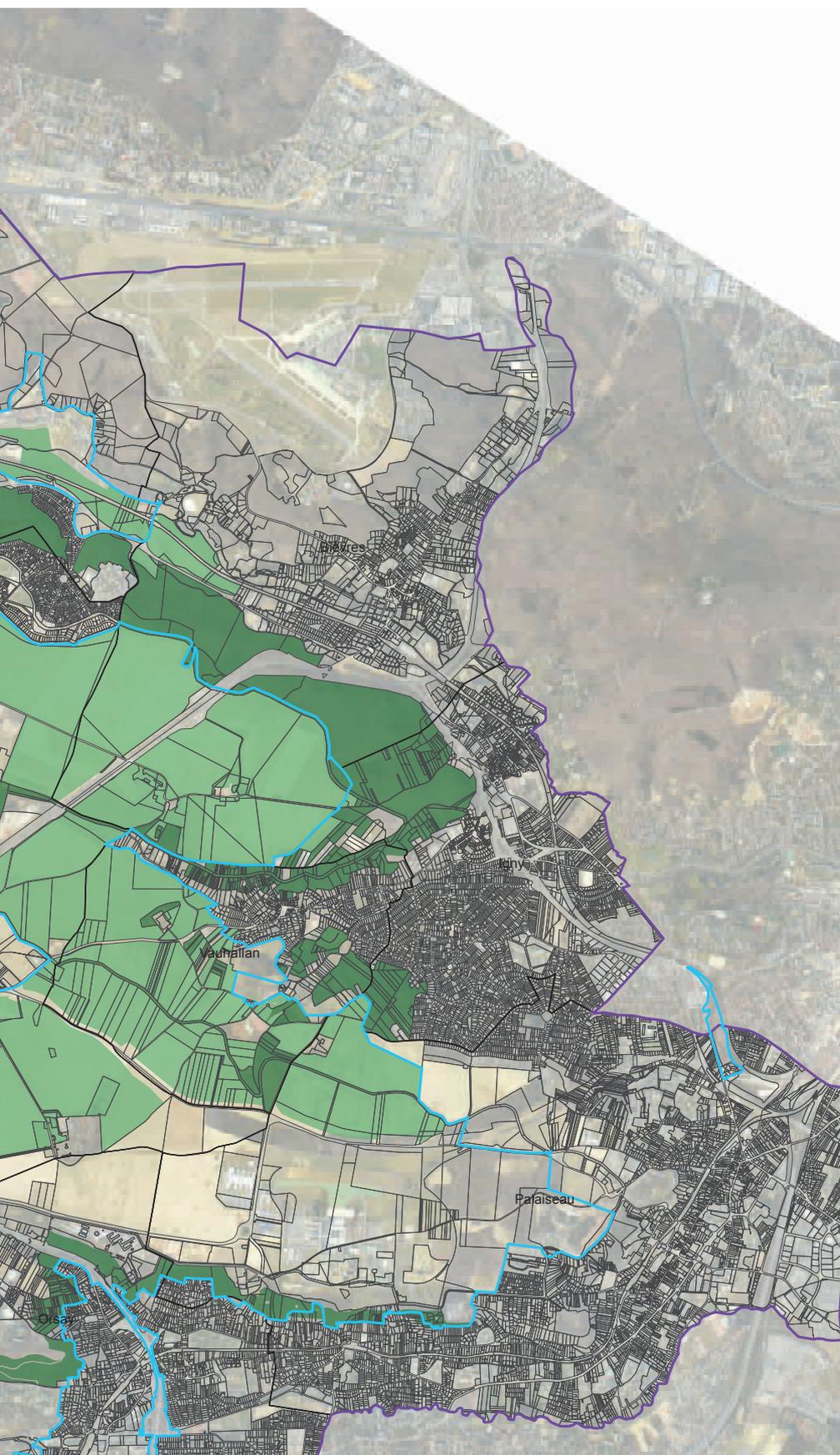
---

**Le plateau de Saclay pourrait alors devenir le modèle d'un développement de territoire intégré, réussissant à conjuguer harmonieusement terres agricoles, développement économique, patrimoine, recherche et innovation, au sein d'un cadre de vie préservé et attractif.**

---

Il répondrait ainsi à sa manière à la problématique récurrente de la structuration et du devenir des espaces périurbains, qui couvrent aujourd'hui une partie significative du territoire francilien.





**Figure 13: La zone de protection des espaces naturels agricoles et forestiers**

- ▭ Périmètre de l'opération d'intérêt national Paris-Saclay
- ▭ Petite région agricole
- Limite communale
- Limite parcellaire
  
- ▭ Espaces de la zone de protection naturelle agricole et forestière consacrés à l'activité agricole
- ▭ Espaces naturels ou forestiers de la zone de protection

# **Le programme d'action**

# Les objectifs

Le programme d'action a trois objectifs :

- dans le respect des choix entrepreneuriaux effectués par les agriculteurs, définir les conditions du maintien et du développement d'une agriculture productive viable et durable sur le territoire, support de la biodiversité dans la diversité de ses composantes :

**assurer la pérenité de l'agriculture au sein de la ZPNAF (Fiches A) ;**

- concilier l'agriculture et la préservation de l'environnement, en particulier en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés et des espaces naturels du territoire :

**assurer la pérenité des espaces naturels et forestiers (Fiches B) ;**

- créer les conditions d'une coexistence harmonieuse avec les milieux et les acteurs du monde urbain environnant, mais également permettre le développement d'échanges de biens et de services, par la création de nouveaux débouchés pour l'agriculture.

Il s'agira de renforcer et de créer des liens sociaux plus denses entre le monde agricole et le monde urbain : **développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants (Fiches C).**

## Animation, suivi et coordination du programme d'action

Le programme d'action de la ZPNAF, fruit de la collaboration entre de multiples acteurs du territoire, prévoit la contribution des différents partenaires associés. La mise en œuvre effective du programme d'actions et son adhésion par l'ensemble des parties

prenantes légitimes sur les sujets de l'agriculture et des espaces naturels, ne pourra pas se faire sans un travail de concertation au cours duquel les différentes catégories d'acteurs, avec en premier lieu les agriculteurs, ont été consultées.

### Durée du programme d'action

Le programme d'action de la ZPNAF est prévu pour une mise en œuvre sur un horizon de six ans, sur la période 2017-2023. Un bilan à mi-parcours permettra de faire le point, voire de modifier le contenu de certaines actions.

À l'issue des six ans, le programme d'action pourra être renouvelé ou réajusté, des fiches action pourront être ajoutées ou modifiées suite à l'évaluation des actions mises en œuvre et en fonction des opportunités.

# Pilotage et animation du programme d'action

## Le comité de pilotage

À l'initiative du préfet de région, un comité de pilotage de la ZPNAF a été mis en place en juin 2016. Ses missions et sa composition sont détaillées en **Annexe 3**. L'ensemble des acteurs institutionnels du territoire (communautés d'agglomération, chambre d'agriculture, service de l'État, etc.) qui constitue ce comité de pilotage ont trois missions complémentaires :

- rendre des avis sur la compatibilité des projets avec la servitude que constitue la ZPNAF, en particulier pour garantir que 2300 ha minimum des terres agricoles imposées dans le décret sont bien respectés ;
- suivre la mise en place et l'animation du programme d'action ;
- adopter une charte.

Le comité de pilotage se réunira a minima deux fois par an et autant que besoin afin de rendre un avis consultatif sur les projets présentés en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le comité de pilotage sur la base des rapports du comité de suivi, dressera le bilan d'avancement des actions du programme.

## Le comité de suivi

Un comité de suivi veillera à la bonne mise en œuvre du programme d'actions et constitue une instance technique pour échanger autour des projets proposés dans la ZPNAF.

Pour des raisons pratiques et logistiques, l'organisation des réunions du comité de suivi s'appuiera sur celle du comité de programmation Leader<sup>1</sup>.

L'intérêt de ce comité de programmation Leader est de rassembler non seulement des acteurs publics mais aussi des acteurs privés du territoire et de se placer dans une dynamique collective de projet pour les espaces agricoles, naturels et forestiers de ce territoire.

## Les pilotes et les référents institutionnels

Le programme d'action regroupe un ensemble d'actions et chacune d'entre elles est co-pilotée par un référent institutionnel et un pilote opérationnel. Le pilote opérationnel assure au quotidien le suivi de l'action, en fédérant les acteurs pour en faciliter la mise en œuvre. Il associe le référent institutionnel à la démarche. Le référent institutionnel est un membre du comité de pilotage de la ZPNAF dont les compétences institutionnelles recouvrent l'action concernée. Il fait le lien entre l'action dont il assure le suivi et les politiques publiques qui peuvent apporter, entre autres, des sources de financement. Il est également le relais du pilote opérationnel lors du comité de pilotage.

**1. Leader est un programme de financement européen à destination des projets en zone rurale. L'association « Terre et Cité » assure le pilotage du groupe d'action locale (GAL) sur le territoire.**

# Les fiches actions

- p.61 **A. Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF**
- p.62 A1 — Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière
- p.64 A2 — Réaliser un recensement des réseaux de drainage à l'échelle de la parcelle pour préserver leur fonctionnalité et les valoriser au mieux
- p.66 A3 — Réduire la proportion de terres exploitées à titre précaire
- p.67 A4 — Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs
- p.68 A5 — Capitaliser et diffuser les connaissances sur les fonctionnalités agricoles
- p.70 A6 — Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers (y compris dans les secteurs en chantier)
- p.71 A7 — Informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi
- p.72 A8 — Identifier les potentialités de développement de logements agricoles (création, mutualisation de l'existant, etc.)
- p.74 A9 — Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales
- p.75 **B. Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers**
- p.76 B10 — Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF
- p.78 B11 — Création d'un Observatoire ornithologique sur l'Étang-Vieux de Saclay
- p.79 B12 — Préserver l'étoile d'eau et ses espèces compagnes
- p.80 B13 — Atteinte du bon état des cours d'eau
- p.82 B14 — Adaptation face au risque inondation, gestion en temps réel des crues et maîtrise des ruissellements
- p.84 B15 — Protection et conservation des zones humides (ZH) à travers les PLU et les permis de construire
- p.86 B16 — Accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les nuisibles
- p.87 B17 — Valoriser au mieux les milieux forestiers
- p.88 B18 — Création d'un observatoire photographique des paysages de la ZPNAF, plateau de Saclay
- p.90 **C. Développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants**
- p.91 C19 — Mise en place d'une signalétique sur le patrimoine historique et naturel en ZPNAF à destination des promeneurs et des habitants
- p.92 C20 — Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire
- p.94 C21 — Développer des points de vente de produits locaux en contact avec les bassins de vie
- p.96 C22 — Encourager l'approvisionnement local des restaurations collectives
- p.98 C23 — Promouvoir les interactions recherche — acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay
- p.100 C24 — Étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire
- p.102 C25 — Encourager le recyclage de matière organique
- p.103 C26 — Sensibiliser les habitants aux fonctions de la forêt et de la nécessité de sa gestion
- p.104 C27 — Développer et favoriser les circulations douces
- p.106 C28 — Renforcer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire



# Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF

# A1

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiche en lien :

**A4**

## Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

- Convention AEV/SAFER
- Convention Communes/SAFER
- Action foncière ENS et Droit de Préemption ENS
- Droit de préemption SAFER
- Droits de priorité et de préemption des communes en zone boisée, procédure biens sans maître

#### Outils existants sur le territoire

- Règlement des PLU (zone A et zone N)
- Droit de préemption SAFER + périmètre et droit de préemption ENS
- Rédaction d'une charte de la ZPNAF par les services de l'État et l'EPA Paris-Saclay

#### Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

##### - Au sein du PRIF

- Revoir précisément le contour du PRIF en partenariat avec les communes du périmètre
- Assurer la veille foncière sur l'ensemble du PRIF via la convention AEV/SAFER
- Effectuer éventuellement des acquisitions foncières

##### - En dehors du PRIF

- Faire un état des lieux avec les communes concernées des modalités de suivi existantes
- Établir les conventions ville/SAFER nécessaires
- Assurer éventuellement le portage foncier par la SAFER avant rétrocession des biens

#### Mesures à mettre en place sur les espaces forestiers et naturels

- Faire un état des lieux des recensements ENS existants et des ZPENS existantes
- Réfléchir à l'éventuelle modification ou création des ZPENS et à leur éventuelle délégation aux collectivités
- Effectuer les acquisitions et cessions foncières selon les projets développés dans le plan d'action de la ZPNAF et en privilégiant les actions amiables

#### Bénéficiaires de l'action

- Gestionnaires : collectivités, AEV, ONF, PNRHVC, départements, syndicats
- Exploitants agricoles
- Propriétaires forestiers

**Objectifs**

- **Contribuer au maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles naturels et forestiers**
- **Contribuer à la protection et à l'ouverture au public d'espaces naturels et forestiers**

**Calendrier****Court terme****- Secteur agricole :**

Redéfinition du contour du PRIF, échanges avec les communes

**- Sur les espaces forestiers et naturels**

Faire un état des lieux des recensements ENS existants et des ZPENS existantes, échanges entre les départements et les communes

**Moyen terme****- Tous secteurs :**

Veille foncière sur l'ensemble de la ZPNAF

Pour la protection et l'ouverture au public de nouveaux espaces naturels, formaliser les projets et étudier avec les communes les outils fonciers adéquats.

**Indicateur de suivi**

- Nombre et surface des parcelles ayant une veille foncière assurée
- Nombre et surface des parcelles sur lesquelles une intervention foncière a eu lieu

**Les acteurs****Pilote**

SAFER et AEV (secteur agricole)

**Partenaires techniques**

Communes, EPCI volontaires, le Département de l'Essonne, le Département des Yvelines, AEV, SAFER, CDPNAF

**Acteurs concernés**

PNRHVC, DDT 91 et 78, Chambre d'agriculture, CRPF

**Financeurs ou maîtres d'ouvrages potentiels****- Veille :**

- Secteur agricole : SAFER, AEV (PRIF), Communes (Hors PRIF)
- Secteurs naturels et forestiers: SAFER, CD 91; CD78; Communes, AEV (PRIF)

**- Aide à l'acquisition auprès des collectivités :**

Département de l'Essonne, AEV, Région

**- Acquisition :**

Agriculteurs, forestiers, AEV, Communes, CD91, CD78, Terre de liens, Terres fertiles, etc.

# A2

Secteur concerné :  
**les terres agricoles à proximité de travaux sur les infrastructures (métro, routes, réseaux gaz et électricité, etc.)**

Fiche en lien :  
**A5**

## Réaliser un recensement des réseaux de drainage à l'échelle de la parcelle pour préserver leur fonctionnalité et les valoriser au mieux

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

#### Outils existants sur le territoire

- L'étude globale de gestion des eaux du plateau de Saclay par l'EPA Paris-Saclay et de la CPS
- Les archives de l'INRA, l'intercommunalité de Saint-Quentin en Yvelines, du syndicat des eaux de la Bièvre et du Conseil Départemental de l'Essonne
- Les plans de drainage du 17<sup>e</sup> siècle
- Étude du SIAVB sur le rétablissement du fonctionnement de réseau de la commune de Buc et la réalimentation des étangs de Gobert

#### Mesures à mettre en place

- Élaborer des clauses de cahier des charges types pour les entreprises intervenant sur le territoire : réparer les drains abîmés par des entreprises spécialisées et à garantir leurs bons fonctionnements sur une durée de 10 ans
- Définir les secteurs de la ZPNAF où une connaissance précise du réseau de drainage est essentielle
- Recenser les données disponibles chez les acteurs locaux sur les secteurs identifiés préalablement
- Prendre en compte les usages agricoles pour la gestion des rigoles par la collectivité

#### Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Syndicats des eaux
- Aménageurs
- PNR de la Haute vallée de Chevreuse (compétence GEMAPI)
- SAGE

**Objectifs**

• La ZPNAF est un territoire non urbanisable. Cependant des travaux réalisés sur les infrastructures (métro, voiries, assainissements, etc.) seront potentiellement situés à proximité de terres agricoles. Il est ainsi essentiel de connaître la position des réseaux de drains le long de ces axes afin

que les entreprises de travaux les prennent en compte et cherchent à les éviter.

• Proposer un règlement de chantier type sensibilisant les entreprises à prendre en compte les réseaux de drains pour éviter de les impacter, et le cas échéant d'effectuer les remises en état. Réaliser une modélisation

hydraulique du fonctionnement des rigoles du plateau de Saclay, et mesurer l'impact de différents événements pluvieux sur le fonctionnement des rigoles

• Intégrer les apports de la recherche (nouveaux outils, etc.) à cette réflexion

**Calendrier****Court terme**

- Proposer un cahier des charges type aux acteurs de la ZPNAF
- Délimitation des secteurs pertinents
- Mise en place par la Société du Grand Paris d'une démarche expérimentale de prospections géophysiques des réseaux de drainage par quad le long du tracé de la ligne 18 sur sa section aérienne: cette démarche associera la Chambre d'agriculture, les exploitants agricoles ainsi que les chercheurs intéressés par le sujet.
- Constitution d'une base de données SIG par l'EPA Paris-Saclay alimentée par les acteurs du territoire
- Modéliser le fonctionnement hydraulique des rigoles est en cours sur le plateau de Saclay
- Valoriser le rôle que jouent les rigoles comme continuités écologiques pour la faune et la flore

**Moyen terme**

- Diffuser largement le recensement des réseaux de drainages
- Diffuser le cahier des charges type
- Alimenter le modèle hydraulique pour qu'il soit représentatif de la réalité de terrain

**Indicateur de suivi**

- Nombre de parcelles agricoles ayant leurs réseaux de drainage référencés
- Proportion de chantier appliquant l'évitement drains et leurs remises en état

**Les acteurs****Pilote**

EPA Paris-Saclay

**Partenaires techniques**

SYB, SIAVB, SIAHVY, EPCI volontaires, SGP, CD, chercheurs

**Acteurs concernés**

PNRHVC, AEV, DDT, AESN, Communes, SAGE Orge Yvette et SAGE Bièvre, ADER, AVB, Terre et Cité

**Financeurs potentiels**

Voir avec l'agence de l'eau Seine Normandie pour la modélisation hydrologique

# A3

Secteur concerné :  
**la partie agricole  
de la ZPNAF**

Fiche en lien :  
**A4**

## Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales

### Objectif

- Apporter de la visibilité aux exploitants agricoles

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

### Outils existants sur le territoire

Aucun

### Mesures à mettre en place

- Identifier les points de blocages éventuels
- Mettre à jour le diagnostic agricole de 2010 et identifier les terres exploitées à titre précaire en précisant les propriétaires
- Cartographie des exploitants et des modes de faire valoir
- Rencontrer les acteurs publics ou privés et identifier les modalités pour la mise en place de baux ruraux. Le code rural précise que les terres agricoles doivent avoir un usage agricole.
- Identifier les perspectives sur des échéances plus ou moins longues (carte des chantiers à venir avec des échéances de temps)
- Aide à la rédaction des baux

### Bénéficiaires de l'action

Exploitants agricoles

## Calendrier

### Court terme

Mise à jour de l'état des lieux des occupations précaires

### Moyen terme

- Rencontre des propriétaires
- Formalisation des baux ou des actes de vente

### Indicateur de suivi

- Surfaces passant d'une occupation précaire à une occupation sous bail rural

## Les acteurs

### Pilote

SAFER

### Partenaires techniques

CAPS, Chambre d'agriculture

### Acteurs concernés

Communes, EPCI, EPA PS, AEV, GPA, propriétaires privés ayant mis en place des conventions de mise à disposition, PNRHVC

# Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs

# A4

Secteur concerné :  
**le secteur agricole**

Fiches en lien :  
**A3 et A7**

## Objectif

• **Faciliter l'accès à l'information et aux organismes compétents afin d'apporter un accompagnement spécifique**

**aux porteurs de projets et permettre ainsi le renouvellement des générations**

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

### Outils existants sur le territoire

Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA)

### Mesures à mettre en place

Accompagner le porteur de projet dans ses démarches et le tenir informé des outils existants pour soutenir l'installation agricole, que ce soit en termes de formation ou en terme financier (JDA<sup>1</sup>, etc.)

### Bénéficiaires de l'action

- Exploitants agricoles
- Porteurs de projets

## Calendrier

### Court terme

- Identifier les parcelles disponibles pour l'agriculture et les contraintes qui y sont associées
- Identifier et accompagner des porteurs de projets potentiels
- Orienter les porteurs de projets par le biais de plaquettes de communication distribuées auprès des communes.
- Informer les porteurs de projet par l'organisation d'une réunion du PAI sur le plateau de Saclay avec une thématique sur la péri-urbanité
- Accompagner les porteurs de projets
- Recenser les agriculteurs sur place afin de connaître la pyramide des âges et l'avenir des exploitations

### Moyen terme

Les années suivantes, des formations ou réunions seront organisées pour sensibiliser les agriculteurs sur l'anticipation de leur départ en retraite en partenariat avec la MSA, le PAI et d'autres partenaires.

### Indicateur de suivi

- Nombre de jeunes accompagnés

## Les acteurs

### Pilote

Chambre d'agriculture

### Partenaires techniques

Jeunes agriculteurs, couveuse d'activité « le Champ des possibles »

### Acteurs concernés

Terre et Cité, AEV, SAFER, EPA Paris-Saclay, Pôle Abiosol (GAB, Réseau des AMAPs, Terre de Liens), DRIAAF

### Financeurs potentiels

Les financements du programme LEADER, financements à l'installation (cités plus haut)

**1. La Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) correspond à une dotation en capital attribuée aux exploitants agricoles âgés de moins de 40 ans.**

# A5

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A2, A6, B14,  
C23 et C28**

## Capitaliser et diffuser les connaissances sur les fonctionnalités agricoles

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

#### Outils existants sur le territoire

L'ADER<sup>1</sup> a conduit un ensemble d'actions de sensibilisation et de pédagogie auprès du grand public, et a coordonné la publication d'un livret descriptif des rigoles et du rôle qu'elles jouent sur le territoire (historique, biodiversité, gestion des crues, etc.). Ce travail mérite une large diffusion et pourrait être la base d'outils de communication à destination du public.

- Circulations douces le long des rigoles et panneaux de sensibilisation associés
- Étude hydraulique de l'EPA Paris-Saclay
- Hydraulique: livret de l'Association des étangs et rigoles (ADER) en cours de rédaction et actions de sensibilisation du SYB
- Atlas des zones humides sur le territoire du SAGE de la Bièvre
- Modélisation du système hydraulique par l'EPA Paris-Saclay
- Étude SAFER de 2011 sur les fonctionnalités agricoles
- Travail de Terre et Cité et l'EPA Paris-Saclay sur les circulations agricoles

#### Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Être attentif aux besoins et attentes des élus et techniciens des collectivités en termes d'informations sur les fonctionnalités agricoles (circulations, réseaux de drainage, etc.)
- Actions de sensibilisation auprès des élus et techniciens
- Système de référents au sein des collectivités (binôme technicien/élu)
- Créer des outils et des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public, physiques et numériques
- Associer en amont les acteurs locaux (et notamment les agriculteurs) à la préparation des chantiers sur le territoire
- Engager l'EPA Paris-Saclay et les collectivités territoriales à encadrer les interventions et des prestataires par un système de cahier des charges et un contrôle en phase chantier
- Permettre et organiser la remontée d'informations sur la fonctionnalité agricole auprès des collectivités territoriales
- Organiser des campagnes d'information sur les travaux

- agricoles auprès des collectivités et du grand public (par exemple : planning des cultures, ensemencement, récoltes, etc.)
- Faciliter la cohabitation entre les différents usages dans les aménagements
  - Uniformiser la classification des rigoles entre les deux départements

#### Bénéficiaires de l'action

- Exploitants agricoles
- Collectivités et acteurs institutionnels
- Grand public
- Entreprises
- Habitants

**1. L'ADER s'emploie à préserver le système d'étangs et de rigoles conçu il y a plus de trois siècles par Thomas Gobert, l'architecte-ingénieur de Louis XIV.**

**Objectifs**

- **Établir une base de connaissances communes sur les fonctionnalités à prendre en compte (hydraulique, circulations, bâti, logement, etc.) pour permettre le maintien de l'activité agricole dans des conditions satisfaisantes**
- **Associer les différentes catégories d'acteurs présentes sur le territoire et permettre une meilleure articulation entre les activités agricoles et urbaines**
- **Formaliser les liens entre les acteurs et leurs modalités d'intervention**
- **Accompagner concrètement la mise en œuvre de ces actions**

**Calendrier****Court terme**

- Début 2017 : retour sur une étude sur les milieux humides et les rigoles.
- Organiser des ateliers de travail thématiques
- Identifier les besoins des acteurs locaux (agriculteurs, élus, etc.), les outils existants et ceux à créer en associant les acteurs de la recherche
- Créer différents outils et diffusion
- Expliquer au grand public l'organisation territoriale et la répartition des compétences découlant de l'évolution de la réglementation nationale : loi sur l'eau, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

**Moyen terme**

- Prévoir une évaluation à mi-parcours pour mesurer la portée des actions engagées
- Intégration dans les documents d'urbanisme, les politiques territoriales et les appels d'offre

**Indicateur de suivi**

À co-construire avec les acteurs concernés

**Les acteurs****Pilote**

Terre et Cité

**Partenaires techniques**

ADER, EPA Paris-Saclay, SYB, SIAVB, SIAHVY, EPCI volontaires, Chambre d'agriculture, le département de l'Essonne et des Yvelines

**Acteurs concernés**

SMBVB, PNRHVC, DDT (91 et 78), AESN, Communes, AEV  
Associés : AVB, organismes de recherche, SAFER et IAU

**Financeurs potentiels**

Région Île-de-France, Conseils départementaux, EPA Paris-Saclay

# A6

Secteur concerné :  
**le réseau routier  
de la ZPNAF**

Fiche en lien :  
**A5**

## Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers (y compris dans les secteurs en chantier)

### Objectifs

Réaliser une projection des circulations futures et des préconisations qui seront intégrées dans les prescriptions pour les prochains aménagements :

- Connaître les voies de circulation empruntées par les engins agricoles et sylvicoles : faire un état des lieux

- Supprimer des points de blocage des circulations agricoles et sylvicoles
- Préconiser des solutions d'aménagement permanentes ou temporaires (lors de chantiers)
- Sensibiliser les acteurs techniques et les maîtres d'ouvrage aux circulations agricoles et sylvicoles

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

L'étude fonctionnelle sur les circulations agricoles (Safer, EPA Paris-Saclay et Terre et Cité) de 2012

### Outils existants sur le territoire

Aucun

### Mesures à mettre en place

- Préconisations sur les aménagements lors de travaux pour maintenir l'accès aux engins agricoles et rediffusion des plaquettes existantes
- Établir un schéma de circulation agricole
- Supprimer les éventuels points noirs/points de blocage

### Bénéficiaires de l'action

- Exploitants forestiers
- Exploitants agricoles

## Calendrier

### Court terme

- Organisation d'entretien avec un agriculteur de chaque grande entité agricole du territoire et gestionnaires des massifs pour recenser les itinéraires et vérifier la bonne accessibilité des secteurs cultivés ainsi que la desserte des sites de collecte et d'approvisionnement + recenser les travaux ou projets en cours avec les gestionnaires de voirie et maîtres d'ouvrages
- Établir un schéma directeur de circulations agricoles ou forestières, localisation des points de blocage, les bons réflexes pour une meilleure circulation, des arrêtés types, les accès agricoles ou forestiers
- Profiter de la mise en adéquation des PLU avec la ZPNAF pour intégrer ces recommandations

### Moyen terme

Diffusion des plaquettes aux gestionnaires de voirie identifiés ainsi qu'aux communes et aménageurs

### Indicateur de suivi

- Proportion de PLU et aménagements intégrant les préconisations
- Retours des agriculteurs et des exploitants forestiers

## Les acteurs

### Pilote

Chambre d'agriculture

### Partenaires techniques

SGP, CPS, Chambre d'agriculture, le département de l'Essonne

### Acteurs concernés

EPA Paris-Saclay, DDT, Communes, EPCI, AEV, PNRHVC, ONF, CRPF

# Informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi

# A7

Secteur concerné :  
**la partie agricole de la ZPNAF**

Fiche en lien :  
**A4**

## Objectifs

La difficulté à recruter de la main d'œuvre qualifiée est clairement un des facteurs limitant le développement des diversifications agricoles sur

le territoire. Il est important de faciliter le recrutement, voire la formation d'une main d'œuvre qualifiée.

## Les actions

### Outils existants sur le territoire

Une initiative comme les « Entreprises apprenantes en agriculture », co-porté au plan national par le réseau des MSA (10 structures existantes en France, réseau la Main Verte), permet de répondre aux besoins de main-d'œuvre de la profession agricole. Ce concept permet de proposer des prestations de services aux exploitants en associant des publics issus du monde du handicap, avec un important volet formation et accompagnement, en lien avec les centres de formation agricole.

### Mesures à mettre en place

Organisation d'un groupe de travail pour définir les besoins nécessaires et les compétences recherchées

### Bénéficiaires de l'action

Exploitants agricoles

## Calendrier

### Court terme

Dans le cas où le projet est adopté :

- Phase de préfiguration qui vise à définir les engagements, les formations adaptées et le calendrier spécifique de l'équipe d'intervention de l'EAA
- Création d'une structure porteuse en fin 2014 (type association avec collègues multipartenaires)

### Moyen terme

Rencontres individuelles avec les exploitants

### Indicateur de suivi

Nombre d'embauches

## Les acteurs

### Pilote

FDSEA

### Partenaires techniques

Jeunes agriculteurs

### Acteurs concernés

Terre et Cité, le département des Yvelines et de l'Essonne, pôle emploi, chambre d'agriculture

### Financeurs potentiels

Financement avec le programme LEADER

# A8

Secteur concerné :

**la partie agricole  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A1, A3 et A4**

## Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

#### Outils existants sur le territoire

- Projet alimentaire territorial porté par Terre et Cité, le Triangle Vert et les Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY et Versailles Grand-Parc), la Chambre interdépartementale d'agriculture et les Champs des possibles
- PLU, PLUi
- PLH, Loi SRU, à traduire pour une dimension agricole
- Le critère « jeunes travailleurs » permet de flécher des logements
- Logement mis à disposition sur Igny pour un agriculteur
- Un des volets de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité », pilotée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en association avec la CPS, la SQY et la CAEE) dans le cadre du GP3
- Outils réglementaires : CDT- Paris-Saclay, Fiche « Valorisation des fermes emblématiques du territoire »

#### Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Veille sur les expériences déjà menées et retours (par exemple : démarche de logement agricole sur Seine-Aval par les collectivités)
- Élaborer une stratégie globale de logement des salariés agricoles qui tienne compte de scénarios d'évolution de l'agriculture
- Identifier des opportunités au sein des communes (réserver, construire, rénover, etc.) et centraliser les demandes de logements
- Mise en corrélation de l'offre et de la demande, y compris hors ZPNAF
- Accompagner les exploitants dans leurs projets de logement agricole
- Travailler sur les PLU des communes : demander la création de logements dédiés dans les opérations de construction, réserver des logements dans les parcs publics, accompagner la mise en place de logements par les exploitations

- Accompagner les communes du territoire à prévoir du logement agricole, et/ou de mobiliser l'offre privée (bailleurs, particuliers)
- Recenser et informer sur les normes sanitaires liées au logement
- Étudier la possibilité de créer une SCI dédiée au logement agricole avec les différents acteurs
- Soutien des CAUE (78 et 91) pour la qualité architecturale
- Le PNR peut faire le lien avec les filières éco-matériaux

#### Bénéficiaires de l'action

- Les employés agricoles (exploitants, salariés agricoles, stagiaires et apprentis dans les exploitations, etc.)
- Les collectivités
- Les bailleurs sociaux ou privé

**Objectifs**

Il s'agit de faciliter et si possible d'assurer d'ici à 2020, le logement de tous les employés agricoles (saisonniers, salariés agricoles, et nouveaux agriculteurs installés) qui le souhaitent sur le territoire. Cela nécessite d'accompagner la création de logements dédiés, à prix restreints. Malgré leur besoin croissant en main d'œuvre, les exploitations sont

actuellement dans l'incapacité de recruter, faute de logements agricoles disponibles.<sup>1</sup> Il existe aujourd'hui différentes modalités d'intervention possibles :

- Réserver ou mettre à disposition des logements à loyer maîtrisé à destination des salariés agricoles, au sein du parc social des collectivités
- Étudier la faisabilité de louer des logements étudiants

aux saisonniers pendant les vacances scolaires

- Identifier et rénover des fermes emblématiques du territoire pour construire des logements à destination des salariés agricoles
- Recenser la possibilité de créer ou aménager des logements agricoles

**Calendrier****Court terme**

- Identifier les besoins des agriculteurs (installés et à venir) sur le court, moyen et long terme suivant leurs projets de diversification et les faire connaître auprès des différentes instances
- Sensibiliser les élus sur l'importance d'avoir des logements agricoles et présentation des outils d'accompagnement disponibles
- Identifier les opportunités au sein des communes
- Mettre à disposition des logements pour les acteurs agricoles
- Lancement d'études de faisabilité puis réalisation des logements

**Moyen terme**

- Poursuivre les mises à disposition des logements et les études de faisabilité
- Réaliser les logements projetés
- Mettre en place une stratégie globale de logements des salariés agricoles sur le territoire
- Poursuivre les mises en à disposition, les études de faisabilité, et les réalisations de logements
- Permettre la réplication d'opérations exemplaires

**Indicateur de suivi**

- Nombre d'ateliers de travail
- Nombre de participants
- Nombre de logements réalisés/ mis à disposition des agriculteurs

**Les acteurs****Pilote**

Terre et Cité

**Partenaires techniques**

EPCI volontaires

**Acteurs concernés**

Communes, EPA Paris-Saclay, ANAH, MSA, Bailleurs sociaux, les DDT, CAUE (78 et 91), PNRHVC, AORIF (fédération des bailleurs sociaux), Universités, CROUS

**Financeurs potentiels**

- Collectivités (Région, EPCI et communes), FEADER, État, acteurs privés
- Mesures 4, 6 et 7 du Plan de développement rural d'Île-de-France
- Fonds LEADER

**1. Les contrats de travail des salariés agricoles doivent préciser les conditions d'hébergement.**

# A9

Secteur concerné :

**la partie agricole  
de la ZPNAF**

Fiche en lien :

**A5 et C23**

## Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales

### Objectifs

• Informer, former et accompagner les agriculteurs sur les thématiques environnementales

afin de leur permettre une amélioration continue de leurs pratiques agricoles

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

### Outils existants sur le territoire

Dispositif d'aide FEADER/ Collectivités (MAE, Plan cadre, PCAE, etc.)

### Mesures à mettre en place

• Identifier les besoins et les attentes des agriculteurs sur les thématiques de l'environnement

#### - Volet eau :

impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau

#### - Volet air :

impact des pratiques agricoles sur les émissions GES - qualité de l'air, recommandations et bonnes pratiques en lien avec le Plan de protection de l'atmosphère, ajustement de fertilisation, etc.

#### - Volet biodiversité :

connaissance de la biodiversité régionale (SRCE), couverts favorables à la faune et la flore, thématique abeille, travaux de l'OAB, etc.

• Informations, formations et RDV individuels au profit des exploitants agricoles

### Bénéficiaires de l'action

Exploitants agricoles

## Calendrier

### Court terme

• Introduction sur les différents enjeux environnementaux du territoire, présentation des dispositifs d'aide existant, proposition DAEG simplifié ou complet auprès des exploitants agricoles

• Travailler sur un des volets précités selon l'ordre de priorité ou souhait des exploitants agricoles : organiser une demi-journée d'information, une journée de formation spécifique au thème étudié et réaliser des entretiens individuels

### Moyen terme

Réaliser les deux autres volets suivant l'ordre établi

### Indicateur de suivi

• Nombre de formations données

• Nombre de réunion d'information

• Nombre d'agriculteurs sensibilisé

## Les acteurs

### Pilote

Chambre d'agriculture

### Partenaires techniques

Terre & Cité, Département de l'Essonne

### Acteurs concernés

Département de l'Essonne, DRIAAF, DDT 91 et 78, PNRHVC, Agence régionale pour la biodiversité

# Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers

# B10

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A9, B14, B15, C13,  
C24, C27 et C28**

## Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

- MAEC (Mesures agri-environnementales et climatiques) sur les enjeux de biodiversité animée par la Chambre d'agriculture (à partir de 2017)
- Mode de gestion des syndicats (entretien des rigoles et des cours d'eau)
- Plan de gestion des espaces boisés (ONF)
- PRIF de l'Agence des espaces verts

#### Outils existants sur le territoire

- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Projet de Schéma de trame verte et bleue de l'ex-CAEE, à actualiser par la Communauté Paris-Saclay
- Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay
- Plan de parc du PNR HVC
- GIP des Yvelines sur la compensation écologique
- Outils d'animation des CAUE sur l'urbanisme et la biodiversité et Appel à manifestation d'intérêt 2017 « Paysage et biodiversité » avec les CAUE 78 et 91

- Étude paysagère et patrimoniale de la Vallée de la Bièvre par les étudiants de l'école d'architecture de Versailles et VGP

- Atlas de la biodiversité communale mis en place par la loi sur la biodiversité en 2010

#### Mesures à mettre en place à l'échelle du territoire

- Sensibiliser les élus locaux aux questions de paysage en lien avec la trame verte et bleue, voire de la trame noire (paysage nocturne)
- Veiller à la prise en compte par l'ensemble des documents d'urbanisme du SRCE
- Établir une carte générale des enjeux de continuités écologique à l'échelle de l'OIN, qui décline localement la mise en œuvre du SRCE
- Identifier les mesures à mettre en place nécessaires pour respecter le SRCE
- Utiliser le maillage des circulations douces, le réseau des rigoles, les cheminements, les délaissés communaux, les dépendances de voirie comme support des continuités écologiques

- Développer la production d'essences locales (récolte et culture d'arbres et végétaux endémiques)

#### Mesures à mettre en place à l'échelle de la parcelle

- Engagement dans des MAEC (animation Chambre d'agriculture)
- Réaliser un schéma global de plantation de haies avec des étudiants en Master (Tecomah par exemple)
- Réalisations de propositions d'aménagement sur des exploitations de la ZPNAF par des étudiants en BTS aménagement Paysager à Tecomah
- Réaliser un schéma global permettant de localiser les zones humides à créer
- Intégrer cette démarche dans le projet de reconstitution de la trame verte et bleue

#### Bénéficiaires de l'action

- La faune et la flore locales
- Les milieux naturels
- Les usagers
- Les gestionnaires

**Objectifs**

- **Préserver les espaces agricoles et naturels existants et améliorer leurs qualités de réservoirs écologiques**
- **Définir la trame verte et bleue locale, à préserver ou à restaurer à partir des continuités écologiques existantes et de leur fonctionnalité**
- **Prendre en compte les préconisations du SRCE et des études existantes, ainsi que les continuités avec les territoires voisins**
- **Reconstituer la trame verte et bleue dans la ZPNAF**
- **Accompagner les agriculteurs dans leurs actions de reconquête écologique (maintien ou plantation de haies, bosquets, bandes enherbées, création de zones humides, etc.)**

**Calendrier****Court terme**

- Recenser et cartographier les réservoirs de biodiversité, les secteurs fragilisés et les actions déjà engagées (2018 : actualisation du schéma de TVB de SQY)
- Établir un état zéro de la biodiversité en ZPNAF en ciblant certaines espèces indicatrices (faune ou flore)
- Établir un plan d'action global de la restauration de la trame verte et bleue et hiérarchiser les enjeux écologiques
- Concrétiser les premiers projets de reconstitution de la trame verte et bleue (plantation de haies, etc.)
- Animer des ateliers d'introduction de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- Proposer les MAEC aux agriculteurs du territoire

**Moyen terme**

- Mettre en place le plan d'action et un comité de suivi
- Identifier les financeurs potentiels des actions et solliciter des financements
- Poursuivre la concrétisation des projets et en suivre l'avancement
- Suivre l'évolution des espèces indicatrices
- Assurer l'entretien des espaces naturels et des corridors écologiques

**Indicateur de suivi**

- Nombre de collectivités impliquées ou nombre d'ateliers menés sur les PLU et la biodiversité
- Nombre de projets réalisés
- Linéaire de haies, surface engagée en MAEC, nombre de contrats en MAEC
- Évolution de la biodiversité par comptage régulier

**Les acteurs****Pilote**

EPCI volontaires et Terre et Cité

**Partenaires techniques**

Conseil régional d'Île-de-France, CD 78-91, PNR HVC, DRIEE, DDT 78-91, Syndicats (SYB, SIAHVY, SIAVB), acteurs de la recherche scientifique

**Acteurs concernés**

Associations environnementales, NatureParif, communes, AEV, CAUE 78-91, Chambre d'agriculture et agriculteurs, Fédération de chasse, IAU, MNHN, GIE des pépinières d'Île-de-France, enseignement secondaire et supérieur

**Financeurs potentiels**

État, Collectivités (Région, Départements, EPCI), AESN, FEADER, acteurs privés et fondations privées

# B11

Secteur concerné :

**l'Étang-Vieux  
de Saclay**

Fiche en lien :

**B10 et C28**

## Création d'un observatoire ornithologique sur l'Étang-Vieux de Saclay

### Objectifs

**Cet observatoire poursuit un objectif de suivi des populations débouchant sur des indicateurs de santé de la biodiversité : ce projet prétend développer une dynamique commune**

**d'observation, de collecte de données, d'analyses et de diffusion.**

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

### Outils existants sur le territoire

- Les données qu'ils fournissent aux associations (Centre Ornithologique Île-de-France — CORIF et NaturEssonne, le web Faune Île-de-France)
- Recensement exhaustif des oiseaux nicheurs, complété par des relevés en 1992 et 1998 par des étudiants de la Faculté des sciences d'Orsay (Université Paris-Sud)
- Synthèse ornithologique complète des étangs de Saclay n'a été publiée dans une revue référencée
- Article dans le *Passer*, vol. 48-2 (2015) faisant un état des lieux des connaissances ornithologiques de ces étangs
- La brochure DIPS-SYB

### Mesures à mettre en place

- Le suivi des populations : la collecte des données par

la création d'un observatoire permettrait d'améliorer considérablement la connaissance des scientifiques

- L'accueil des bénévoles et l'éducation à l'environnement : la participation citoyenne à l'acquisition des connaissances sur l'environnement, la participation de bénévoles s'avère ici nécessaire pour les comptages, la formation, l'aide à l'observation et à la collecte de données, l'éducation à l'environnement et les connaissances des ressources locales
- L'accueil du public : accueillir et renseigner un public très nombreux (le tourisme ornithologique connaît un développement sans précédent partout en Europe)

### Bénéficiaires de l'action

- Ornithologues
- Grand public
- Scolaires
- Professionnels de l'éducation à l'environnement

## Calendrier

### Court et moyen terme

La mise en œuvre de cette action dépend d'autorisations qui sont à obtenir.

### Indicateur de suivi

Nombre de visites

## Les acteurs

### Pilote

Communauté Paris-Saclay

### Partenaires techniques

Mairie de Saclay

### Acteurs concernés

CORIF, ADER, NatureEssonne, Ministère de la Défense (DGA Essais et Propulseurs)

# Mettre en œuvre des actions de préservation et d'extension de la biodiversité autour des zones humides (mares, mouillères, etc.)

# B12

Secteur concerné :  
**le territoire de la ZPNAF**

Fiches en lien :  
**A2, A9, A10 et C23**

## Objectifs

• Le plan de préservation de l'étoile d'eau (*Damasonium alisma*) et les actions en faveur des espèces des zones humides (triton, campagnol amphibie, etc.) ont pour finalité de mettre en œuvre tous les

leviers d'action disponibles pour une préservation et une extension des zones naturelles patrimoniales sur le territoire.  
• Il est important de privilégier la restauration des milieux humides existants à la création

de nouveaux sites.

• La restauration de mouillères en milieu agricole doit être réalisée en concertation avec les agriculteurs afin que ce milieu humide ne soit pas une contrainte pour leur activité.

## Les actions

### Outils existants sur le territoire

Tous les documents scientifiques existants, l'*Abécédaire de la biodiversité* de l'EPA Paris-Saclay et l'état des lieux cartographique Écoline

### Mesures à mettre en place

- Démarche de sensibilisation et d'animation auprès des gestionnaires, des exploitants agricoles et du grand public sur les différents milieux humides de la ZPNAF (mares, mouillères, etc.)
- Identifier, pour les zones agricoles, en lien avec les agriculteurs des sites d'accueil pertinents pour l'étoile d'eau et les sites potentiels naturels privés
- Établir des conventions de partenariat (avec les agriculteurs et propriétaires concernés) qui pérennisent l'accueil de l'étoile d'eau sur les mouillères identifiées

### Bénéficiaires de l'action

- La biodiversité du territoire
- Les scientifiques
- La population en général
- Les gestionnaires

## Calendrier

### Court terme

- Mise en place de la démarche de sensibilisation (fiches sur le fonctionnement des milieux humides pour les scolaires et le public, possibilités de visites)
- Identification des sites d'accueil pertinents pour l'étoile d'eau et signature des premières conventions

### Moyen terme

- Suivi des rapports scientifiques, de la présence de l'étoile d'eau et de la satisfaction des agriculteurs ou propriétaires concernés
- Création des nouveaux sites d'accueil avec plantation, si nécessaires
- Suivi des rapports scientifiques sur la présence de l'étoile d'eau, de l'état de la biodiversité

### Indicateur de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation aux milieux humides en ZPNAF
- Proportion de mouillères colonisées par l'étoile d'eau
- Nombre de pieds d'étoile d'eau

- État de la biodiversité dans ces mouillères
- Nombre de conventions signées avec acteurs locaux

## Les acteurs

### Pilote

ABON

### Partenaires techniques

EPA Paris-Saclay, D91

### Acteurs concernés

Exploitants agricoles, D91, Comités scientifiques, Association Herbes sauvages

### Financeurs potentiels

EPA Paris-Saclay et ponctuellement le D91 (dans le cadre des ENS ou autres)

# B13

## Atteinte du bon état des cours d'eau

Secteur concerné :

**parties des bassins versants de l'Yvette et de la Bièvre, intégrées dans la ZPNAF ou en interaction directe avec elle**

Fiches en lien :

**A2, A9, B14 et B15**

### Les actions

#### **Outils existants sur le territoire**

##### **- Instrumentation et travaux de terrain :**

- Réseaux de mesures pour le suivi qualité physico-chimique, hydrobiologique des cours d'eau et hydromorphologique
- Travaux de restauration sur les secteurs à fort potentiel
- Acquisitions de parcelles sur les secteurs ZH et bord de cours d'eau
- Entretien raisonné des cours d'eau

##### **- Documents réglementaires :**

- Le SDAGE du bassin de la Seine et les SAGE Bièvre et Orge-Yvette
- Contrats de bassin
- Plan de Restauration et de Gestion écologique de l'Yvette et de ses affluents
- DIG pour l'entretien de rivières et pour les travaux de restauration
- Conventions avec les propriétaires

##### **- Connaissance du territoire :**

- Diagnostic frayères
- Recensement des ouvrages créant la rupture à la continuité longitudinale Programmes de recherche (IRSTEA, CNRS)
- Études hydromorphologiques sur l'ensemble des cours d'eau

##### **Actions à mettre en œuvre**

- Installation de stations de mesure complémentaires au réseau existant
- Effacement d'ouvrages ou aménagement permettant de restaurer les continuités écologiques
- Restauration de zones humides du lit majeur des cours d'eau
- Entretien raisonné des cours d'eau
- Identification de tous les risques de pollution des sous bassins versants d'alimentation des cours d'eau
- Plan de gestion des secteurs restaurés
- Communication/sensibilisation des acteurs et usagers aux méthodes alternatives

##### **Bénéficiaires de l'action**

- Écosystèmes aquatiques
- Syndicats des eaux
- PNRHVC
- AESN
- Communes
- Usagers

**Objectifs****Restauration :**

- des continuités écologiques
- du transit sédimentaire
- écologique des berges
- des zones humides
- de la qualité physico-chimique des eaux

**Calendrier****Court terme**

- Dresser un inventaire de toutes les actions de restauration à mettre en place
- Établir un programme d'actions de restauration/renaturation en fonction des priorités découlant de l'inventaire
- Réaliser les actions de restauration jugées prioritaires lors de l'inventaire
- Mutualiser les réseaux de suivi des cours d'eau
- Mise en place d'un PAPI d'intention puis d'un PAPI complet
- Établissement d'une carte du risque de pollution des sous bassins versants d'alimentation des cours d'eau
- Soutien technique auprès des collectivités et des professionnels pour limiter les intrants polluants sur le territoire
- Développement/diffusion de support de communication sur la gestion et la protection de la ressource en eau

**Moyen terme**

- Réaliser les autres actions de restauration/renaturation
- Poursuite des actions de suivis des cours d'eau
- Poursuite de la communication/sensibilisation sur la protection de la ressource en eau

**Indicateurs d'effets sur l'évolution de la qualité écologique des cours d'eau**

- Suivi physico-chimique et suivi biologique
- Suivi hydromorphologique
- Suivi floristique et faunistique sur la base d'un inventaire valant « état zéro »
- Bilan du gain écologique des actions pour montrer le bénéfice

**Indicateurs de moyens**

- Linéaire de cours d'eau en « bon état de continuité » mètres linéaires de berges restaurées
- taux d'étagement
- Surface (ha) achetées par la collectivité
- Nb d'ouvrages effacés
- Nb d'ouvrages à effacer

**Les acteurs****Pilote**

Structures porteuses de la compétence GEMAPI et PNRHVC sur le territoire classé PNR

**Partenaires techniques**

AESN, Département de l'Essonne, Communes, Intercommunalités (SQY, etc.), CLE du SAGE de la Bièvre et du SAGE Orge-Yvette

**Acteurs concernés**

DDT 78, DDT 91, DRIEE

**Financeurs potentiels**

AESN, Département de l'Essonne, Département des Yvelines, Région Île-de-France

# B14

Secteur concerné :

**parties des bassins versants de l'Yvette et de la Bièvre, intégrées dans la ZPNAF ou en interaction directe avec elle**

Fiches en lien :

**A2, B13 et B15**

## Adaptation face au risque d'inondation, gestion en temps réel des crues et maîtrise des ruissellements

### Les actions

#### Outils existants sur le territoire

##### - Instrumentation et travaux de terrain :

- Réseau de mesures télémétriques
- Entretien de rivière (via des DIG pour chaque rivière)
- Réseau d'ouvrages de régulation télé-gérés

##### - Documents réglementaires :

- Le SDAGE du Bassin de la Seine et les SAGE Bièvre et Orge-Yvette
- Schéma directeur des eaux de ruissellement de la Mérançaise
- Cartographie des secteurs à risque
- Les PCS quand ils existent
- Les protocoles de gestion des ouvrages hydrauliques
- Conventions avec les propriétaires fonciers

##### - Connaissance du territoire :

- Programme de recherche sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants de la vallée de l'Yvette (PNRHVC)
- Étude de vulnérabilité sur la totalité des bassins versants concernés
- Étude de modélisation des écoulements du réseau hydrologique du plateau de Saclay (SYB, EPAPS)

#### Actions à mettre en œuvre

- Améliorer la connaissance du risque
- Sensibilisation et communication auprès des habitants, élus et acteurs socioéconomiques (améliorer la conscience du risque)
- Optimisation des réseaux télémétriques actuels (améliorer la surveillance et la prévision des inondations)
- Accompagner les communes sur la réalisation du volet inondation de leur PCS
- Amélioration de la gestion en temps réels des crises (alertes, PCS, etc.)
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Développement de la prise en compte du risque d'inondations dans les documents d'urbanisme
- Ralentissement des écoulements

#### Bénéficiaires de l'action

- Patrimoine naturel
- Syndicats des eaux
- PNRHVC
- Communes
- Usagers

**Objectifs**

- Suivi en direct des débits, des hauteurs d'eau et des précipitations
- Déterminer les conditions de déclenchement des alertes au sein des Plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Réduire/limiter les ruissellements sur les plateaux et les versants en favorisant la rétention et l'infiltration à la parcelle
- Restaurer les champs naturels d'expansion de crues
- Mise en conformité des documents d'urbanisme avec les SAGE Bièvre et Orge-Yvette

**Calendrier****Court terme**

- Bilan/mise en commun des études hydraulique du BV de l'Yvette et du réseau de rigoles (cf. **Fiche A2** du programme d'action)
- Mise en commun des données des réseaux télémétriques actuels et organisation du suivi en temps réel des dynamiques des cours d'eau
- Mise en place de points de surveillance complémentaires des réseaux hydrauliques (extension géographique de la télémétrie)
- Programme d'Action et de Prévention des Inondations de l'Orge Yvette d'intention (en cours d'élaboration)
- Identification des nœuds hydrauliques présents et des sources principales de ruissellement
- Amélioration de la connaissance sur le drainage agricole (cf. **Fiche A2**)
- Assistance des communes pour l'intégration de la thématique inondation dans les PLU
- Mise en place, veille et tests annuels des PCS
- Étude fine en consultation avec les agriculteurs pour optimiser les techniques agricoles afin de limiter des ruissellements
- Prise en compte des bassins de stockages latéraux

- Étude de faisabilité pour l'optimisation de zones naturelles d'expansion de crue
- Aménagements d'hydraulique douce limitant le ruissellement et/ou permettant l'infiltration à la parcelle (noues, bassins secs, bassins en eau, haies, etc.)
- Mise en place de repères de crues

**Moyen terme**

- Travaux d'hydrauliques divers compatibles avec les objectifs de la fiche
- Poursuite des aménagements d'hydraulique douce
- Optimisation des zones naturelles d'expansion de crue
- Redonner des capacités d'infiltration aux surfaces imperméabilisées
- Poursuite de la veille et des tests annuels des PCS

**Indicateur de suivi**

- Surface de zones humides (ou ratio S initiales/S créées)
- Linéaire de fossés et rigoles aménagés/linéaire total existant
- Évolution de l'amplitude des pics de crues pour une pluie de référence
- Nombre de PCS mis en place et suivis

**Les acteurs****Pilote**

Structures porteuses de la compétence GEMAPI, et PNRHVC sur le territoire classé PNR

**Partenaires techniques**

Communes, Intercommunalités, CLE du SAGE Orge-Yvette, CLE du SAGE de la Bièvre, Département de l'Essonne, Département des Yvelines

**Acteurs concernés**

DDT 78 et 91, DRIEE, Chambre d'agriculture, EPA Paris-Saclay, SID PC 78 et 91

**Financeurs potentiels**

AESN, Département des Yvelines, Département de l'Essonne, Région Île-de-France

# B15

Secteur concerné :  
**communes ayant  
 une partie de leur  
 territoire sur la  
 ZPNAF**

Fiches en lien :  
**A2, B13 et B14**

## Protection et conservation des zones humides (ZH) à-travers les PLU et les permis de construire

### Les actions

#### Outils existants sur le territoire

##### - Instrumentation et travaux de terrain :

- La gestion écologique des eaux pluviales via les zones humides
- L'accompagnement technique aux communes par les pilotes concernés (communes du PNRHVC par l'équipe technique du parc ; autres communes par leur syndicat de rivière)
- Les acquisitions foncières

##### - Documents réglementaires :

- La charte du PNR
- Les règlements d'assainissement
- Le SDAGE Bassin de la Seine et les SAGE de la Bièvre et de l'Orge-Yvette
- Législation sur les mesures ERC

##### - Autres documents à disposition :

- Notes, guides techniques de sensibilisation pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

##### - Connaissance du territoire :

- Les inventaires et périmètres de protection (ZNIEFF, Natura2000, RNR, Site classé, etc.)
- Les inventaires spécifiques ZH
- la cartographie DRIEE des enveloppes d'alerte ZH

#### Actions à mettre en place

- Incitation des communes et des aménageurs à intégrer au plus tôt les syndicats de rivières et/ou le PNRHVC dans les démarches de révision des documents d'urbanismes et la réflexion des projets d'aménagement du territoire dans le but de protéger les zones humides du territoire
- Sensibilisation des services urbanisme des communes aux zones humides dans le cadre des permis de construire (pédagogie autour de la cartographie des enveloppes d'alerte)
- Communication et sensibilisation de l'ensemble des acteurs et usagers sur l'importance de préserver les zones humides sur le territoire
- Mise en place de Plans de gestion des ZH propriétés des collectivités
- Proposition de gestion des ZH privées via convention
- Suivi du développement des ZH

#### Bénéficiaires de l'action

- Patrimoine naturel du territoire
- Syndicats des eaux
- PNRHVC
- Communes
- Usagers

**Objectif**

- Protéger et conserver les zones humides

## Calendrier

**Court terme**

- Soutien technique à la mise en place ou à la révision des PLU notamment via la proposition de protection des zones humides avérées ou soupçonnées dans les documents d'urbanisme par l'ajout d'un règlement spécifique au zonage correspondant<sup>2</sup>
- Soutien technique systématique aux communes qui envoient, pour avis, les permis de construire
- Soutien technique systématique aux communes qui envoient, pour avis, les permis des construire pour créer des zones humides pour la gestion des eaux pluviales
- Diagnostic des zones humides prioritaires.
- Acquisition de secteurs en ZH
- Gestion spécifique des secteurs en ZH avec plan de gestion.

**Moyen et long terme**

- Poursuite des soutiens techniques systématiques aux communes qui sollicitent les syndicats et/ou le PNR pour la révision des PLU et l'avis sur les permis de construire
- Diagnostic des zones humides secondaires
- Poursuite de l'acquisition de secteurs en ZH

- Poursuite de la gestion spécifique des secteurs en ZH avec plan de gestion.
- Suivi de l'évolution des ZH sur le territoire

**Indicateurs d'effets sur les zones humides**

- Évolution de la surface de zones humides fonctionnelles par rapport à l'état zéro de l'inventaire
- Surfaces de zones humides restaurées

**Indicateurs de moyens**

- Surfaces de ZH acquises
- Nombre de PLU incluant une protection des zones humides sur leur territoire
- Nombre de permis suivi
- Nombre de projets d'aménagement ayant bénéficié d'un conseil pour la sauvegarde des zones humides

## Les acteurs

**Pilote**

Syndicats des eaux, PNRHVC ou structures ayant les compétences GEMAPI

**Partenaires techniques**

CLE du SAGE de la Bièvre et du SAGE Orge-Yvette, Communes, Intercommunalités

**Acteurs concernés**

DDT 91 et 78

**Financeurs potentiels**

AESN

# B16

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A5, C23, C24,  
C25 et C26**

## Accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les nuisibles

### Objectifs

**Décliner une stratégie de  
lutte locale contre les espèces  
nuisibles en accompagnant les  
agriculteurs en milieux agricoles.**

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

### Outils existants sur le territoire

- Liste des espèces classées nuisibles
- Autorisations de destruction à tir accordées aux agriculteurs (préfectures/DDT)
- Piégeages
- En dernier recours, intervention des lieutenants de louveterie

### Mesures à mettre en place

Améliorer la communication entre acteurs, agriculteurs et habitants

### Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Gestionnaires des espaces agricoles

## Calendrier

### Court terme

Communiquer sur les bonnes pratiques afin d'éviter leur prolifération

### Moyen terme

- Suivi et mise à jour des données
- Poursuivre la sensibilisation des gestionnaires sur cette thématique

### Indicateur de suivi

- Superficie des espaces impactés
- Nombre d'actions menées

## Les acteurs

### Pilote

DDT 78 et 91, Fédération des chasseurs d'Île-de-France (FICIF)

### Partenaires techniques

Département de l'Essonne, Comité scientifique de l'EPA Paris-Saclay, chercheurs

### Acteurs concernés

FREDON, piégeurs, CRPF, naturalistes, associations

# Valoriser au mieux les milieux forestiers

# B17

Secteur concerné :  
**la partie forestière de la ZPNAF**

Fiches en lien :  
**C26, C27 et C29**

## Objectifs

**Mobiliser au mieux le bois des boisements privés en développant leur gestion durable, c'est-à-dire gestion**

**multifonctionnelle prenant en compte les enjeux de production, de biodiversité et d'aménités.**

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

### Outils existants sur le territoire

- Les réunions forestières et les visites-diagnostic
- Les documents de gestion durable (DGD) : code des bonnes pratiques sylvicoles, règlements types de gestion et plans simples de gestion.

### Mesures à mettre en place

- Accompagner l'élaboration de documents de gestion durable
- Accompagner les projets d'amélioration des peuplements, en productivité, biodiversité et aménités
- Accompagner les projets d'amélioration du foncier

### Bénéficiaires de l'action

- Propriétaires de parcelles boisées privés
- Les habitants indirectement
- Les communes indirectement

## Calendrier

### Court terme

- Répondre aux demandes de diagnostic et de conseils techniques des propriétaires de parcelles boisées pour améliorer leurs peuplements
- Accompagner les éventuels projets de mutation de parcelles

### Moyen terme

Aider les propriétaires à doter leurs boisements d'un document de gestion durable (production, biodiversité, aménités)

### Indicateur de suivi

- Nombre et surface des documents de gestion durable
- Nombre et surface de mutations de parcelles pour regroupement

## Les acteurs

### Pilote

CRPF

### Partenaires techniques

Gestionnaires (experts, coopérative), notaires, DDT, communes

### Acteurs concernés

Propriétaires de parcelles boisées privés

### Financeurs potentiels

CRPF

# B18

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A4, B10, B17 et C28**

## Création d'un observatoire photographique des paysages de la ZPNAF du plateau de Saclay

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

Travail de recensement des sources de photographies existantes chez les différents partenaires

#### Outils existants sur le territoire

- Travail de recensement des sources de photographies existantes chez les différents partenaires : le corpus de photos d'archives du plateau de Saclay (cartes postales et photos anciennes), vérifier les droits des images
- Le corpus de photos des ouvrages et études sur le plateau de Saclay (avec droit d'utiliser les photographies)
- Images d'avenirs en Essonne (libre de droits)
- La carte ouverte du plateau de Saclay
- Carac'terre-film réalisé par le CAUE 78
- Atlas des Paysages du département de l'Essonne (CD 91 et CAUE 91)
- Recueil photographique de Mr de Givry
- Observatoire photographique du paysage du PNRHVC

#### Mesures à mettre en place

- Composer un comité de suivi (12 pers environ) pour imaginer l'architecture de cet observatoire photographique (objectifs, thématiques, etc.)
- Tisser un partenariat avec les observatoires photos en cours
- Trouver un angle particulier pour cet OPP
- Établir, document de présentation des paysages pour prise en compte dans les documents d'urbanisme, dans les aménagements, etc.
- Mettre en place un corpus principal de photos reconduites régulièrement, et initier des campagnes de photos sur des sujets en lien avec la gestion de la ZPNAF.
- Veiller à l'aspect participatif et collaboratif de l'OPP
- Mettre en place une cellule de veille, voire un outil pour permettre une participation (exemple : « je parraine mon paysage »)
- Développement de l'outil vidéo ou film
- Articulation avec les ateliers « Territoires/paysages » du programme Leader

#### Bénéficiaires de l'action

- Tous les publics
- Les élus
- Les visiteurs
- Les acteurs du plateau de Saclay pour la sensibilisation comme pour la recherche
- Lien avec le Média Paris Saclay

**Objectifs**

Réaliser un état des lieux, observer les dynamiques en cours, évaluer l'impact des décisions et des actions entreprises, outil d'aide à la

décision, outil pédagogique pour sensibiliser tous les publics, support d'observations et de travaux (scolaires, chercheurs, expositions, animations, etc.).

## Calendrier

**Court terme**

- 2017 : création du groupe de suivi, écriture de la règle du jeu
- Lister les ressources et les acteurs
- Début avril 2018 : première campagne de photos

**Moyen terme**

- 2017-2020 : reconductions photographiques
- Enquêtes photographiques pour faire parler les acteurs sur ces premières séries
- Ajustements et mise en place d'actions observatoire de la ZPNAF
- Animation de la cellule de veille
- Actions participatives
- Éditer un document présentant les paysages du territoire

**Indicateur de suivi**

Retour, suivi et valorisation du travail

## Les acteurs

**Pilote**

CAUE 91 et CAUE 78

**Partenaires techniques**

Conseil régional, PNRHVC, APPVA, EPA Paris-Saclay

**Acteurs concernés**

EPA Paris-Saclay, Terre & Cité, département de l'Essonne, Tecomah, École nationale supérieure du paysage de Versailles, PNRHVC, APPV, VGP

# **Développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants**

# Mise en place d'une signalétique sur le patrimoine historique et naturel en ZPNAF à destination des promeneurs et des habitants

# C19

Secteur concerné :  
**le territoire de la ZPNAF**

Fiches en lien :  
**C27 et C28**

## Objectifs

- **Mettre en place une signalétique patrimoniale valorisant les richesses de la ZPNAF et incitant à la préservation du milieu**
- **Identifier la ZPNAF comme un secteur particulier et protégé**

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

- Le sentier d'interprétation agricole autour des fermes de Viltain et d'Orsigny
- Les rigoles du plateau
- Signalétique du site classé de la Vallée de la Bièvre

### Outils existants sur le territoire

Le schéma directeur de la signalétique sur le campus urbain établi par l'EPAPS et la Communauté Paris-Saclay

### Mesures à mettre en place

- Recenser les sites patrimoniaux
- Établir une charte graphique simple et discrète utilisable pour la signalétique ZPNAF et adaptable pour être déclinée sur d'autres supports (exemple : sentier d'interprétation agricole, réseau des rigoles, accueil à la ferme)
- Localiser les sites pertinents pour implanter la signalisation : « entrées » de la ZPNAF (affichage discret destiné aux promeneurs), points d'intérêt (fermes, rigoles, paysages, etc.)

### Bénéficiaires de l'action

- Grand public
- Agriculteurs

## Calendrier

### Court terme

- Recensement des sites patrimoniaux
- Étude préalable sur l'implantation de la signalétique
- Création des premiers panneaux
- Matérialisation discrète des principales entrées de la ZPNAF

### Moyen terme

- Implantation progressive de la signalétique sur site
- Déclinaison de la charte graphique sur les autres supports des partenaires (cartographie, dépliants, sentiers de randonnée, sites d'accueil du public, etc.)
- Développement d'itinéraires de promenade en ZPNAF
- Mention de la ZPNAF sur les dispositifs de signalétique hors ZPNAF (du cluster vers la ZPNAF)

### Indicateur de suivi

- Fréquentation des sites
- Satisfaction des usagers sur le contenu

## Les acteurs

### Pilote

EPA Paris-Saclay et EPCI volontaires

### Partenaires techniques

Associations environnementales et patrimoniales, Offices de tourisme, Comité départemental du tourisme

### Acteurs concernés

Communes, Chambre d'agriculture, départements, PNRHVC, ONF

### Financeurs potentiels

Étude préalable pour identifier la nécessité d'une signalétique : EPCI (CPS, SQY et VGP) et EPA Paris-Saclay, Programme LEADER

# C20

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A3, A4, C21,  
C22 et C28**

## Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

Diversifications mises en place par les exploitations agricoles

#### Outils existants sur le territoire

- Un des volets de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité », pilotée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en association avec la CPS, la SQY et la CAEE) dans le cadre du GP3 qui s'est achevée en 2014
- Projet alimentaire territorial porté par Terre et Cité, le Triangle Vert et les Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY et Versailles Grand-Parc), la Chambre Interdépartementale d'agriculture et les Champs des Possibles
- Accompagnement de la Chambre d'agriculture pour la production de légumes de plein champ

#### Mesures à mettre en place

- Réaliser un état des lieux des projets des exploitations et identifier les points de blocage éventuels
- Faciliter la fluidité et l'efficacité logistique des filières de proximité
- Identifier les outils de transformation pertinents pour le territoire
- Accompagner les projets agricoles portés par les exploitants et/ou les collectivités
- Développer les contrats de culture et partenariats entre acteurs de la filière agricole (pépiniéristes, agriculteurs, etc.) pour structurer l'approvisionnement local

#### Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Collectivités
- Grand public
- Entreprises
- Établissements d'enseignement et de recherche

## Objectifs

- Pérenniser et accompagner la diversification des exploitations agricoles vers de nouvelles productions, outils de transformation ou modes de commercialisation de proximité
- Structurer des filières locales pérennes capables d'accompagner le développement de l'agriculture

## Calendrier

### Court terme

- Identifier les projets de diversification des exploitations
- Identifier les outils de transformation pertinents pour le territoire
- Identifier les circuits de commercialisation à développer en relation avec la demande
- Étudier l'opportunité de la mise en place de lieux de transformation
- Accompagner et faciliter les projets de diversification

### Moyen terme

- Accompagner les projets de diversification en cours ou nouveaux
- Appliquer les résultats de l'étude d'opportunité à l'accompagnement de mise en place d'outils de transformation
- Permettre la répliation d'opérations exemplaires

### Indicateur de suivi

- Nombre d'ateliers de travail
- Nombre de participants
- Nombre de projets accompagnés

## Les acteurs

### Pilote

Terre et Cité

### Partenaires techniques

Conseils départementaux, Chambre d'agriculture, PNRHVC, Communautés d'Agglomération (Paris-Saclay, SQY, Versailles Grand Parc)

### Acteurs concernés

Conseil Régional, GAB, AMAP, Communes, DRIAAF, Triangle Vert du Hurepoix

### Financeurs potentiels

- Collectivités (Région, Départements, EPCI et communes), FEADER, État, Acteurs privés, Fonds d'aide agricole de la CPS
- Mesures 4 et 6 du Plan de développement rural d'Île-de-France, et notamment les dispositifs DIVAIR et PRIMVAIR

# C21

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A3, A4, C20,  
C22 et C28**

## Développer des points de vente de produits locaux en contact avec les bassins de vie

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

- Points de vente à la ferme mis en place par les exploitations agricoles
- Développement des épiceries participatives (intérêt de l'outil logiciel pour centraliser les commandes et la gestion des stocks)

#### Outils existants sur le territoire

- Un des volets de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité », pilotée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en association avec la CPS, la CASQY et la CAEE) dans le cadre du GP3 qui s'est achevée en 2014
- Projet alimentaire territorial porté par Terre et Cité, le Triangle Vert et les Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY et Versailles Grand-Parc), la Chambre interdépartementale d'agriculture et les Champs des Possible
- De nombreuses associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)
- La CartO : outil cartographique numérique de découverte du territoire
- Démarches de mise en place de points de vente dans les gares SNCF en Île-de-France

#### Mesures à mettre en place

- Réaliser un diagnostic des modes de commercialisation, des points de vente actuels, et des opportunités de développement sur le territoire
- Articuler ces différentes initiatives
- Pérenniser et développer les lieux de vente de produits locaux
- Mettre en place une mercuriale des produits locaux

#### Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Collectivités
- Transformateurs
- Entrepreneurs
- Associations
- Restaurateurs (publics et privés)
- Citoyens

**Objectifs**

**Développer et valoriser les produits locaux et de proximité en travaillant collectivement avec les agriculteurs, collectivités, associations, transformateurs, entrepreneurs, restaurateurs et citoyens.**

**Calendrier****Court terme**

- Accompagner la diversification des productions agricoles pour soutenir l'offre
- Réaliser un état des lieux et identifier différents scénarii d'action pour développer la commercialisation de proximité de produits agricoles locaux (organisation d'ateliers de travaux, évènements de rendu, etc.) en tenant compte de toutes les formes d'agriculture présentes sur le territoire
- Identifier les modèles économiques pertinents pour développer la vente directe et les acteurs intéressés
- Faire connaître les productions agricoles locales par le biais d'un document de communication dédié
- Définir le cahier des charges d'une plateforme numérique dédiée à la vente locale
- Initier la mise en œuvre du scénario retenu
- Mettre en place la mercuriale de produits locaux, et animer des ateliers avec les acheteurs potentiels

**Moyen terme**

- Accompagner la diversification des productions agricoles pour soutenir l'offre
- Actualiser et poursuivre la mise en œuvre du scénario en tenant compte de toutes les formes d'agriculture présentes sur le territoire
- Faire connaître les productions agricoles locales
- Animer la mercuriale de produits locaux, et animer des ateliers avec les acheteurs potentiels
- Créer un lien avec la monnaie locale en cours de développement sur le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ?

**Indicateur de suivi**

- Nombre d'ateliers de travail
- Nombre de participants
- Nombre de projets accompagnés
- Évolution de la part de produits locaux commercialisés en proximité
- Nombre de points de vente de produits locaux

**Les acteurs****Pilote**

Terre et Cité

**Partenaires techniques**

EPA Paris-Saclay, PNRHVC, Communauté d'agglomération Paris-Saclay, SQY, Versailles Grand Parc

**Acteurs concernés**

Chambre d'agriculture, Région Île-de-France, GAB, AMAP, Communes, DRIAAF, le Département de l'Essonne, acteurs de la recherche, CCI, entreprises, établissements d'enseignement et de recherche

**Financeurs potentiels**

- Collectivités (Région, EPCI et communes), FEADER, État, acteurs privés, fonds d'aide agricole de la CPS
- Mesures 4 et 6 du Plan de développement rural d'Île-de-France
- DIVAIR et PRIMVAIR

# C22

Secteur concerné :  
**le secteur agricole**

**de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A3, A4, C20,  
C21 et C28**

## Encourager l'approvisionnement local des restaurations collectives

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

- Démarches d'approvisionnement avec de nombreuses collectivités
- Références de cahiers des charges

#### Outils existants sur le territoire

- Un des volets de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité », pilotée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en association avec la CPS, la CASQY et la CAEE) dans le cadre du GP3 qui s'est achevée en 2014
- Le Plan climat énergie territorial
- Projet alimentaire territorial porté par Terre et Cité, le Triangle Vert et les Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY et Versailles Grand-Parc), la Chambre interdépartementale d'agriculture et les Champs des Possibles
- Coopérative bio Île-de-France
- Accompagnement de la Chambre d'agriculture pour la production de légumes de plein champ
- Démarche Mon restaurant responsable (Restau'Co et la FNH)

#### Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Faire connaître les résultats de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité »
- Accompagner les collectivités dans l'introduction de produits locaux en restauration collective
- Identifier et accompagner le développement des capacités des agriculteurs, en termes d'orientation et de production, pour leur permettre d'obtenir des marchés de la restauration collective
- Animer une démarche collective entre agriculteurs et acteurs de la restauration collective et étudier la possibilité de mise en place de « contrats de production »
- Actions de sensibilisation des personnels et des convives, et de découverte de l'agriculture locale
- Réflexion sur la structuration logistique des filières
- Réflexion sur le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets

#### Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Habitants
- Consommateurs
- Gestionnaires et personnels des restaurations collectives
- Entreprises
- Établissements d'enseignement et de recherche

**Objectifs**

- Permettre au plus grand nombre de bénéficiaires de produits de qualité et locaux en restauration collective
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la consommation de produits locaux et aux modes de production
- Renforcer la consommation locale de la production alimentaire

**Calendrier****Court terme**

- Accompagner techniquement et juridiquement des appels d'offre en rapport avec le code des marchés publics
- Structurer l'offre pour la restauration collective
- Accompagner le personnel de restauration dans le changement de pratiques
- Initier une démarche collective entre agriculteurs et restaurations collectives
- Organiser l'activité logistique et de maintenance des équipements de stockage et de transformation.
- Valoriser les exemples existants
- Veille auprès des collectivités et acteurs privés

**Moyen terme**

- Actualiser et suivre l'activité relative aux équipements de stockage et de transformation
- Accompagner la démarche collective entre agriculteurs et restaurations collectives
- Organiser l'activité logistique et de maintenance des équipements de stockage et de transformation.
- Valoriser les exemples existants
- Veille auprès des collectivités et acteurs privés

**Indicateur de suivi**

- Évolution des quantités de produits locaux destinés à la restauration collective
- Nombre de restauration collective introduisant des produits locaux

**Les acteurs****Pilote**

Terre et Cité

**Partenaires techniques**

Chambre d'agriculture, Ferme bio Île-de-France, Coop Bio Île-de-France

**Acteurs concernés**

Conseil Régional, AMAP, Communes, Entreprises du territoire (dont l'association POLVI), établissements d'enseignement et de recherche, DRIAAF, le département de l'Essonne, le département des Yvelines, acteurs de la restauration collective

**Financeurs potentiels**

Collectivités (Région Île-de-France, Départements 78 et 91, EPCI et communes), FEADER, État, acteurs privés

# C23

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A2, A9, B10, B12,  
B13, B14, B16, B17,  
C20, C25 et C28**

## Promouvoir les interactions recherche – acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

Projets de recherche avec des partenaires du Plateau déjà en cours sur le territoire :

- Projet phare BASC « Vers un développement durable des agro-écosystèmes péri-urbains » : analyse du fonctionnement agricole du plateau et atelier d'écologie territoriale (mai 2016)
- Projet PROLEG (Écologisation de l'agriculture via les produits résiduels et les légumineuses pour améliorer les services écosystémiques)
- Projet DYNAMIQUES (Dynamiques de la biodiversité et des services écosystémiques pendant le développement périurbain)
- Étude des ravageurs potentiels des cultures en contexte agricole péri-urbain : étude du fonctionnement de la chaîne trophique et pratique agricole
- Évolution du climat et indicateurs utiles pour l'agriculture
- Projet ASSETS (Évaluer les services écosystémiques dans des agroécosystèmes en transition - sols, biodiversité, hydrologie)
- Cartographie de la ressource en sols du plateau de Saclay

- Projet PICRI : « Optimiser la diversité génétique cultivée intra-parcelle pour des systèmes agricoles biologiques plus résilients et plus stables face aux aléas climatiques »

#### Outils existants sur le territoire

Idem

#### Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Renforcement des collaborations existantes et initiation de nouvelles collaborations entre chercheurs et acteurs locaux sur différentes thématiques d'intérêt commun :
  - **Sols et fertilisation :** valorisation des matières organiques, qualité des sols, sources alternatives d'azote, stratégie de compensation carbone sur le plateau de Saclay à travers le stockage de C sous différentes occupations des sols (en lien avec le GIEC)
  - **Biodiversité et services écosystémiques :** évolution de la biodiversité en lien avec les pressions anthropiques, suivi des écosystèmes, contrôle des ravageurs des cultures, biodiversité cultivée (rotations, mélanges d'espèces, associations variétales), biodiversité sauvage associée aux systèmes de culture

#### – Changement climatique et agriculture

#### – Hydrologie

#### – Écologie territoriale et prospective, etc.

- Partage des connaissances issues de ces projets de recherche avec les acteurs du territoire et partage de données (e.g. Carte ouverte du plateau de Saclay)
- Recherche d'un cadre plus formel et englobant permettant d'offrir une structure commune à l'ensemble de ces actions (par exemple les « Living Labs », Laboratoires d'innovation territoriaux)

#### Bénéficiaires de l'action

- Acteurs du monde agricole
- Chercheurs
- Collectivités territoriales
- Plus largement l'ensemble des acteurs du plateau

**Objectifs**

**Poursuivre la mise en place de collaborations étroites entre les chercheurs, en particulier ceux du Laboratoire d'excellence BASC (Biodiversité, Agroécosystèmes, Société, Climat), et les acteurs locaux**

**du plateau de Saclay (pratiquants agricoles, collectivités...) afin d'accompagner l'évolution des techniques et l'émergence de démarches agricoles et environnementales.**

**Calendrier****Court terme**

- Identifier de nouveaux acteurs locaux et chercheurs intéressés par les projets
- Accompagner la poursuite ou la mise en place des projets de recherche, notamment à travers l'organisation avec Terre et Cité de journées de travail et de partage de connaissances
- Rendre accessibles aux acteurs du Plateau les résultats de ces projets afin qu'ils puissent apporter une aide à la décision
- Poursuivre les travaux engagés lors des ateliers d'écologie territoriale via la création d'un groupe de travail sur l'étude de l'évolution possible du métabolisme du plateau via l'analyse de scénarios
- Identifier des cadres de structuration potentiels

**Moyen terme**

- Pérennisation de ces actions
- Partenariats durables entre chercheurs et acteurs locaux et échanges réguliers

**Indicateur de suivi**

- Nombre de réunions/journées d'échange organisées
- Nombre d'acteurs impliqués dans ces projets de recherche, et structuration de nouveaux réseaux de collaboration
- Impact de ces actions sur l'émergence de nouveaux projets de recherche sur l'adoption de nouvelles pratiques par les acteurs locaux

**Les acteurs****Pilote**

LabEx BASC (jusqu'à décembre 2019, date de fin prévue du LabEx; nous tenterons d'identifier une structure qui pourra prendre le relais par la suite)

**Partenaires techniques**

LabEx BASC et ses tutelles (AgroParisTech, CEA, CNRS, INRA, IRD, Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin) et autres consortiums de recherche (FIRE, L-IPSL, etc.), pratiquants agricoles, Terre et Cité, Chambres d'agriculture (IdF et 77), Instituts techniques (Arvalis, Terres Inovia), et d'autres acteurs tels que GAB Ile de France, ITAB, ONCFS, Natureparif, AEV

**Acteurs concernés**

Collectivités territoriales, EPA Paris-Saclay, PNRHVC, DRIEE

**Financeurs potentiels**

LEADER, PSDR, LabEx BASC, ANR, ADEME, potentiel appel Living labs dans le cadre du PIA3, Région Île-de-France, Conseil départemental des Yvelines et de l'Essonne, Chambres d'agriculture

# C24

Secteur concerné :

**le territoire de  
de la ZPNAF**

Fiche en lien :

**C25**

## Étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

#### Outils existants sur le territoire

- Le PCAET
- Le SRCAE (Schéma régional climat air énergie)
- Études et démarches en cours : SIOM, SIPPAREC Jouy-en-Josas, PNR Chevreuse

#### Mesures à mettre en place

- Cartographie du gisement et des filières en présence : il s'agit d'identifier les gisements disponibles ou à venir, leurs caractéristiques (lieu, type, volumes annuels, spécificités etc.) et de préciser les filières déjà existantes (équilibres économiques, écosystèmes etc.)
- Présenter un état de l'art des différents types d'installations possibles selon les processus, les valorisations et filières, les gisements/ressources utilisées, etc. Il conviendra de classifier les installations selon les différents critères (gisement, taille, contraintes réglementaires, acceptabilité, risques, nuisances, etc.)

- Une analyse des forces et faiblesses du territoire, des acteurs favorables et ceux réservés quant à une telle installation (arguments)
- Sur la base de la cartographie des gisements et filières en présence, des données collectées et de l'expertise du BET, proposition de différents scénarios possibles selon différents périmètres et objectifs, justifiés par grille d'analyse composée de différents critères (taille de l'installation, coûts, risques, nuisances et impacts environnementaux, ACV, logistique etc.)
- Analyse de faisabilité opérationnelle : pour chacun des différents scénarios, identification des CAPEX/OPEX, risques projets, complexité juridique, acceptabilité locale etc.

#### Bénéficiaires de l'action

- Les collectivités locales et l'EPA Paris Saclay (développement du bouquet ENR local)
- Les producteurs et gestionnaires de biodéchets (golf, restauration collective, agriculteurs SIOM etc.)
- Les agriculteurs (valorisation des digestats)
- Les investisseurs locaux

## Objectifs

L'économie circulaire est un des piliers de la stratégie écoterritoire de l'EPA Paris Saclay. L'EPA a en charge le développement d'un réseau de chaleur, de froid et d'échange qui mobilise dans un premier temps l'énergie géothermique

de la nappe de l'Albien. Avec le développement du projet urbain, il est nécessaire de mobiliser d'autres énergies renouvelables dont une unité de méthanisation qui permettrait, à la fois pour fournir une énergie renouvelable et locale mais également de

valoriser des ressources et biodéchets produits localement (restauration, agriculture, golf, centres équestres etc.) dans le respect des filières existantes.

## Calendrier

### Court terme

- Définition des objectifs du projet, d'un ou de territoires de projet
- Nécessité de réaliser la cartographie des gisements et filières (**Fiche action C27**)
- Identification de porteurs éventuels de projets (privé, public, coopérative, SEM, agriculteurs, industriels, etc.)

### Moyen terme

Montage et prise d'initiative

### Indicateur de suivi

- Équilibre des filières existantes en favorisant les matières qui ne sont pas valorisées
- Bilan d'analyse de cycle de vie des propositions

## Les acteurs

### Pilote

EPA Paris-Saclay

### Partenaires techniques

Département de l'Essonne

### Acteurs concernés

Collectivités des territoires concernés, chambre d'agriculture, ADEME, ARENE, DRIA AF, DRIEE

### Financeurs potentiels

ADEME /CRIF à travers les appels à projets communs « Méthanisation », collectivités concernées, État et fonds européens

# C25

Secteur concerné :

**le territoire de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A9, C20, C23 et C24**

## Encourager le recyclage de matière organique

### Objectifs

**Valoriser la matière organique et les sources d'azote pour et dans la production agricole**

## Les actions

### Outils existants au sein de la ZPNAF

- Projet PROLEG et expérimentations financées par le LabEx BASC et LEADER
- Compostière Compomar à Saclay

### Outils existants sur le territoire

- Le Plan climat énergie territorial (PCET)
- Schéma régional climat air énergie (SRCAE)
- Réflexion d'écologie territoriale à la suite des Ateliers de Saclay
- Actions de sensibilisation du SIOM, de l'ATEPS et de l'ALECSQY

### Mesures à mettre en place

- Analyse des cycles de matière organique sur le territoire
- Identification des filières de réutilisation et de valorisation de la matière organique et de sources d'azote
- Expérimentation sur l'utilisation des PRO (produits résiduaux organiques) seuls ou en mélanges avec des terres issues des travaux : potentialités agricoles de productions
- Accompagnement des projets publics et privés
- Permettre la réplication et la montée en puissance d'initiatives innovantes Impliquer concrètement les filières de formation liées au vivant sur des projets bénéficiant au territoire

### Bénéficiaires de l'action

Agriculteurs, forestiers, collectivités, syndicats, établissements d'enseignement et de recherche, entreprises

## Calendrier

### Court terme

- Identifier les sorties de matières organiques du territoire, bilan carbone, et potentialités d'amélioration
- Définir d'une stratégie cohérente et structurée de valorisation de la matière organique au niveau du territoire
- Réaliser un benchmark des différents types de projets possibles selon les processus, les valorisations, les gisements etc.
- Identifier des porteurs éventuels de projets (privé, public, coopérative, SEM, agriculteurs, industriels...)
- Investir et utiliser les mécanismes de compensation carbone, en particulier avec l'appui du groupe I du GIEC, basé à Saint-Aubin, et du LSCE

### Moyen terme

- Mettre en place des dispositifs de recyclage et stockage de matières organiques qui répondent à la fois au besoin de débouchés des gisements identifiés, mais aussi à des fins de validation de procédés par la recherche

- Mettre en œuvre de la stratégie
- Accompagner les projets
- Amener le territoire à un bilan de recyclage et stockage de carbone qui soit exemplaire en Île-de-France

### Indicateur de suivi

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'organismes et agriculteurs impliqués dans la démarche et la réflexion
- Évolution des flux de matière organique réutilisés et/ou recyclés sur le territoire

## Les acteurs

### Pilote

Unité ECOSYS de l'INRA (impliquée dans le LabEx BASC) et Terre et Cité

### Partenaires techniques

EPCI volontaires, EPA Paris-Saclay, SIOM, Département de l'Essonne et des Yvelines, PNRHVC

### Acteurs concernés

Collectivités, Chambre d'agriculture, ADEME, ARENE, DRIAAC, DRIEE, acteurs de l'enseignement et de la recherche, groupe I du GIEC

### Financeurs potentiels

Collectivités (Région, EPCI et communes, Départements), FEADER, État, ADEME, ARENE, acteurs privés et fondat

# Sensibiliser les habitants aux fonctions de la forêt et à sa gestion

# C26

## Objectifs

**Sensibiliser les habitants à la multifonctionnalité de la forêt (récolte de bois, accueil,**

**biodiversité) et aux différents modes d'exploitation de la forêt**

Secteur concerné :  
**les secteurs boisés en forêt domaniale ou forêt publique**

Fiches en lien :  
**B10 et B17**

## Les actions

### Outils existants sur le territoire

- Panneaux en forêt domaniale
- Comité scientifique Paris-Saclay : instance de concertation et de partage d'information, validation des projets
- Hamadryade : maison de l'environnement en FD de Port Royal (limite de zone), animation scolaires
- Offres d'animation proposées par ONF, AEV
- Site Internet de l'ONF et actions de communication : communiqués presse,
- Panneaux en forêt, affiches, sorties nature pour le grand public, etc.

### Mesures à mettre en place

- Créer un outil de communication « grand public » présentant les forêts du plateau et leur gestion multifonctionnelle et le diffuser largement, notamment via internet
- Proposer aux scolaires un cycle d'animations sur la forêt et sa gestion
- Développer des animations nature à destination du grand public sur la thématique de la gestion forestière
- Créer une exposition itinérante sur la gestion forestière et des enjeux : filière bois, biodiversité, accueil à destination des écoles, mairies, bibliothèques, etc.

### Bénéficiaires de l'action

- Habitants du plateau de Saclay (larges diffusion prévues) et scolaires (maternelle et primaire)
- Communes et EPCI
- Établissements scolaires

## Calendrier

### Court terme

#### - Volet Grand Public

- Mettre en place un groupe de concertation pour la conception du document à usage du grand public et de l'exposition (autres pilotes, associations, ETC.)
- Conception d'un document présentant les forêts du plateau et leur gestion et reprise de ces éléments sous forme d'une exposition

- Édition et diffusion du document

- Exposition itinérante dans les mairies et /ou les manifestations du plateau

#### - Volet scolaire

- Offre d'animations pédagogiques aux écoles: mailing, présentation aux directeurs d'école, tarif préférentiel
- Mise en œuvre de ces animations avec les supports pédagogiques ONF : Robin le Lutin et mallette « En quête des secrets de la forêt »
- Exposition itinérante dans les écoles

### Moyen terme

- Édition et diffusion du document
- Exposition itinérante dans les mairies et/ou les manifestations du Plateau
- Poursuivre les animations dans les écoles

### Indicateur de suivi

- Nombre d'exemplaires du document grand public distribué
- Nombre de communes ayant bénéficié de l'exposition temporaire
- Nombre de manifestations où l'exposition a été vue
- Nombre d'élèves ayant participé aux animations

## Les acteurs

### Pilote

ONF

### Partenaires techniques

CRPF, département de l'Essonne, PNRHVC

### Acteurs concernés

Communes, DRIAAC, DDT

### Financeurs potentiels

Financement avec le programme Leader et la Région IDF

# C27

## Développer et favoriser les circulations douces

Secteur concerné :

**le territoire de la ZPNAF et ses accès**

Fiches en lien :

**C19 et C28**

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

- Réseau des rigoles
- Cheminements existants (chemins communaux, itinéraires du PDIPR)

#### Outils existants sur le territoire

- Itinéraires découverte des forêts
- Schémas communautaires des circulations douces des différentes intercommunalités (VGP, SQY et Paris-Saclay), en cours de révision
- Projet de tracé de la Véloscénie
- Étude liaisons plateau-vallée pour les modes doux (piétons et cycles) de l'EPA Paris-Saclay et la CPS

#### Mesures à mettre en place

##### - Schéma des circulations douces :

- Harmoniser les schémas cyclables des différentes intercommunalités pour définir les liaisons structurantes en ZPNAF (**Annexes**: Schéma directeur cyclable de VGP (en cours de révision), schéma directeur cyclable ex-CAPS, programme de liaisons douces EPAPS)

- Résorber les discontinuités dans les maillages existants
- Identifier les itinéraires prioritaires à l'échelle de la ZPNAF, aussi bien pour les usages de loisirs que pour les déplacements utilitaires

- Animer un groupe de travail avec les EPCI volontaires, les agriculteurs, le SYB, l'AEV, l'EPAPS et les associations d'usagers pour recenser les liaisons existantes et projetées et accord sur la démarche

##### - Aménagement

- Établir un phasage de réalisation et un chiffrage des investissements, mentionnant la maîtrise d'ouvrage (communautaire ou communale)
- Permettre, si possible, la mixité des usages agricoles et déplacements doux avec l'utilisation de techniques et de matériaux adaptés à la circulation agricole (grave)
- Favoriser les voies vertes, d'une largeur suffisante pour assurer la mixité piéton- cycles
- Encourager les actions des communes périphériques (accès à la ZPNAF) pour la réalisation d'aménagements doux en continuité des liaisons projetées.
- Réaliser une cartographie et un balisage des itinéraires

##### - Gestion

- Promouvoir l'inscription PDIPR des cheminements afin d'assurer leur protection (complément des PDIPR existants), à voir avec le CD 78 et CD91

- Organiser l'entretien des aménagements

##### - Animation et services

- Prévoir le stationnement vélo sur tous les points d'intérêt du territoire
- Créer des points de services pour les cyclistes/randonneurs dans les quartiers urbanisés mais aussi ponctuellement sur le territoire aux croisements des cheminements cyclables et piétons (cartes + outils pour petites réparations + bancs, etc.)
- Développer des animations pédagogiques et avec les entreprises pour faire évoluer les habitudes de déplacement au fur et à mesure de l'aménagement du Cluster

##### Bénéficiaires de l'action

Les usagers du territoire

**Objectifs**

- Réaliser un maillage de liaisons douces
- Augmenter la part modale des déplacements doux
- Développer et améliorer les aménagements en ZPNAF, en lien avec les schémas communautaires des différents territoires
- Concilier les usages : piétons, cycles, cavaliers

**Calendrier****Court terme**

- Constitution d'un groupe de travail pour identifier les itinéraires structurants
- Actualisation des schémas communautaires
- Premières réalisations d'aménagements

**Moyen terme**

- Poursuite de la mise en place du schéma de circulation douce
- Mutualisation des maîtrises d'ouvrage pour certains aménagements
- Mise en place d'actions d'animations en lien avec les associations locales (PDE, PDIE, animations scolaires, etc.)

**Indicateur de suivi**

- Part modale des déplacements doux dans les entreprises du territoire
- Fréquentation des cheminements et des itinéraires cyclables (observations, Indicateur de suivi comptages)
- Linéaire de cheminements aménagés
- Nombre de points de services créé

**Les acteurs****Pilote**

EPCI volontaires

**Partenaires techniques**

EPA Paris-Saclay, SYB, CD78, CD91, PNRHVC, AEV

**Acteurs concernés**

Associations de randonneurs (Fédération française de randonnée pédestre, Compostelle 2000), d'usagers des circulations douces et de cyclistes (Fédération française des circulations douces, Mieux se déplacer à bicyclette, VéloBuc et ses antennes, etc.), Terre et Cité, agriculteurs

**Financeurs potentiels**

Région IDF, CD78, CD91, EPA Paris-Saclay

# C28

Secteur concerné :

**le territoire  
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**toutes les fiches  
action**

## Renforcer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire

### Les actions

#### Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

#### Outils existants sur le territoire

- Expositions (une campagne vivante et Saclay COP)
- Animations nature de l'AEV
- Animations ONF
- Maison de l'environnement mobile, Sentiers d'interprétation agricole, Livret « Les yeux grands ouverts » et les Rando'durables de la CPS
- Animations proposées par les associations, le PNRHVC et syndicats du territoire (SIOM, SYB, ADER, Terre et Cité, GAB, etc.)
- Base de données régionale Système d'Information sur la Nature et les Paysages
- (SINP)
- CartO de Terre et Cité
- Outils de découverte du territoire réalisés par les associations (carte JDG, Ader, etc.)
- Offices de tourisme et syndicats d'initiatives
- Outils de découverte développés dans les entreprises sur les points d'intérêts recensés à proximité (ex de SQY)

- Carte numérique valorisant l'architecture de SQY
- Outils et événements de vulgarisation scientifique : Fête de la science, MISS, Diagonale, Proto 204, etc.

#### Mesures à mettre en place

- Développer des outils pédagogiques adaptés à la variété de ces publics (ateliers de réflexion, animations artistiques...)
- Organiser des animations sur le territoire sensibilisant à l'agriculture, au paysage, à la biodiversité, aux systèmes hydrauliques et aux patrimoines
- Matérialiser dans le territoire les points d'intérêts majeurs (bornes, signalétique, etc.), créer et mettre en valeur un réseau de lieux relais soutenant cette dimension et cette dynamique du territoire
- Valoriser numériquement les ressources patrimoniales via la CartO de Terre et Cité et la plateforme numérique de l'EPA Paris-Saclay
- Dresser un inventaire des éléments patrimoniaux du territoire
- Informer le grand public des moyens de déplacement doux sur le territoire

#### Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Associations
- Syndicats,
- Grand public
- Établissements d'enseignement supérieur
- Entreprises
- Écoles élémentaires, collèges et lycées

**Objectifs**

- **Sensibiliser les différents publics du territoire (scolaires, étudiants, grand public, entreprises) aux espaces naturels, agricoles et forestiers et à leur intérêt patrimonial.**

- **Faciliter la découverte du territoire par le biais de différentes structures et médias**

**Calendrier****Court terme**

- Faire un état des lieux global des outils, réseaux d'acteurs et initiatives de sensibilisation aux espaces naturels agricoles et forestiers
- Proposer une stratégie globale et cohérente pour l'ensemble du territoire
- Identifier et hiérarchiser l'ensemble des points d'intérêts patrimoniaux
- Créer un kit de valorisation du territoire
- Définition d'un protocole de synthèse des données pour pouvoir les rendre publiques

**Moyen terme**

- Développer des outils et des projets pour compléter l'offre
- Organiser des actions culturelles
- Former le réseau d'acteurs
- Développer une offre numérique cohérente et complète pour la valorisation du territoire (Carte ouverte et plateforme numérique)
- Matérialiser sur le territoire ses points d'intérêts majeurs
- Création d'un ou plusieurs parcours d'animation nature sur l'application mobile (PAN)

- Entretenir les synergies entre les initiatives existantes sur le territoire et développer l'offre
- Entretenir et compléter les supports d'information liés aux points d'intérêts majeurs du territoire
- Compléter et entretenir l'offre numérique

**Indicateur de suivi**

- Nombre de personnes sensibilisées annuellement
- Diversité des projets et des publics touchés
- Nombre de points d'intérêts identifiés et matérialisés
- Nombre de visiteurs sur les outils numériques
- Nombre de collectivités associées à la démarche

**Les acteurs****Pilote**

Terre & Cité

**Partenaires techniques**

Collectivités, réseaux associatifs

**Acteurs concernés**

EPCI, EPAPS, PNRHVC, départements de l'Essonne et des Yvelines, Conseil régional, SYB, Chambre d'agriculture, AEV, CAUE (78 et 91), ONF, Natureparif, syndicats d'initiatives et office de tourisme, établissements scolaires

**Financeurs ou maîtres d'ouvrages potentiels**

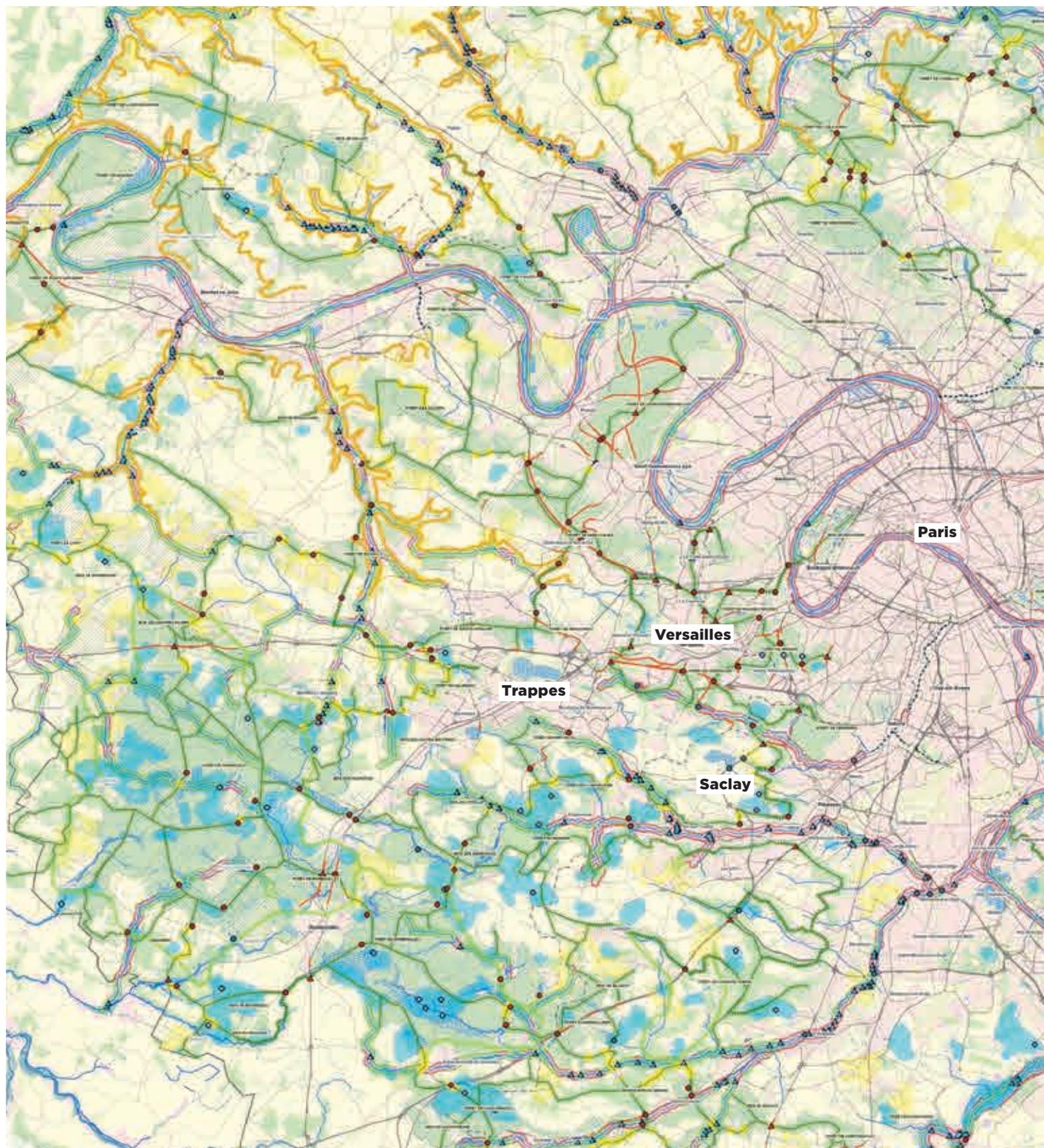
Collectivités, FEADER, État, acteurs privés et fondations privées, CD91 et CD78

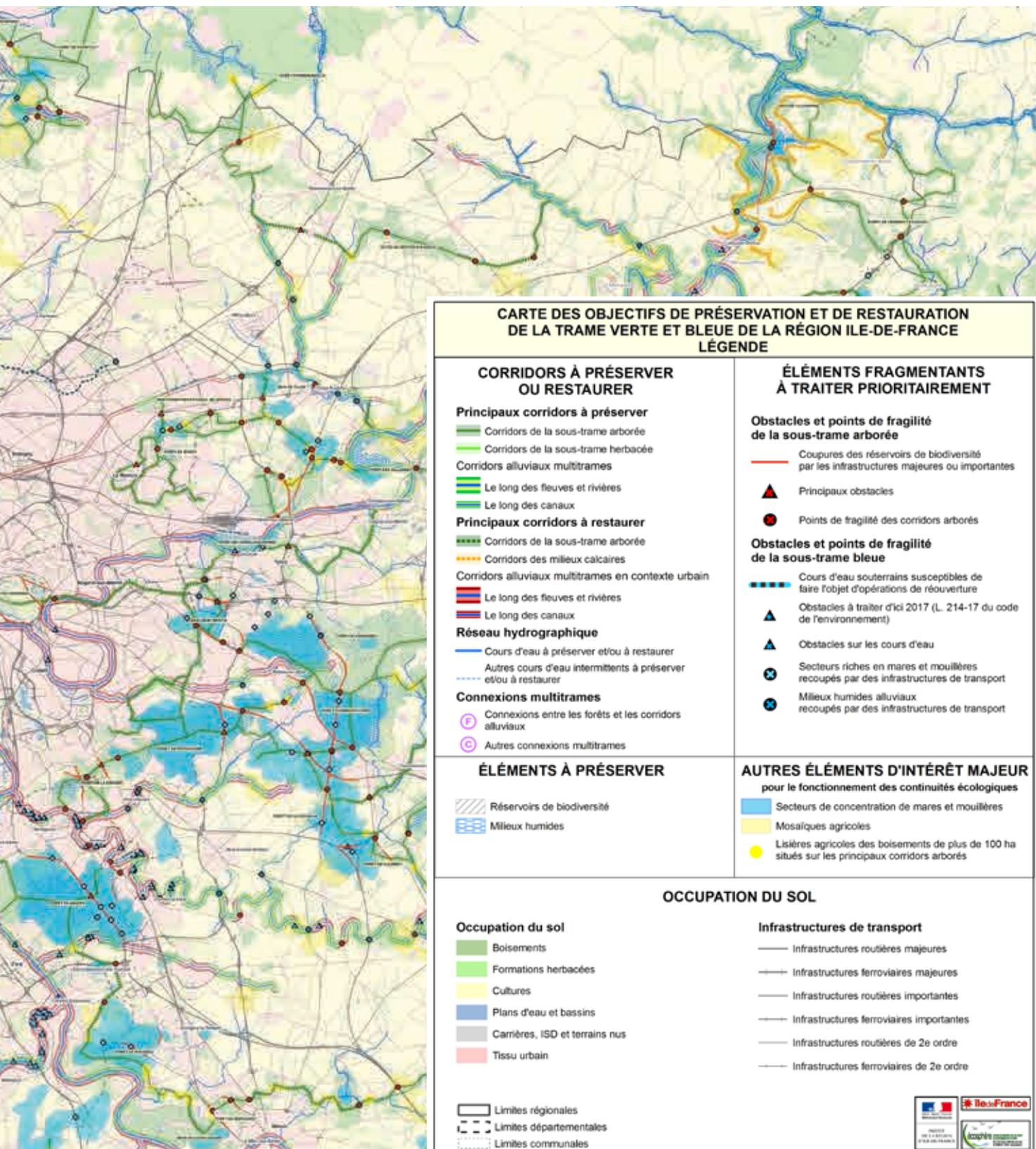


---

# Annexes

# Annexe 1: Schéma régional de cohérence écologique de la région Île-de-France





# Annexe 2:

## Dispositions législatives relatives au programme d'action de la ZPNAF

### Article L.123-33

Créé par ordonnance n°2015-1174  
du 23 septembre 2015

Au sein de la zone de protection, l'Établissement public de Paris-Saclay élabore, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la zone de protection, un programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Lorsqu'il concerne la gestion agricole, le programme d'actions est établi après consultation de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France.

Les documents d'orientation et de gestion des forêts concernées élaborés en application du code forestier sont adaptés, si nécessaire, en fonction des orientations retenues, et valent aménagement et orientation de gestion au titre de l'article L.123-33.

### Article R.123-13

Créé par décret n°2015-1783  
du 28 décembre 2015

Le programme d'action prévu à l'article L.123-33 est cohérent, pour les espaces régis par les dispositions des livres III et IV du Code de l'environnement compris dans son périmètre, avec les objectifs, orientations ou mesures définis pour la préservation ou la gestion de ces espaces.

La chambre interdépartementale d'agriculture dispose de deux mois à compter de la réception du programme d'action pour donner son avis sur ce programme en tant qu'il concerne la gestion agricole. À défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'Office national des forêts et le centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre disposent de deux mois à compter de la réception du programme d'action pour se prononcer sur ce programme en tant qu'il concerne la gestion forestière. Le défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut accord.

## Article L.153-25

**Créé par ordonnance n°2015-1174  
du 23 septembre 2015**

Lorsque le plan local d'urbanisme porte sur un territoire qui n'est pas couvert par un schéma de cohérence territoriale approuvé, l'autorité administrative compétente de l'État notifie, dans le délai d'un mois prévu à l'article L.153-24, par lettre motivée à l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune, les modifications qu'il estime nécessaire d'apporter au plan lorsque les dispositions de celui-ci :

- ne sont pas compatibles avec les directives territoriales d'aménagement maintenues en vigueur après la date du 13 juillet 2010 ou avec les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L.122-24 et, en l'absence de celles-ci, avec les dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral mentionnées à l'article L.131-1;
- compromettent gravement les principes énoncés à l'article L.101-2, sont contraires à un projet d'intérêt général, autorisent une consommation excessive de l'espace, notamment en ne prévoyant pas la densification des secteurs desservis par les transports ou les équipements collectifs, ou ne prennent pas suffisamment en compte les enjeux relatifs à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques;
- font apparaître des incompatibilités manifestes avec l'utilisation ou l'affectation des sols des communes voisines;
- sont manifestement contraires au programme d'action de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay visé à l'article L.123-25;
- comprennent des dispositions applicables aux entrées de ville incompatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité urbaine, architecturale et paysagère;
- sont de nature à compromettre la réalisation d'un programme local de l'habitat, d'un schéma de cohérence territoriale, d'un schéma de secteur ou d'un schéma de mise en valeur de la mer en cours d'établissement;
- font apparaître une ou des incompatibilités manifestes avec l'organisation des transports prévue par l'autorité organisatrice des transports territorialement compétente.

Le plan local d'urbanisme ne devient exécutoire qu'après l'intervention, la publication et la transmission à l'autorité administrative compétente de l'État des modifications demandées.

# Annexe 3:

## Création du comité de pilotage

Afin de répondre aux enjeux forts de gouvernance sur la ZPNAF, sur proposition du Préfet de région, a été créé un comité de pilotage avec l'ensemble des acteurs institutionnels. Le Préfet de région a confié l'organisation de ce comité à la préfecture de l'Essonne. Il a été décidé lors de sa première réunion en juin 2016 que le comité de pilotage se réunirait plusieurs fois par an sous la présidence de la Préfecture de l'Essonne pour le compte du Préfet de région. Les élus sont associés aux réflexions en amont des décisions du comité de pilotage.

Ce comité de pilotage a trois missions complémentaires :

- rendre des avis sur la compatibilité des projets avec la servitude que constitue la ZPNAF, en particulier pour garantir que les 2 300 ha minimum de terres agricoles imposées dans le décret sont bien respectés ;
- suivre la mise en place et l'animation du programme d'action ;
- adopter et réviser la présente charte.

## Composition du comité de pilotage

|  |  |  |
|--|--|--|
| Préfecture de la région<br>Île-de-France   | Conseil départemental<br>des Yvelines                    | Société d'aménagement<br>foncier et d'établissement<br>rural |
| Préfecture de l'Essonne  | Direction départementale<br>des territoires de l'Essonne | Agence des espaces verts<br>(région Île-de-France)           |
| Préfecture des Yvelines  | Direction départementale<br>des territoires des Yvelines | Communauté<br>d'agglomération Paris-Saclay                   |
| Sous-Préfecture de Palaiseau   | Établissement public<br>d'aménagement Paris-Saclay       | Saint-Quentin-en-Yvelines                                    |
| Direction régionale<br>et interdépartementale<br>de l'alimentation de<br>l'agriculture et de la forêt              | Office national des forêts                               | Communauté<br>d'agglomération<br>de Versailles Grand Parc    |
| Unité territoriale<br>de la direction régionale<br>et interdépartementale<br>de l'environnement<br>et de l'énergie | Centre national de la<br>propriété forestière            | Parc naturel régional de la<br>Haute vallée Chevreuse        |
| Conseil départemental<br>de l'Essonne  | Chambre interdépartementale<br>de l'agriculture          | Société du Grand Paris                                       |

# Annexe 4 : Schéma directeur du réseau cyclable sur le Sud plateau à horizon 2030





# Annexe 5: Tableau des coûts estimatifs

| Action   | Pilote opérationnel          |
|--|------------------------------|
| <b>A1</b> Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF   | SAFER et AEV                 |
| <b>A2</b> Réaliser un recensement des réseaux de drainage à l'échelle de la parcelle   | EPA Paris-Saclay             |
| <b>A3</b> Réduire la proportion des terres exploitées à titre précaire   | SAFER                        |
| <b>A4</b> Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs   | Chambre d'agriculture et PAI |
| <b>A5</b> Capitaliser et diffuser les connaissances sur les fonctionnalités agricoles  | Terre et Cité                |
| <b>A6</b> Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers, y compris dans les secteurs en chantier, pour permettre leur circulation dans de bonnes conditions techniques et temporelles | Chambre d'agriculture        |
| <b>A7</b> Informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi  | FDSEA                        |
| <b>A8</b> Identifier les potentialités de développement de logement agricole (création, mutualisation de l'existant, etc.)   | Terre et Cité                |
| <b>A9</b> Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales   | Chambre d'agriculture        |

## Montant estimatif

- Budget AEV pour acquisitions foncières en PRIF
- Dispositif veille foncière SAFER/AEV, SAFER/Commune
- Ressources internes des collectivités pour les espaces naturels sensibles

Ordre de grandeur des coûts d'acquisition :

- **Espaces agricoles**

- Terres libres : 1,10 à 1,13 €/m<sup>2</sup>
- Terres occupées : 0,70 €/m<sup>2</sup>

- **Espaces naturels et forestiers** : 0.90 à 1.50 €/m<sup>2</sup>

- 90 000 € pour une surface estimées de 21 hectares (30 m autour du viaduc x 7 km)
- Coût du recensement de l'hectare supplémentaire : 1500 €

- **Diagnostic foncier** : 12 000 €

- **Négociations avec les propriétaires** : 25 000 €

Pour l'année 2017 : 7 600 € (une dizaine de journées)

- **Animation** : 45 000 € sur 6 ans

- **Production des guides pratiques et des outils de communication** : 30 000 € sur 6 ans

Pour l'année 2017 : 9 120 € (12 journées)

12160 €/an

- **Animation** : 35 000 €

- **Investissement** : [200 000 € minimum, à définir selon les besoins]

Pour l'année 2017 : 6 840 € (9 journées)

## Annexe 5: Tableau des coûts estimatifs (suite)

| Action  | Pilote opérationnel               |
|---|-----------------------------------|
| <b>B10</b> Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF            | EPCI volontaires et Terre et Cité |
| <b>B11</b> Création d'un Observatoire ornithologique sur l'Étang-Vieux de Saclay                                | Mairie de Saclay                  |
| <b>B12</b> Préserver l'étoile d'eau   | Association Bures Orsay Nature    |
| <b>B13</b> Atteinte du bon état écologique des cours d'eau  | Syndicats des eaux et PNRHVC      |
| <b>B14</b> Adaptation face au risque inondation, gestion en temps réel des crues et maîtrise des ruissellements | Syndicats des eaux et PNRHVC      |
| <b>B15</b> Appui et suivi technique des permis de construire  | Syndicats des eaux et PNRHVC      |
| <b>B16</b> Conseiller les agriculteurs sur les espèces nuisibles  | DDT                               |
| <b>B17</b> Valoriser au mieux les milieux forestiers  | CRPF                              |
| <b>B18</b> Création d'un observatoire photographique des paysages de la ZPNAF du plateau de Saclay              | CAUE 91 et CAUE 78                |

## Montant estimatif

---

Le coût dépend des actions qui seront mises en œuvre.

Coût de restauration des mouillères : 30 000 €/mouillère

Les coûts sont très variables selon les cas, un chiffrage ne pourra être proposé que sur la base de projets bien définis.

Ne pourra être proposé que sur la base de projets définis.

- **Diagnostic des zones humides :** fonction de la surface à diagnostiquer
- **Acquisition de ZH** (secteur Bièvre c'est 4 euros le m<sup>2</sup> environ)
- **Restauration :** très variable d'un projet à l'autre

Budget des DDT et de la FICIF

10 000 € sur 6 ans

32 000 à 72 000 euros/6 ans

## Annexe 5: Tableau des coûts estimatifs (suite)

| Action   | Pilote opérationnel   |
|--|-----------------------|
| <b>C19</b> Améliorer la cohabitation entre urbains et agriculteurs en mettant en place une signalétique  | EPCI volontaires      |
| <b>C20</b> Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire  | Terre et Cité         |
| <b>C21</b> Développer des points de vente de produits locaux en contact avec le cluster  | Terre et Cité         |
| <b>C22</b> Encourager l'approvisionnement des restaurations collectives  | Terre et Cité         |
| <b>C23</b> Promouvoir les interactions recherche-acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay | Labex BASC            |
| <b>C24</b> Étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire   | EPA Paris-Saclay      |
| <b>C25</b> Encourager le recyclage de matière organique  | Terre et Cité et INRA |
| <b>C26</b> Sensibiliser les habitants aux fonctions de la forêt et de la nécessité de sa gestion   | ONF                   |
| <b>C27</b> Développer et favoriser les circulations douces pour découvrir le territoire  | EPCI volontaires      |
| <b>C28</b> Structurer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire  | Terre et Cité         |

**Montant estimatif**

50 000 €

- **Animation :** 65 000 €
- **Investissement :** [à préciser en fonction des cas particuliers]

- **Animation/étude :** 70 000 €
- **Plateforme numérique :** 100 000 €
- **Investissements physiques (lieux de vente, etc) :** [à préciser en fonction des études]

- **Animation :** 70 000 €
- **Investissement :** [à préciser en fonction des études]

2 034 000 € (dont 974 000 € acquis) pour 6 ans

Cette somme regroupe les financements estimés nécessaires pour mener à bien les différents projets déjà amorcés sur le plateau de Saclay dans les prochaines années. A minima, 50 k€ de financement non acquis seront nécessaires pour animer les interactions entre acteurs de la recherche et acteurs locaux et favoriser le partage des résultats des projets (forte demande des acteurs en ce sens).

Coût estimé de l'étude : 80 000 €

- **Étude/animation :** 150 000 €
- **Investissements :** [à préciser en fonction des études]

Coût pour 1 an :

- **Concertation :** 1 500 €
- **Conception du document grand public :** 4 000 €
- **Édition et diffusion du document :** 15 000 €
- **Conception et fabrication de l'exposition (2 jeux de panneaux) :** 10 000 €
- **Animations scolaires (objectif 2 classes/commune/an) :** 8 100 € pour 10 classes  
(1 intervention en classe, 1 sortie en forêt, matériel pédagogique)
- **Sorties sur la thématique de la gestion forestière (8 sorties par an x 250 euros) :** 2 000 €

VGP : 4 260 000 €

- **Animation :** 210 000 €
- **Développement d'outils dédiés :** 60 000 €
- **Carto :** 120 000 €
- **Bibliothèque et photothèque numérique :** 80 000 €
- **Maison du territoire :** [à préciser en fonction des études]

# Annexe 6 :

## Table des acronymes

**ADEME**

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**ADER**

Association des étangs et rigoles

**AESN**

Agence de l'eau Seine Normandie

**AEV**

Agence des espaces verts

**AGPV**

Amis du Grand Parc de Versailles

**AMAP**

Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

**ARENE**

Agence régional de l'environnement et des nouvelles énergies

**BASC**

Laboratoire d'excellence biodiversité, agroécosystèmes, société, climat

**BV**

Bassin versant

**CAUE**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**CBNBP**

Conservation botanique national de bassin parisien

**CD**

Conseil départemental

**CDPENAF**

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

**CEA-LSCE**

Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

**CLE**

Commission locale de l'eau

**CNPF**

Centre national de la propriété forestière

**CPS**

Communauté Paris-Saclay

**CRPF**

Centre régional de la propriété forestière

**DDT**

Direction départementale des territoires

**DIG**

Déclaration d'intérêt général

**DRIAAF**

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

**DRIEE**

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

**EAA**

Entreprises apprenantes en agriculture

**ENS**

École normale supérieure

**EPA Paris-Saclay**

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

**EPCI**

Établissement public de coopération intercommunale

**ERC**

Éviter, réduire, compenser

**ESE**

Laboratoire d'écologie systématique et évolution

**FDSEA**

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

**FEADER**

Fond européen agricole pour le développement rural

**FICIF**

Fédération des chasseurs d'Île-de-France

**GAB**

Groupement des agriculteurs biologiques

**GEMAPI**

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

**GIE**

Groupement d'intérêt économique

**INRA**

Institut national de la recherche agronomique

**Leader**

Liaison entre action et développement de l'économie rurale

**OIN**

Opération d'intérêt national

**ONF**

Office national des forêts

**PAPI**

Programme d'action et de prévention des inondations

**PCET**

Plan climat énergie territorial

**PCS**

Plan communal de sauvegarde

**PDIPR**

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

**PLU**

Plan local d'urbanisme

**PNR**

Parcs naturels régionaux

**PNRHVC**

Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse

**Pôle Abiosol**

Partenariat pour le développement des terres agricoles en Île-de-France

**PPRI**

Plan de prévention des risques inondation

**PRIF**

Périmètres régionaux d'intervention foncière

**PSDR**

Pour et sur le développement régional

**PSG**

Plan simple de gestion

**RNR**

Réserve naturelle régionale

**SAFER**

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SAGE**

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**SDAGE**

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

**SDRIF**

Schéma directeur de la région Île-de-France

**SGP**

Société du Grand Paris

**SIAHVY**

Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette

**SIABV**

Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Bièvre

**SIOM**

Syndicat intercommunal des ordures ménagères

**SIPPEREC**

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication

**SIVOA**

Syndicat intercommunal

**SLDF**

D'une stratégie locale de développement forestier

**SMBVB**

Syndicat mixte

**SQY**

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

**SRCAE**

Schéma régional climat air énergie

**SYB**

Syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre

**T&C**

Terre et cité

**VGP**

Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

**ZAC**

Zone d'aménagement concerté

**ZH**

Zone humide

**ZNIEFF**

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

**ZPNAF**

Zone de protection naturelle agricole et forestière

**PARIS-SACLAY**



**Établissement public d'aménagement  
du territoire Paris-Saclay**

6 boulevard Dubreuil

91 400 Orsay

01 64 54 36 50

un site : [www.epaps.fr](http://www.epaps.fr)

un blog : [www.media-paris-saclay.fr](http://www.media-paris-saclay.fr)

une émission : Paris-Saclay, le Mag' sur TVFil78

un lieu : [www.proto204.co](http://www.proto204.co)

 [facebook.com/ParisSaclay](https://facebook.com/ParisSaclay)

 [@parissaclay](https://twitter.com/parissaclay)

 [paris\\_saclay](https://instagram.com/paris_saclay)



**Crédits**

EPA Paris-Saclay,  
SAFER, CAPS,  
IAU Île-de-France,  
Luc Guinguet,  
Patrizia Di Fiori,  
Hervé Abbadie

**Conception graphique**

LM communiquer  
Laurence Madrelle  
Alma Gromard

**Juin 2017**